

\$3,800 pour ranier...

(Suite de la première page)

"J'ai alors rencontré le ministre qui m'a demandé le montant que j'accepterais pour changer de parti et devenir un membre de l'Union Nationale. "J'ai alors répondu à M. Bégin que je n'avais rien demandé et que je ne demandais rien. "On m'a fait, par la suite, rencontrer le ministre, ce nouveau à son bureau au parlement, le 21 mai vers 3 heures 30 de l'après-midi et le ministre m'a remis un chèque de \$3,800,00, fait à mon ordre et signé par Automotive Products Co. Ltd, et qui est supposé m'avoir été payé à titre de "commissions".

"Je ne connais pas cette compagnie, je n'ai jamais eu d'affaires avec elle, elle ne m'avait rien et le ministre, en me le remettant, m'a laissé entendre qu'il pourrait me faire avoir d'autres chèques similaires, à titre de commissions, si je trouvais ma bonne volonté. "En sortant de cette dernière entrevue, j'ai rencontré, dans un bureau adjoint, MM. Jos Gignac et Philippe Jédon qui m'ont remis, en plus, 6 billets de \$100,00 pour ajouter au chèque que je venais de recevoir et pour faire un total de \$3,900. "J'avais entendu dire depuis longtemps que l'Union Nationale et son organisateur en chef se livraient à cette pratique honteuse de corruption et d'achats de consciences mais je n'avais jamais pu croire qu'un ministre de la Couronne puisse aller aussi loin dans ce domaine.

"Lorsqu'on m'a approché pour rencontrer M. Bégin, j'ai consenti afin de vérifier si c'était bien vrai et j'en donne les preuves aujourd'hui.

"Il y a longtemps que nous disons que le régime de l'Union Nationale est spécialisé dans la corruption et dans l'achat des consciences. "Un de nos fidèles partisans nous a fourni une preuve irréfutable que M. Jos-D. Bégin, l'organisateur en chef de l'Union Nationale, — un ministre de la Couronne — se charge personnellement des saletés électorales du régime.

"Vous avez remarqué, messieurs, que celui qui a amené M. Pelletier chez M. Bégin est un nommé Jos Gignac, un ancien libéral de nom, qui était dans la misère la plus complète. M. Bégin lui-même a exploité cette misère pour faire faire des déclarations à M. Gignac moyennant finance. Dans un discours prononcé à St-Anselme de Paroisse, M. Gignac a confirmé dans les termes suivants:

"C'est dans l'Union Nationale que l'on trouve le vrai libéralisme. Regardez dans le dictionnaire, et vous verrez, le mot libéral veut dire: "généreux".

(LE SOLEIL, lundi 30 mai, 1960)

"Corruption et achat de consciences sont la "marque de commerce" de l'Union Nationale. Les sommets atteints par l'Union Nationale sont ceux de la corruption, de l'achat des consciences, du chantage, de l'im-

moralité politique, de la prévarication et du scandale. "Je mets solennellement M. Barrette en demeure d'exiger la démission de M. Bégin comme ministre et comme organisateur en chef de son parti. "Je mets le Procureur général en demeure de le faire arrêter et de le poursuivre devant les tribunaux.

Chèque encaissé

Un journaliste a demandé à M. Lesage si M. Pelletier a encaissé le chèque de \$3,200.

Oui, a répondu le chef libéral. Il a fait ce que nous avons demandé aux électeurs québécois. Nous leur avons dit: "Prenez l'argent qu'on vous offre, c'est à vous. Votez ensuite selon votre conscience".

M. Lesage a dit que d'autres libéraux ont reçu des offres de l'Union nationale pour "voter leur capot". Il a dit qu'il n'était pas autorisé à dévoiler d'autres noms, mais que sa parole était digne de foi.

Nous avons appris, d'autre part, que Me Jacques Vadbon-cœur, d'Outremont, ancien organisateur en chef du parti libéral fédéral pour le district de Montréal, a été sollicité par l'Union nationale. On lui a fait des promesses alléchantes pour lui faire abandonner publiquement son parti. Il a refusé. Ce soir il parle en faveur de M. Gérard Cournoyer, candidat libéral dans Richelieu. Il inaugure ainsi sa campagne en faveur du parti libéral provincial.

Voici le texte de la déclaration signée par M. Pelletier pour obtenir son chèque de \$3,200 et les six billets de \$100:

"Étant donné les divergences d'opinion qui existent dans mon parti, concernant mes activités politiques, je décide de cesser de travailler pour le parti libéral, tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas plus de discipline que cela dans le parti libéral.

"J'ai été candidat officiel du parti libéral en 1956 de mon-dieu Georges-Emile Lapalme, et si je quitte, c'est que j'avais de plus hautes conceptions de la politique libérale".

Cedar Towers...

(Suite de la page 3)

dans ses travaux par des considérations autres que les intérêts vitaux de la Cité et de sa population.

Enfin M. Maron dit que la création d'un organisme de ce genre est d'une urgente nécessité si Montréal veut conserver son statut de métropole du Canada dans le vrai sens du mot plutôt que comme cliché.

Au cours de cette conférence de presse, M. Maron a révélé que son entreprise avait un projet domiciliaire à Ste-Thérèse.

Le secrétaire-trésorier pour sa part a ajouté que la compagnie espérait pouvoir acheter d'autres terrains à Montréal mais non sur le flanc de la montagne.

M. ROBERT LETENDRE A LA CH. DE COMMERCE FRANÇAISE:

La Foire de Montréal contribue à la pénétration des produits français sur le marché canadien

La création sous l'égide de la Grande-Bretagne de l'association européenne du libre-échange et la tentative par ce groupe de s'assurer de fortes positions sur le marché des pays communistes devrait, par contre-coup, faciliter la conquête du marché canadien par divers pays européens et notamment par la France.

Voilà ce qu'a déclaré, ces jours derniers, M. Robert Letendre, animateur de la Foire internationale de Montréal, devant les membres de la Chambre de commerce française du Canada réunis pour leur déjeuner-causette mensuel à l'hôtel Ritz-Carlton.

M. Letendre a consacré son exposé à souligner les avantages que présente pour les pays européens en général et pour la France en particulier la participation à la Foire de Montréal, surtout ces années-ci. La France a fait montre depuis quelques années d'un remarqua-

Porte d'entrée du Canada

ble redressement économique, d'un dynamisme sans précédent dans les domaines industriel et technique et d'une vitalité dont peu de pays offrent l'équivalent. La place dominante qu'elle a su s'assurer au sein de la Communauté économique européenne (marché commun), pour qu'elle ne réussisse pas à la conquérir également sur le marché canadien, qui est de plus en plus ouvert aux pays européens non seulement en matière de produits mais également de capitaux?

Plus de mille délégués prennent part du cinq au neuf juin à l'hôtel Reine-Élisabeth au congrès annuel de Forest Products Research Society. Cette société se réunit au Canada pour la première fois depuis sa fondation. Elle entend imprimer encore plus de progrès à sa section canadienne. L'industrie canadienne du bois, dont la valeur des produits s'élève à un milliard de dollars à tout intérêt à coopérer avec l'industrie du bois des États-Unis. Il s'agit du 14e congrès annuel de cette société.

M. Lionel Chevrier, député libéral de Montréal-Laurier aux Communes, est le conférencier, ce midi, au déjeuner.

M. Letendre affirme ensuite que la foire internationale de Montréal se place au cœur de cette intense activité commerciale: de nombreux pays l'ont compris qui ont retenu cette année une superficie notablement supérieure à celle qu'ils occupaient l'an dernier. C'est le cas aussi pour la France dont les exposants occuperont deux fois plus d'espace qu'en 1959. Il faut donc que l'industrie française établie au Canada fasse un effort particulier pour maintenir bien haut la participation française à la foire...

Cette foire est en effet appelée à devenir un événement annuel d'importance sur le plan du commerce international.

En terminant son exposé — qu'il avait enrichi de chiffres illustrant la progression de la foire d'année en année — M. Letendre a tenu à remercier MM. Treuil, Vibien et Brassac, des services commerciaux de l'ambassade de France, pour leur apport actif à la Foire de Montréal qui, sans eux, aurait eu du mal à subsister.

Paz Eslensovo...

(Suite de la première page)

viron 4.500. Il reste à dépouiller encore près d'un million de bulletins mais il semble que les résultats acquis ne seront pas sensiblement modifiés.

Le président sortant Siles Suazo ne se représentait pas, la constitution interdisant qu'un président "se succède à lui-même". C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Estensoro n'avait pu solliciter un nouveau mandat en 1956; il l'a fait cette fois. Son second de liste, Juan Lechin, secrétaire général de la Confédération générale du travail, a été aisément élu vice-président de la République bolivienne. La journée de l'élection n'a été marquée d'aucun incident grave.

Diefenbaker propose...

(Suite de la première page)

désormais dans leurs relations avec l'URSS. "Ce qui importe, c'est de trouver et de maintenir un certain équilibre entre la qualité de notre système de défense et l'effort constant pour maintenir avec l'Union soviétique les contacts existants et pour tenter d'intensifier nos relations lorsque l'occasion s'en présentera". A ce sujet, le premier ministre a annoncé que le Canada appuiera à l'ONU toute résolution relative à l'inspection aérienne à ciel ouvert comme moyen d'empêcher les attaques surprises. La-dessus, M. Pearson a déclaré que l'importance de ce problème, le Canada devrait prendre lui-même l'initiative de présenter une résolution en ce sens aux Nations Unies.

Les rapports Canada-E.U. Par ailleurs, le premier ministre a exprimé l'opinion que le Canada et les États-Unis auront toujours quelque sujet de querelle mais que derrière les nuages périodiques, il y a toujours la réalité d'une bonne volonté réciproque et d'un désir de compréhension. A Washington, le chef du gouvernement canadien a discuté des problèmes intéressant la défense de l'Amérique du nord, le commerce et notamment la question de l'écoulement des surplus américains de céréales: les E.U. pratiquent à ce dernier sujet une politique qui pourrait nuire aux chances des exportateurs canadiens notamment en Amérique latine et en Afrique.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

WASHINGTON: Des milieux politiques et diplomatiques américains ont exprimé hier un intérêt sympathique pour les suggestions faites par le premier ministre canadien sur l'avenir de l'OTAN et ont dit que sur plusieurs points, Washington partage entièrement ces vues. Ils ont annoncé que le State Department avait créé un groupe de travail ayant pour but de soumettre des propositions relatives à une action à long terme de l'Alliance Atlantique. Les propositions de ce groupe seront présentées à la prochaine session du conseil ministériel de l'OTAN à Paris en décembre prochain.

Par ailleurs, ces mêmes sources ont exprimé l'avis qu'il est trop tôt pour convoquer la conférence des chefs de gouvernement de l'OTAN, dont a parlé M. Diefenbaker, mais qu'il y aurait sans doute lieu dans quelques mois de réétudier cette suggestion.

Echos de la...

(Suite de la première page)

ments, comme ce fut le cas à Clermont, à Baie Saint-Paul et à La Malbaie. Le comité libéral de cette circonscription disposerait d'un millier d'organisations entièrement bénévoles, sans compter un comité féminin de plusieurs centaines de membres. Quant au Dr Leclerc, il aurait essayé récemment les premières huées de sa carrière, au cours d'une réunion où il était accompagné de l'hon. Armand Maltais. Celui-ci dut, cependant, subir le gros des huées et eut toutes les difficultés à prendre la parole.

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".

A La Sarre, les organisateurs de l'assemblée de M. Lesage, en prévision d'une foule considérable, avaient décidé d'organiser cette assemblée à l'extérieur samedi soir. Pour protéger les orateurs contre le vent, le froid et peut-être la pluie, les organisateurs avaient dressé une espèce de cage, entourée de verre, dans laquelle les orateurs auraient pris place pour s'adresser à la foule. Le secrétaire de route voyant cette installation et prévoyant la réunion dans un autre endroit, c'est-à-dire dans le théâtre, face au parc où M. Lesage devait adresser la parole. Il a également donné une autre raison pour ce refus: "L'Union nationale aurait fait des gorges chaudes à ce sujet et aurait lancé le slogan "Lesage en cage".



Pour téléphoner au DEVOIR le soir :
Rédaction : Victor 4-3361
Sport : Victor 4-3362
Tirage : Victor 4-3364
Expedition : Victor 4-3365
Composition : Victor 4-3366

M. BARRETTE A SOREL :

Le cambriolage du bureau de M. Lapalme: une fumisterie

Cedar Towers Corp. exigera de Montréal plus de \$4,000,000.

La décision du Conseil municipal d'exproprier les terrains de l'ancien hôpital Children's Memorial, avenue Cedar est "une source de désappointement" pour les dirigeants de la Cedar Towers Corp. qui voulaient y ériger des maisons d'appartements qui, ils en sont convaincus, "auraient rehaussé les horizons de Montréal".

Cependant ces mêmes personnes "espèrent sincèrement" qu'avant longtemps le terrain sera converti en un magnifique parc et elles s'efforcent de souligner "que la décision du conseil a pour effet de créer un important principe (...) qui fait que la cité de Montréal devra acquiescer toutes les propriétés privées sur les pentes de la montagne dans le but d'agrandir le parc".

Au cours d'une conférence de presse tenue en l'hôtel Reine Elizabeth, le vice-président de la Cedar Towers Corp. M. Harvey Maron et le secrétaire-trésorier M. Arthur Tratt, ont révélé que ce terrain, y compris le coût d'acquisition et les intérêts, leur coûte près de \$2,000,000 et qu'en plus la compagnie évaluait à plus de \$2,000,000 les dommages encourus à la suite de l'homologation dudit terrain.

La semaine dernière, le conseil municipal, en décrétant l'expropriation, a voté un crédit d'un million de dollars à cette fin. Il est plus que certain que l'administration devra lui redemander des crédits supplémentaires.

M. Maron a déclaré qu'il est "souhaitable que la cité de Montréal procède sans délai". "Une somme substantielle d'argent fut, de bonne foi, investie par nous, dit-il, et ce placement est gelé depuis plus de deux ans. Le vote du Conseil municipal sur l'expropriation est seulement un premier pas vers une entente finale. En tout cas, la cité ne devrait pas perdre de temps à exécuter la décision du Conseil. En attendant l'immédiate des procédures en expropriation devant les tribunaux, la cité pourra prouver que l'action du Conseil est plus qu'un geste politique vide".

Pour sa part le secrétaire-trésorier M. Tratt, a dit que le geste posé par le Conseil a pris les dirigeants de Cedar Towers par surprise. "Nous étions certains que la ville attendrait le jugement dans notre cas", a-t-il dit. (Cedar Towers avait intenté des procédures contre la cité

Le Dr Maurice Payer de St-Hermas, décédé

Les funérailles du Dr Maurice Payer, décédé subitement, vendredi soir à son domicile, auront lieu ce matin à dix heures, en l'église de St-Hermas, où le défunt pratiquait sa profession. Il était âgé de 33 ans.

Il laisse dans le deuil son épouse, née Angèle Crête, quatre enfants, Francine, Jean, Danielle et Claude, ses parents, le Dr Antonio Payer, aussi de St-Hermas, Mme Payer, ses beaux-parents, M. et Mme Jean-J. Crête, de Grandes Piles.

Le défunt avait fait ses études classiques au séminaire de St-Thérèse et ses études médicales à l'université de Montréal. Après le service funéraire, la dépouille mortelle sera inhumée au cimetière de St-Hermas.

ON INTERROGE CEUX QUI SONT ENTRES AU PARLEMENT

Québec: la Sûreté provinciale enquête sur l'affaire Lapalme

QUÉBEC — La Sûreté provinciale du Québec a institué une enquête sur le cambriolage qui a eu lieu en fin de semaine dans le bureau de M. Georges-Émile Lapalme, leader de l'opposition libérale, au Parlement du Québec.

Les dirigeants du parti libéral ont rapporté l'incident après s'être rendu compte que les classeurs avaient été fouillés et que des documents étaient dispersés un peu partout dans le bureau de M. Lapalme. Toutefois, ils ont fait remarquer que rien n'était disparu.

M. Charles Cantin, adjoint du procureur général de la province, M. Antoine Rivard, a révélé que la Sûreté provinciale vérifiait actuellement les allées et venues de toutes les personnes qui sont entrées dans les édifices parlementaires depuis Sh. vendredi soir, jusqu'à l'indiv. samedi.

Les dirigeants libéraux ont ajouté que les cambrioleurs qui se sont introduits dans le bureau du leader de l'opposition cherchaient probablement les documents que les libéraux se proposent de rendre publics durant la présente campagne électorale.

La Sûreté provinciale a émis l'hypothèse que les coupables de cet incident ont pénétré dans le bureau de M. Lapalme en utilisant une clé, vu que la porte n'était pas endommagée.

LA FRATERNITE DES EMPLOYES DE LA SAUVEGARDE :

La Cour suprême rejette un appel contre une décision de la C. R. O.

OTTAWA — La Cour suprême du Canada a débouté hier la Fraternité des employés de la compagnie d'assurance-vie La Sauvegarde qui désirait en appeler d'une décision de la Commission des relations ouvrières de la province de Québec.

La Fraternité avait intenté une action en novembre 1958, dans le but de casser une décision de la Commission des relations ouvrières ayant pour effet de reconnaître le Syndicat des employés de bureau de Montréal comme agent négociateur des employés de la compagnie d'assurance-vie La Sauvegarde de Montréal.

La Fraternité réclamait une

SOREL — Le premier ministre, M. Antonio Barrette a qualifié de "vaste fumisterie" le titre et l'article du journal "La Presse" concernant le prétendu cambriolage du bureau chef de l'opposition libérale au Parlement de Québec.

M. Barrette, qui parlait à la salle Saint-Pierre de Sorel, en faveur du candidat du comté de Richelieu, M. Bernard Gagne, a dit que ses adversaires vont utiliser toutes sortes de moyens pour détourner l'attention de l'électorat. M. Barrette a cité un rapport assermenté d'une déclaration faite par le commissaire du bureau du chef de l'opposition. Ce rapport dit qu'il n'a trouvé que des tiroirs vides, un bureau nettoyé et des papiers déchirés. Donc, dit M. Barrette, il n'y a pas eu d'effraction, il n'y a pas eu de vandalisme, il n'y a pas eu de vol. Il n'est pas honnête de coiffer un article de journal de cette façon. Le journal "La Presse" est tombé dans le panneau ou il est devenu le complice de cette immense fumisterie. Il n'y a pas de journal assez gros pour empêcher de le dénoncer quand il trompe la population de cette façon. Et il est indigne de voir qu'on veuille faire avaler des poires de cette grosseur-là.

M. Barrette a également parlé du scandale du gaz naturel. "On m'accuse, dit M. Barrette, d'être celui qui a le plus profité de la vente du gaz naturel et d'avoir ainsi réalisé un profit de plus de \$7,000".

"Sur les 800,000 actions, seulement 800 actions ont été achetées par des gens de l'Union nationale, soit un dixième de pour cent. Si les gens de l'Union nationale avaient acheté cinq pour cent des actions

M. Barrette a affirmé que son gouvernement a aidé les municipalités et les commissions scolaires. En 1958-59, le gouvernement a accordé aux municipalités et aux commissions scolaires des octrois directs et indirects d'un montant de \$355,000,000.

M. Barrette a rappelé que les nombreuses lois adoptées au cours de la dernière session concernent l'aide à l'éducation, l'enquête sur les problèmes de l'hospitalisation et l'enquête sur le mode d'administration de Montréal.

M. Barrette a ajouté que son gouvernement continuait la lutte de l'autonomie afin d'assurer le bien-être des citoyens du Québec et construire, de Sept-Îles jusqu'aux frontières de l'Ontario, autant de chemins de fer qu'il y a de clochers.

Parlant du capital étranger, M. Barrette a déclaré que cet argent s'intégrait dans l'économie canadienne et a créé 587,000 nouveaux emplois. Il a ajouté que son gouvernement a construit 60 écoles d'enseignement spécialisé pour assurer la compétence des jeunes. Nous avons accordé des bourses à 112,000 étudiants et dépensé \$1,215,000,000 pour la santé publique, en construisant 100 hôpitaux et permettant l'établissement de 18,000 lits tout en diminuant la dette de la province.

M. Barrette a demandé à la population de juger le gouvernement selon ses œuvres et de lui permettre d'aller à Ottawa, cet automne, afin de discuter avec le gouvernement le problème de la fiscalité. "Je n'ai pas la avec des bâtons dans les mains, mais j'ai seulement discuté avec des gens que je connais et qui me connaissent au lieu d'envoyer M. Lesage, le défenseur de la politique de M. Godbout".

M. Pickersgill voulait l'interdiction de ces annonces-éclair électorales

OTTAWA — M. J. W. Pickersgill, député libéral de Bonaventure, a recommandé, hier, que l'on interdise aux candidats aux élections de "saturer les ondes" d'annonces-éclair à la radio et à la télévision. Il a dit devant le comité parlementaire des élections que "le colportage des candidats à la manière d'une campagne de publicité pour des boissons douces est une tache sur le processus électoral démocratique".

M. Gordon a précisé que le but d'un tel travail devrait être la production d'un ensemble de propositions détaillées pour corriger ou apaiser les difficultés présentes, et, par la même occasion, la suggestion d'une politique générale que le gouvernement devrait adopter si le problème devait être soumis à un contrôle futur.

M. Gordon a expliqué que l'étude en question pourrait comporter de nombreux points. "Par exemple, a-t-il déclaré, il nous vient à l'esprit que le fait de persister dans une politique d'argent rareté durant une période trop étendue, et dans le cadre d'une politique qui alloue au dollar canadien une haute valeur artificielle, comporte des désavantages à

la fois pour les ressources de l'industrie et pour les manufacturiers du pays, et que cette même politique de persistance accentue le problème du chômage. Personnellement, je crois que c'est ce dont il s'agit, mais je préférerais que l'on étudie et que l'on examine attentivement cette opinion."

"On entend dire quelquefois que l'assurance-chômage ouvre la porte aux abus, a-t-il poursuivi. Si tel est le cas, qu'est-ce qui devrait être fait à ce sujet, et est-ce que cette forme essentielle de protection à l'intention des gens qui tombent en chômage devrait être liée avec un programme de travaux, mis de l'avant par le gouvernement et dans lequel les gens auraient du travail utile à compléter, et seraient bien rémunérés pour l'accomplir?"

M. Gordon a continué: "Je souhaiterais voir une proposition pour la réadaptation des personnes qui, bien que ce ne soit pas de leur faute, sont touchées par l'automatisation ou par la désuétude des industries qui les emploient. S'agit-il d'un problème qui ne concerne que le gouvernement, ou bien doit-on s'attendre à ce que les compagnies et les syndicats ouvriers aident à leur solution?"

M. Gordon a rappelé que la Commission royale d'enquête sur l'avenir économique du pays avait recommandé que l'ensemble de la structure du tableau des prix soit revu et tracé de nouveau.

Il a ajouté qu'il aimerait être témoin d'un effort pour créer un vaste marché commercial nord-américain. A son point de vue, il s'agit d'un compromis entre les deux extrêmes, soit la concentration sur la vente de produits bruts, ou l'érection de tarifs douaniers pour protéger les manufactures nationales.

L'EDUCATION EN ALBERTA

Le Conseil de vie française proteste

QUÉBEC — Le Conseil de la vie française a publié hier à Québec, en français et en anglais, un communiqué dans lequel il proteste contre trois des recommandations qu'a faites récemment au gouvernement albertain la Commission royale Cameron, qui enquêtait en 1958 et 1959 sur l'éducation en Alberta.

Le Conseil, organisme voué à la défense de la vie française en Amérique, dit que ces recommandations ont trait à l'Eglise catholique, aux écoles confessionnelles et à l'enseignement des français.

Dans son rapport, la Commission Cameron déclare notamment que "tous les Canadiens ne veulent pas qu'une autorité étrangère, quelle qu'elle soit, domine ou influence indûment l'éducation en Alberta".

Le Conseil de la vie française voit là une attaque contre l'Eglise catholique. Il dit que la moitié de la population canadienne est catholique, que la grande majorité des Canadiens français sont catholiques, que l'Eglise catholique n'est étrangère dans aucune des provinces du Canada et que l'influence qu'elle peut exercer n'est ni étrangère ni indue.

La Commission Cameron déclare aussi que l'éducation au Canada doit être non confessionnelle.

Le Conseil réplique que ce jugement est contraire à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui reconnaît le droit à l'éducation confessionnelle.

Concernant l'enseignement du français, la Commission Cameron affirme qu'il y a plusieurs langues en Alberta qui sont aussi importantes que le français et recommande que l'enseignement de la langue française soit réduit de moitié dans les classes de 3e, 4e, 5e et 6e.

Le Conseil rappelle que le Canada est un pays officiellement bilingue et déplore que l'on tente de nier ce fait.

IMITANT LE DALAI-LAMA

Le panchen-lama tenterait de se réfugier en Inde

CALCUTTA — Le panchen-lama, que les autorités communistes chinoises avaient placé à la tête du Tibet, l'an dernier, pour remplacer le dalai-lama, serait en son tour en fuite et tenterait de gagner l'Inde. En rapportant cette nouvelle, le "Hindustan Standard" dit que des rumeurs persistantes veulent que le panchen-lama ait réussi à tromper la vigilance de ses gardiens chinois et à s'échapper de Lhassa, la capitale.

On se rappellera que le dalai-lama avait fui sa capitale en mars 1959 au plus fort du premier soulèvement national tibétain contre les troupes d'occupation chinoises: il avait réussi à gagner l'Inde après une odyssée de plusieurs semaines. Selon des informations parvenues à Delhi et dans les provinces frontalières depuis quelques semaines, un nouveau soulèvement serait en cours dans tout le pays et plusieurs combats sanglants auraient eu lieu. Dans la capitale indienne, les milieux officiels accueillent avec la plus grande réserve les nouvelles relatives à la fuite du panchen-lama qui serait accompagné de quelques-uns de ses collaborateurs.

Leurs discours. Cette manière de voir a été partagée par M. Marcel Lambert, adjoint parlementaire du ministre du revenu, M. Nowlan. Il a dit que ce serait particulièrement injuste pour les candidats indépendants.

Devant la commission Champagne

Le Sénat ou le Conseil législatif ne se justifient pas sur le plan municipal

Me Jean Drapeau, président honoraire de la Ligue d'action civique a soutenu hier après-midi devant la Commission d'étude du système administratif de Montréal présidée par le juge Paul Champagne, que rien ne justifie sur la scène municipale l'équivalent du Sénat ou du Conseil législatif sur les scènes fédérale et provinciales.

Me Drapeau a rappelé que dans le système parlementaire britannique les élus du peuple sont ceux qui ont le dernier mot. Tant la Chambre des Lords à Londres que le Sénat à Ottawa ou le Conseil législatif à Québec ne peuvent amender ou ajouter à un bill de crédits (money bill). De plus dans aucun de ces parlements les mesures administratives adoptées par le Cabinet ne sont soumises à la chambre haute.

L'administration municipale en étant une presque essentiellement administrative, Me Drapeau ne voit pas la nécessité de créer, au-dessus du Conseil municipal, l'équivalent du Sénat ou du Conseil législatif.

Poursuivant la présentation du mémoire de la Ligue d'action civique, commencée vendredi dernier devant la commission Champagne, Me Drapeau a insisté sur la nécessité de créer un régime qui favorisera l'identification officielle des partis politiques municipaux. Il a rappelé que les groupes ont toujours existé à l'hôtel de ville, mais de façon clandestine avec le résultat que l'électorat n'a jamais pu identifier les vrais responsables de l'administration.

Me Drapeau a ensuite insisté sur la nécessité de n'avoir qu'un seul conseiller municipal par quartier au lieu de six comme présentement. Il suggère de diviser la ville en 50 quartiers d'environ 7,000 électeurs chacun. Il croit qu'ainsi plusieurs personnes compétentes qui n'ont pas voulu affronter l'électorat jusqu'ici, accepteraient de s'intéresser à la chose municipale car au départ elles auraient la certitude de n'être pas écartées par un nombre incalculable d'électeurs.

Me Drapeau a fait valoir que les élections coûteraient ainsi moins cher aux candidats qui, en plus de cela, auraient plus de facilité à se faire connaître de leurs électeurs. Ceux-ci en retour y gagneraient aussi à bien connaître leur représentant au Conseil municipal.

La structure

Après Me Drapeau, Me Jean-Pierre Goyer a expliqué aux membres de la Commission la structure du mode administratif préconisé par la L.A.C.

M. Goyer a dit que la Ligue demandait que le maire soit élu par l'ensemble des électeurs car c'est à lui qu'il appartient de personnifier le pouvoir, même s'il ne l'exerce pas en fait, tout comme la royauté en Angleterre qui est à la base du système

parlementaire sans y exercer de pouvoir.

Le maire, tout comme la reine, le Gouverneur à Ottawa ou le Lieutenant-gouverneur à Québec aurait pour mission de demander à un membre du Conseil de former l'exécutif et il présiderait les assemblées du Conseil. Dans les situations compliquées il jouerait le rôle d'arbitre.

Des membres de la Commission ont alors demandé à M. Goyer si son groupe "tient" à l'élection du maire par l'ensemble de la population. A cela, il a répondu que pour des raisons démocratiques et aussi sentimentales il faut que le maire soit élu par toute la population "car, dit-il, nos gens veulent identifier le pouvoir à une personne".

M. Goyer a ensuite expliqué que la Ligue préconise la nomination des membres du comité exécutif par le président qui lui-même aura été désigné par le maire. Il affirme que cela assurerait l'homogénéité de l'administration.

La L.A.C. s'oppose à ce que le président soit élu par le Conseil parce que cette formule entraîne des marchandages qui ne sont pas toujours dans l'intérêt de la Cité.

Le président de la Commission, M. Paul Champagne note à un certain moment que le mémoire de la L.A.C. dit que "le président pourra de sa propre initiative répartir entre les membres le travail du comité exécutif". "Est-ce que cela veut dire que vous favorisez la responsabilité ministérielle" demande-t-il.

Me Drapeau répond que le système préconisé par la L.A.C. favorise la "responsabilité ministérielle" de l'ensemble de l'exécutif comme celui du "cabinet" à Québec ou à Ottawa.

A cela M. Pierre DesMarais ajoute: "Il n'est nullement question de revenir au régime des commissions qui a été tenté et qui s'est avéré mauvais. Nous ne voulons absolument pas qu'un service en particulier soit confié à un commissaire."

Et il ajoute, pour expliquer le sens de la phrase citée: "Nous croyons que le président du comité exécutif devrait pouvoir confier à des membres de l'administration certains travaux de routine auxquels le comité exécutif dans son ensemble ne peut pas s'astreindre. La loi actuelle n'étant pas très précise sur ce sujet, nous voudrions qu'a l'avenir il soit établi que tout travail accompli par un membre et sanctionné par le

comité soit considéré comme étant le travail du comité".

Dispositions particulières

M. J.-Z. Léon Patenaude a expliqué aux membres de la Commission certaines dispositions particulières du mémoire.

La L.A.C. demande l'abolition de la fonction du leader du Conseil municipal car dans la formule qu'elle préconise cette fonction n'a plus sa raison d'être.

Elle demande également qu'aucun conseiller municipal ne soit éligible à une commission telle que la Commission du service civil, la Commission de transport, le Bureau de révision des estimations et autres, à moins qu'il n'ait démissionné de son poste de conseiller depuis au moins un an avant sa nomination.

Les élections le dimanche

La L.A.C. fait plusieurs recommandations relativement à la tenue des élections et pour assurer l'honnêteté de celles-ci.

L'une des suggestions recommandées que les élections aient lieu le dimanche. Elle a attiré l'attention des commissaires qui ont rappelé que les mouvements ouvriers s'y objectaient.

M. Patenaude a alors fourni aux commissaires un document démontrant que dans plusieurs pays d'Europe les élections ont lieu le dimanche, et il a rappelé que dans plusieurs pays on en est venu à cela à la suite de représentations faites par la Confédération Internationale des Syndicats libres et par la Confédération internationale des Travailleurs Chrétiens.

M. Patenaude a cité le mémoire de la Ligue qui dit que le dimanche étant la journée où les citoyens remplissent tous leurs devoirs religieux, il serait bon d'y associer les devoirs civiques comme celui du droit de vote.

Pour répondre à un commissaire qui s'est demandé si certaines religions n'empêchent pas le vote le dimanche, M. Patenaude a cité huit pays de religions diverses où on a adopté ce système: l'Italie, la Belgique, et la France, catholiques; l'Autriche et la Suisse, catholiques et protestants; la Finlande et la Suède, luthériens et la Grèce, orthodoxe.

Enfin, M. Patenaude note que dans ces pays on a enregistré une augmentation sensible du vote populaire depuis que les élections ont lieu le dimanche.

M. Hees: le Canada doit envahir les marchés étrangers des autres pays

TORONTO — Le temps est venu pour le Canada d'envahir les marchés étrangers des autres pays, a déclaré hier le ministre fédéral des transports, M. Georges Hees.

Critiquant ceux qui considèrent avec défaitisme les perspectives commerciales du Canada, le ministre a soutenu que "nous avons besoin de confiance et d'assez de détermination pour faire la conquête de marchés que d'autres nations considèrent depuis longtemps comme leur appartenant de droit".

"Les autres pays ne se gênent pas pour envahir nos marchés. A notre tour d'envahir les leurs, pour une fois."

M. Hees, qui parlait au congrès de l'Association des manufacturiers canadiens, a cité le défaitisme et la suffisance comme deux genres de pensée économique "industriels et indésirables au Canada".

"Ceux qui considèrent avec suffisance nos réalisations, surtout depuis la dernière guerre, semblent croire que tout ce qu'il nous reste à faire, c'est de conserver notre rôle de preneurs de commandes et que les affaires continueront à nous tomber du ciel, a-t-il déclaré.

"Les choses ne sont pas aussi faciles que cela, a poursuivi le ministre. Nous sommes arrivés à l'époque où il faut vendre. Les commandes iront aux pays et aux entreprises dont les représentants effectuent le meilleur travail sur les marchés mondiaux. Aussi, pour aider nos représentants, il faut que nous puissions offrir des prix et une qualité de concurrence. Personne n'achètera nos produits simplement par amitié pour le Canada."

M. Hees, qui revient d'Europe, dit avoir été impressionné par l'attitude différente des chefs européens et leur façon d'envisager les perspectives du Canada, "comparativement à celle des prophètes de malheur qui circulent au Canada".

"Au Royaume-Uni, on ne comprend pas que des Canadiens puissent entrevoir autre chose qu'un avenir de progrès pour leur pays," a affirmé le ministre.

"Cependant, on constate que même si les financiers de tous pays considèrent que le Canada est le meilleur endroit où investir des capitaux, certains hommes d'affaires et banquiers canadiens n'ont pas la même confiance et semblent acharnés à propager le pessimisme."

"C'est à croire que ces 'poisseurs de crêpes' cherchent à nous convaincre que nous avons besoin d'une récession, a continué M. Hees. Au Canada, nous n'avons pas besoin de craindre la prospérité, car en fin de compte c'est pour cela que nous travaillons tous", a-t-il ajouté.

Avions et bateaux sont complets

pour l'Europe jusqu'au 15 juillet. Partez plus tard et consultez les VOYAGES MALAVOY, spécialistes de l'Europe. Services gratuits à condition que les billets soient ems par nous.

IL RESTE ENCORE DEUX PLACES

sur un voyage d'été en groupe — départ 24 juin, 2 mois : \$990.

INSCRIVEZ-VOUS

AUX VOYAGES D'ARRIERE - SAISON

(la plus belle)

- 3 semaines à Rome (Jeux Olympiques), Nice et Paris sous la direction de Michel Normandin.
- Voyage d'automne, dirigé par A. Malavoy et Raoul Cloutier. — 47 jours en Europe: France, Italie, Yougoslavie, Autriche, Allemagne, Belgique — 28 août - 15 octobre.

Brochures détaillées sur demandes:

Voyages ANDRE MALAVOY Inc.

1225 ouest, rue DORCHESTER UN. 1-2485-86

MONTREAL

"Le Devoir" est imprimé au No 411 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. Directeur-gérant: Gérard Filion. "Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulations et de la Canadian Daily Newspaper Publishers Association. La Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et à l'Agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTREAL et banlieues, \$26.00; CANADA hors Montréal et banlieues, \$36.00; États-Unis et Empire Britannique, \$26.00; Union Postale, \$20.00 — ÉDITION DU SAMEDI (un an) \$5.00 — Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque payable au pair à Montréal.

Autorisé comme matière postale de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.

Téléphone: Victor 4-3361*

LE DEVOIR, MONTREAL, MARDI, 7 JUIN 1960

LA NAVIGATION SUR LE SAINT-LAURENT

Favoritisme d'hiver et favoritisme d'été

Le gouvernement Diefenbaker ne veut rien faire pour encourager la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent jusqu'à Québec. Le ministre des transports, M. Georges Hees, vient de le réaffirmer en répondant à des questions de l'un de ses prédécesseurs libéraux, M. Lionel Chevrier.

Le gouvernement veut bien faire quelque chose pour les ports de la Côte nord québécoise parce qu'ils ne sont pas reliés au reste du pays par des chemins de fer, mais rien pour Québec ou pour Montréal. Pas de brise-glace supplémentaires sur le Saint-Laurent, ni entre Québec et la mer, ni entre Montréal et Québec. Quant à l'utilisation de la technique des bulles d'air pour tenir le chenal ouvert, entre Trois-Rivières et Montréal, M. Hees dit que c'est impensable. Il se peut que M. Hees ait raison sur ce dernier point, mais les événements ont déjà démontré que la navigation d'hiver est possible jusqu'à Québec.

Ce n'est d'ailleurs pas sur les difficultés de la tâche ou son coût prohibitif que se fonde le gouvernement pour déterminer sa politique. C'est qu'il ne veut pas, dit M. Hees, "favoriser une partie du pays au détriment de l'autre."

M. Hees et ses collègues du cabinet Diefenbaker estiment donc que c'est du favoritisme que de faire quoi que ce soit pour aménager des ports artificiels ou intérieurs. Il faudrait laisser le monopole du commerce maritime aux ports naturels qui se trouvent sur l'océan même. Les brise-glace constituent des armes économiques illégales. Ce serait du favoritisme que de permettre à Québec, et possiblement à Trois-Rivières et à Montréal, de faire concurrence aux ports d'Halifax et de Saint-Jean.

C'est le favoritisme d'hiver qui est hautement condamnable.

Lorsque les glaces sont disparues et que la température s'est adoucie, la navigation peut reprendre sur le Saint-Laurent. Les océaniques ne font plus que de

brèves escales à Halifax et à Saint-Jean, ils passent parfois sans s'arrêter devant Québec, ils se rendent à Montréal quand ce n'est pas à Toronto ou à Hamilton. Il a fallu sans doute draguer et baliser le chenal du Saint-Laurent, il a fallu aménager des canaux en amont de Montréal. Les phares et les écluses ne constituent apparemment pas des armes illégales, même si les ports strictement océaniques doivent perdre le gros du commerce maritime.

Le favoritisme d'hiver est condamnable, le favoritisme d'été, est louable.

Pour éviter complètement le favoritisme entre nos divers ports de mer, d'après la théorie de M. Hees et du gouvernement conservateur, il faudrait que le gouvernement fédéral s'abstienne de tous les travaux qui peuvent ajouter aux avantages naturels. On pourrait commencer par abolir la Commission des Ports nationaux et laisser l'entretien des ports aux conseils municipaux et aux Chambres de commerce. Il faudrait ensuite abolir tous les services maritimes qui s'occupent des voies de navigation intérieure. Il faudrait abandonner les phares et fermer les canaux, au moins tous ceux qui servent à la navigation océanique. Si l'on en faisait autant pour l'aviation civile, le ministère des transports serait réduit à pas grand-chose. Il ne serait plus exposé à commettre des actes de favoritisme. Réduit à la réglementation et à la surveillance du transport, on pourrait probablement en faire une section du ministère de la justice. Et M. Hees en serait quitte pour se chercher un autre portefeuille.

Tout ce qui légitime l'existence et l'activité du ministère des transports, ce ne serait donc que la distinction entre le favoritisme d'été que l'on admet et le favoritisme d'hiver que l'on repousse. La navigation sur le Saint-Laurent n'est légitime que lorsqu'elle peut se prolonger jusqu'aux Grands lacs.

Pierre VIGÉANT

Blocs-Notes

Les violences de Khrouchtchev

Khrouchtchev paraît acharné à détruire la légende qu'il s'était construite: "l'homme de la paix" fait à Eisenhower des querelles de charretier. M. Herter a raison de constater que ces violences verbales gâtent les relations internationales, qu'elles risquent d'annuler les propositions, par ailleurs intéressantes, que le chef russe formule sur le désarmement.

Il y a vraiment du paradoxe à lancer des colombes au milieu de tout un tintamarre belliqueux. On dirait que les gros mots sont là pour masquer la réalité, celle-ci plus bienveillante: c'est l'inverse de ce que font d'ordinaire les diplomates.

Cette étrange conduite invite les observateurs étrangers à penser que Khrouchtchev se débat contre les "durs" qui ne croient pas à la détente. Les États-Unis leur ont bel et bien donné un fameux atout en lançant l'U-2 au-dessus de la Russie, quelques semaines avant la conférence au sommet.

Les politiques ou les militaires?

A ce sujet, l'avant-dernier Express faisait des constatations assez amères — qui valent du reste pour les deux camps.

M. Eisenhower a assumé la responsabilité directe du vol de l'aviation d'espionnage. Mais chacun en reste persuadé: il a "ouvert" un déplorable incident qu'il n'avait pas prévu. Les explications qu'il a fournies là-dessus restaient la partie faible d'un discours par ailleurs excellent. Le Président a trop de sens politique, disons plutôt de simple bon sens, pour avoir spécifiquement permis l'envolée de l'U-2, avec les risques qu'entraînait une pareille opération, quand il allait lui-même rencontrer Khrouchtchev à Paris. Il semble donc que nous devions cette mésaventure à des chefs militaires.

Express prétend en outre savoir que l'interception de l'U-2 fut faite à l'échelon régional, et que la nouvelle se répandit en Russie comme une trainée de poudre: ici encore, la décision aurait été prise par des chefs militaires.

Les subventions électorales

Nous avons noté que la campagne électorale se déroule jusqu'ici avec plus de dignité que la précédente. Mais elle a ses aspects déplorables: en particulier, la pluie des subventions qui se met à tomber à ce moment précis, et la publicité électorale qu'en tire le parti gouvernemental.

Le député ou ministre arboré son plus beau sourire et tend, au directeur ou à la directrice d'une oeuvre, d'un hôpital, etc., le chèque qu'il transmet de la part du gouvernement. Un photographe était là: on verra son cliché faire le tour du comté ou de la province.

Bien entendu, le député n'a pas mis la main dans sa poche: il distribue les fonds publics. S'il le fait à bon escient, c'est tant mieux; sinon, ce gaspillage devrait être imputé au gouvernement. Mais la distribution tapageuse des fonds publics précipitamment à l'heure où les partis sont aux prises, a un caractère odieux. C'est une technique que l'Union nationale n'a pas inventée; mais

son ancienneté n'établit pas qu'elle soit juste.

Trop souvent, c'est un appel à la mauvaise "reconnaissance" que dénoncent les abbés Dion et O'Neill dans Le chrétien et les élections. C'est comme si le député ou ministre disait: "Puisque je dois si généreusement votre hospice, ou votre école, ou votre village, ou votre institution, alors n'oubliez pas qu'il faut voter pour moi."

Beaucoup de naïveté

Le directeur ou la directrice qui se prêtent à cette mise en scène le font sans doute, pour plusieurs, avec une parfaite bonne foi. Mais ils montrent beaucoup de naïveté et d'insouciance.

En réalité, un politicien les utilise — utilise leur prestige personnel, leur désintéressement ou celui de l'institution qu'ils dirigent.

Pourquoi le gouvernement fournit-il une subvention? Parce que le député du comté est actif, "pesant", qu'il a des tours dans son sac, qu'il s'est fait craindre dans les hautes sphères gouvernementales? Ou parce que la subvention correspond à des besoins réels, et s'impose?

Dans notre système, il est anormal de regarder le député comme un distributeur de subventions. Un gouvernement qui se laisse influencer d'abord par des députés-quémandeurs agit contre l'intérêt général: il administre fort mal. Aucun homme d'affaires ne dirigerait son entreprise de la sorte. Ces photos illustrent l'une de nos tares politiques: l'omniprésence du patronage.

ANDRÉ L.

Deux coquilles

Dans la note parue hier sur "LES DESSOUS DE LA CENSURE", article de M. André Lussier, il fallait lire: "sur la censure provinciale DES FILMS", et non "des FILLES". Plus loin nous avions écrit: "Ce qui était chez LeMoine INTUITION" et non "intention".

ANDRÉ L.

Lettre au "Devoir"

"En marge de l'Assemblée de M. Barrette" à Saint-Georges-de-Beauce

Monsieur le directeur,

Le 14 mai dernier, dans la salle paroissiale de St-Georges, avait lieu une assemblée politique où l'hon. Antonio Barrette était l'orateur invité. Les maires de nos deux villes Est et Ouest ont souhaité la bienvenue au Premier Ministre et lui ont dit en termes choisis tout l'honneur que nous valait sa visite chez nous. C'était bien sûr, et s'était dit d'ailleurs, mais du même souffle, chacun a continué son boniment par un discours partisan à titre de maire de sa ville respective. Ici, je ne suis plus d'accord. Je ne suis absolument et sans restriction aux maires de toute municipalité le droit de parler, au nom de leurs administrés et contribuables, en faveur d'un parti quel qu'il soit. C'est injuste et immoral. Parce qu'en parlant non pas comme simples citoyens ou électeurs, mais comme maires au nom de tous, pour appuyer tel parti, ils lèvent les opinions des contribuables qui ne pensent pas comme eux; ils s'arrogent un droit qui ne leur appartient pas. Et en se faisant ainsi faussement les porte-parole de toute la population de leur ville ou de leur village, ils outragent la vérité de façon odieuse.

Cette manière d'agir est immorale et ne doit pas avoir sa place en notre démocratie. La même remarque s'applique aux présidents de nos commissions scolaires et à tous ceux qui remplissent une fonction publique.

Un autre orateur, à cette assemblée, a offert la Beauce sur un plateau d'argent en reconnaissance d'un octroi versé à une oeuvre de terrains de jeux. J'estime que ce geste équivalait à un marchandage à la fois fantaisiste et ridicule. L'octroi que nous payons n'appartient pas à une tentative de vente en bloc du vote populaire en retour d'un mince avantage purement local. Pour ma part, je ne me considère nullement lié par ce contrat de vente fait en mon nom comme au nom de vous tous. Je suis persuadé et convaincu, comme bien d'autres, qu'on ne doit pas exploiter dans un but électoral, au profit d'un candidat, une remise ou une distribution des fonds publics, c'est-à-dire, de l'argent qui appartient à tout le monde. C'est fausser l'objet de la vertu de reconnaissance, et c'est en fausser également la juste idée, la véritable conception. A ce sujet, voyez ce que pensent de la reconnaissance envers un député d'office, dans le livre qu'ils ont écrit en collaboration avec une équipe de théologiens sous le titre "Le chrétien et les élections", livre que vous pouvez vous procurer dans toutes les librairies. Je vous réfère au chapitre IV, page 25 et suivantes: "la reconnaissance envers un député doit-elle entrer en ligne de compte au moment du vote?"

"Lorsque les électeurs se demandent s'ils doivent voter par esprit de reconnaissance, ils ne pensent pas, dans la plupart des cas, au bien commun mais aux avantages dont individuellement ils ont été l'objet de la part d'un député. Par exemple, on ne croit pas que la reconnaissance à la suite de l'obtention

d'une position, d'un contrat favorable, du paiement d'un compte d'hôpital, de l'octroi d'une pension, d'un don fait à l'institution dont on est représentant ou directeur, etc. La vertu qui doit ici guider l'appréciation des électeurs, ce n'est pas premièrement la reconnaissance mais la justice, avant tout la justice sociale et distributive...

Les députés sont les gérants de la chose publique. Ils administrent les biens des électeurs. Ils ne sont pas propriétaires. Ils sont les serviteurs du bien commun. Lorsqu'on examine la valeur du travail accompli, il faut les considérer en tant que fonctionnaires publics. Et si sous cet angle on les estime incompétents ou malhonnêtes, le sens démocratique et l'amour du bien commun demandent qu'on les élimine, ne soit importé les gentillesse, dont ils ont pu être les auteurs à certains moments. D'ailleurs, quand des gentillesse sont faites à même les fonds publics, il faut savoir se dégager de l'horizon fermé des petits intérêts individuels ou encore des intérêts du petit groupe de l'institution dont on fait partie et apprendre à tenir compte des exigences du bien commun. Si les citoyens s'habituaient ainsi à voir le problème politique sous un angle moins étroit et dans une approche moins mesquine, nul doute que la chose publique serait mieux gérée et l'on verrait des hommes politiques plus compétents et plus consciencieux accéder au pouvoir.

Et au chapitre 7, sous le titre "A-T-ON LE DROIT DE VENDRE OU D'ENGAGER SON VOTE?" nous lisons ceci: "Nous croyons qu'il faut condamner la pratique d'octroyer, avec renforts de publicité, des dons généreux aux oeuvres religieuses ou de bienfaisance (paroisses, églises, centres de loisirs) dans les jours ou les semaines qui précèdent l'élection. Il s'agit d'une utilisation indue du prestige religieux ou social de ces organismes faite en vue de tromper la bonne foi des simples gens. Il est de même imprudent et inévident, de la part des responsables de ces oeuvres, d'accepter d'être ainsi utilisés et d'admettre les mises en scène qui entourent la distribution de ce genre de faveurs."

L'objet de mon propos n'est pas de dénigrer les personnes que j'ai mises en cause, ce sont tous de mes amis et je veux garder leur amitié. Mais, entre amis, on peut différer d'opinion, et j'ai voulu signaler qu'ils avaient fait une erreur et une erreur considérable en utilisant leurs titres respectifs pour faire des discours partisans. Ils n'avaient peut-être pas de mauvaises intentions en agissant ainsi, je tenais tout de même à leur faire savoir publiquement ma façon de penser. C'est par esprit civique, et en vue du bien commun du comté et de la province, que je fais cette intervention. Je suis assuré qu'elle sera reçue avec le même esprit que celui qui me l'a dictée.

A bon entendeur salut!

Pierre Morisset M.D.
Ville Saint-Georges

Hymne à la frousse

A notre frère Amédée, Si Frère Un Tel veut être un bon maître des novices, et que vous lui sachiez administrer quelques sermons comme vous savez en trasser, il ne serait sûrement pas aujourd'hui le gamin révolté que vous vous plûtes à tapoter dans Le Devoir du 21 mai.

Une aussi verte correction ne va pas sans remuer nos entrailles fraternelles, et nous nous empressons à la rescousse de ce pauvre gosse refoulé.

Entre nous, Amédée, au lieu de vous attarder dans les interlignes, vous auriez dû tout simplement moissonner sur les lignes une pensée drue et bonhomme. Ainsi, vous n'auriez pas fait d'un gaillard amateur de Camembert et de Flammia vendre un extrémisme vierge et martyr.

Pour conclure que Frère Un Tel désire ardemment le pouvoir, il faut lire son article avec l'esprit de notre temps. C'est faux que Frère Un Tel désire ardemment le pouvoir. C'est faux que Frère Un Tel ait déjà eu une parcelle de pouvoir. (Le directeur des études du temps n'avait aucun pouvoir. Bref, Frère Un Tel n'a jamais eu de l'influence.

Depuis quand, cher Amédée, la philosophie de la vie consiste-t-elle à voir le beau côté des choses? Nous pensions qu'elle consistait à voir les choses dans leur totalité: le beau et le laid. Le vilain, surtout, car c'est le membre malade qui doit attirer et tenir l'attention: quand un membre est malade, on ne s'attarde pas à tâter les sains.

Vous lui signifiez d'étudier encore pour revenir à Dieu. Sacré Amédée, va! S'il faut plus que la science de Frère Un Tel pour aller à Dieu, qu'advient-il de vous et de nous? Frère Un Tel a bien quelques notions mal assimilées, mais c'est quand même un savant.

"Libérez-vous"? Conseil de lâcheté. Conseil de froussard. Quand on a la "suffisance" de vouloir libérer les captifs, on reste parmi eux. C'est là le conseil judicieux d'un incroyant, Alain: "Le jour où un bon nombre de têtes solides et ins-

truites seront et resteront parmi les esclaves, il n'y aura plus d'esclaves".

Quant à votre définition de la vraie liberté, elle n'est pas même française: nous doutons que votre notion de soi thomiste. Et nous sommes sûrs que Frère Un Tel, qui a fait "un peu de philosophie", ignore réellement votre définition.

La seule liberté que revendique Frère Un Tel, c'est la liberté de dialoguer avec les chefs. Liberté essentiellement chrétienne. Liberté typiquement chrétienne. L'attitude digne devant le chef, c'est précisément ce qui devrait distinguer nos milieux.

C'est pourquoi, d'ailleurs, Frère Un Tel attire notre attention sur la scène de Pierre et du Centurion. Le franc coeur de son article, c'est: "Lève-toi, moi aussi je suis un homme". Vous ne l'avez pas suffisamment remarqué, car vous lisez surtout entre les lignes.

Ce n'est pas le religieux (inférieur) qui parle chez Frère Un Tel, mais le Canadien français. C'est vous qui en faites un névrosé, un anarchiste, et qui cherchez des orties pour son froc.

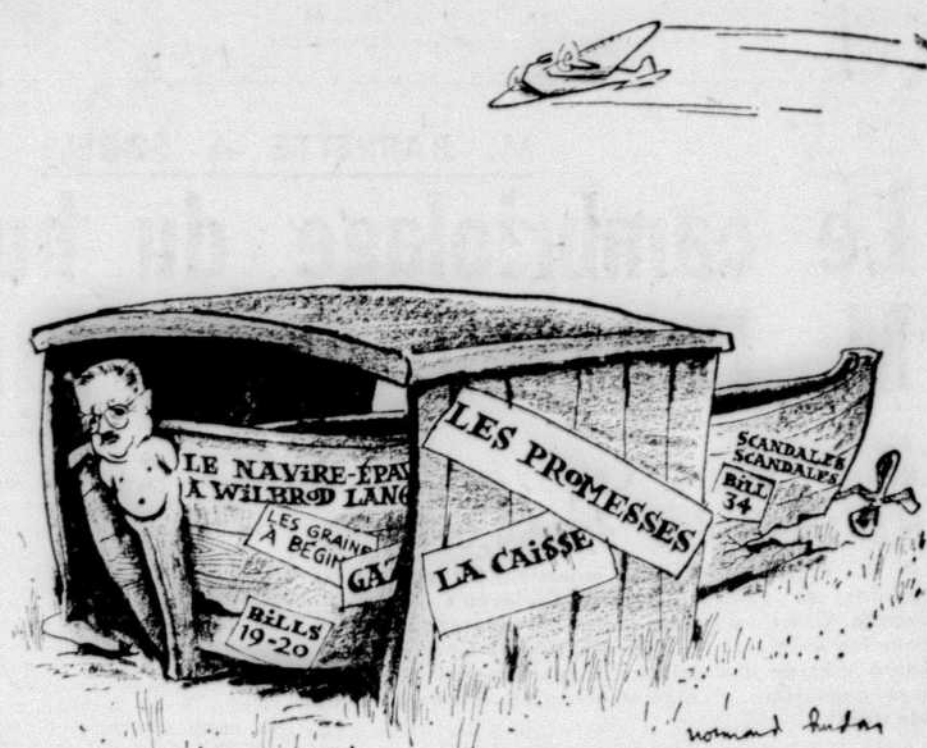
La vraie liberté, mon brave, permet "les observations et les suggestions"; elles ne sont "pas signe de rébellion, mais forment la substance même de l'obéissance intelligente". (Mar Roberts, s.j.) S'engager volontairement et librement, entre leurs mains, ce n'est pas s'engager à voir par leurs yeux et à parler par leur bouche.

"Faites ce qu'ils vous disent de faire." Frère Un Tel fait ça depuis longtemps. Il fait même davantage: il fait ce qu'ils font. Sans s'en porter mieux. Il lui faut décidément une bonne retraite fermée.

Bref, vous n'aimez pas Frère Un Tel. Il a troublé votre quiétude et par là même votre conscience. Vous comme nous, vous oubliez un peu trop facilement qu'il y a des "Thomas" (excusez-moi "paravent") qui ont emprunté la formule positive de St-Exupéry: "On ne voit bien qu'avec le coeur".

Une Réunion de Professeurs.

L'avion à Pouliot, le navire-épave à Langlais...



... du vent et tous dans la flotte

LETTRE DE ROME

Lueurs d'aurore

De notre correspondant romain
Georges HUBER

Dans les statuts des partis politiques italiens, le conseil national est l'équivalent du parlement, comme la direction centrale est l'équivalent du gouvernement et le congrès national l'équivalent des élections.

Or, après six jours de débats, passionnés pour les démocrates chrétiens et passionnés pour la presse, le parlement de la démocratie chrétienne a achevé ses travaux par le vote d'une motion finale.

Heure de la décision du jour de l'indécision?

Celle-ci est le fruit d'un compromis. Et, comme tous les compromis de ce genre, elle se prête à des interprétations diverses et même nettement divergentes, selon que l'on envisage tel ou tel aspect. Ainsi, la motion finale du conseil national démocrate chrétien est critiquée par un journal d'extrême gauche, qui lui reproche d'appuyer deux positions contradictoires: la politique de M. Aldo Moro, secrétaire du parti, orientée vers le centre-gauche, et la politique de M. Ferdinando Tambroni, chef du gouvernement, soutenu par l'appui parlementaire des néofascistes.

D'un autre côté, il Tempo, libéral, Rome, prétend que pour le conseil national de la démocratie chrétienne, ce qui devait être l'heure de la décision s'est, de fait, transformé en l'heure de l'indécision.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons considérer comme acquiescentes deux réalités d'importance pour l'avenir de la péninsule: le rôle de celle-ci dans l'Union européenne et au sein de l'Alliance Atlantique.

En dépit de tous les bruits — intéressés ou désintéressés — sur une scission imminente du parti, depuis trois lustres, préside aux destinées de l'Italie, la démocratie chrétienne reste unie. Le danger d'une scission existerait, certes. Mais, une fois de plus, les causes profondes d'union l'ont emporté dans les débats, sur les motifs contingents de discorde.

Les chefs des différents courants de la démocratie chrétienne et tout spécialement ceux de l'aile gauche, contaminée par le progressisme, savent d'ailleurs très bien que, étant données les conditions toutes particulières de l'Italie, différentes d'aujourd'hui, au vu des expériences d'hier, servir de prétexte aux éléments progressistes du parti démocrate chrétien ne totalisent pas le tiers

des sièges au parlement — un groupe sécessionniste perdrait l'appui de la grande majorité des électeurs catholiques, et qu'il se viderait à l'isolement.

Une porte fermée...

Autre fait acquis: la motion finale se prononce avec netteté sur une question qui, ces dernières semaines, a troublé, voire alarmé, l'électorat catholique: la fameuse ouverture à gauche, c'est-à-dire la collaboration, directe ou indirecte, avec les socialistes de M. Pietro Nenni, liés au parti communiste sur le plan idéologique comme dans le domaine des activités politiques, syndicales et coopératives.

Le conseil national "réaffirme son opposition à la formule, qui n'a jamais été acceptée ni tenue, de l'ouverture à gauche." Jamais acceptée ni tenue: l'on veut bien croire à la sincérité des démocrates chrétiens qui ont rédigé et voté cette déclaration. Mais on ne peut s'empêcher de constater qu'au cours des dernières semaines l'attitude de certains chefs de la démocratie chrétienne donnait l'impression très nette non seulement qu'ils acceptaient l'ouverture à gauche proposée par le parti de M. Nenni, mais qu'ils la tentaient. Une déclaration à ce sujet eût prévenu bien des malentendus. Elle eût aussi préservé le parti des catholiques italiens d'une perte de prestige dont on mesurera peut-être l'étendue lors des prochaines élections.

... avec l'espoir de la rouvrir

La démocratie chrétienne ferme donc la porte sur la gauche. Elle accompagne toutefois ce geste de l'expression du souhait: que les éléments autonomistes du parti de M. Pietro Nenni arrivent un jour à l'importer sur les éléments philosophiques, actuels et prépondérants, pour amener enfin le parti dans le camp de la démocratie.

Légitime en lui-même, ce souhait — on peut le prévoir aujourd'hui, au vu des expériences d'hier, servira de prétexte aux éléments progressistes du parti démocrate chrétien.

L'ACTUALITÉ

Des malades à soigner

Les crimes se multiplient chez nous comme ailleurs. Les vols à main armée, avec ou sans meurtre, se font en série, et un moraliste ne craint pas de les rattacher à la plaie sociale du chômage. Les blousons de cuir et autres "teddy boys" commencent dès l'adolescence leur apprentissage de violence.

Comme on s'habitue à tout, le crime en série bénéficie d'un tarif de faveur et les sentences des tribunaux tiennent compte de tous les facteurs, en particulier, des découvertes médicales tendant à montrer que les criminels sont des malades, dont la responsabilité est d'autant atténuée. Et ces sentences sont encore écourtées par l'usage des libérations anticipées.

En supposant que les psychiatres aient raison, ce qui est fort probable, il faudrait soigner ces malades. Les experts admettent que la prison ne leur vaut rien et ne les réforme guère. Les libérer après une peine écourtée parce que leur culpabilité est amoindrie, n'est-ce pas illogique? Ne faudrait-il pas s'assurer d'abord qu'ils ont reçu les soins néces-

saires et qu'ils sont guéris? L'on prétend que bien des crimes sont commis par des condamnés qui auraient dû être en prison si leur sentence n'avait pas été réduite, et qui ont été libérés non guéris.

Il arrive qu'un juge réprimande des policiers qui ont battu des prisonniers. La réprimande suffit-elle, ou une légère amende, comme on l'a fait récemment pour deux policiers coupables d'assaut grave contre un inalcide? Ne faudrait-il pas les soigner eux aussi, les rééduquer pour l'importante fonction sociale qu'ils remplissent?

Nous sommes en période électorale, des abus graves sont commis, notamment par le sabotage des listes électorales et la corruption. Le 22 juin des gens seront arrêtés pour suspicion de personnes ou autres offenses analogues. Le lendemain, tout sera effacé, personne ne sera inquiété. Voilà autant de malades qu'il faudrait soigner afin qu'ils ne recommencent pas la prochaine fois.

Et les hémorrhagies de fins de semaines? Ces automobilistes

tiens. Ils argueront de ce vote pour faire des avances aux socialistes nenniens, en demandant à la direction de la démocratie chrétienne d'entretenir la porte qu'elle a fermée — en vue de faciliter "la conversion du parti de M. Nenni à la démocratie." Il est à souhaiter que, devant ces manœuvres, les dirigeants de la démocratie chrétienne répètent le mot d'un magistrat romain: ce que j'ai écrit, je l'ai écrit, quel qu'il soit, en ajoutant, s'il le faut, la remarque pertinente faite l'autre jour, au cours des débats du conseil national, par M. Antonio Senni, ancien président du conseil, aujourd'hui ministre des Affaires étrangères: Ce n'est pas aux catholiques à courir après les socialistes; ce seront plutôt les socialistes qui s'offriront à collaborer avec la démocratie chrétienne, si celle-ci se montre unie, fidèle aux exigences sociales de son programme.

Progrès tout de même

Si la politique est l'art du bien possible, et non pas l'art du bien absolu, on peut conclure, semble-t-il, que dans les circonstances actuelles, après le trouble, le désarroi et les divisions de ces dernières semaines, la motion finale du conseil national de la démocratie chrétienne marque un progrès.

Progrès modeste, par voie de clarification et de précision, mais progrès tout de même, comme les premières lueurs de l'aurore sont préférables aux ténèbres de la nuit.

Les récentes mises en garde de l'épiscopat italien, notamment dans sa lettre pastorale sur le laïcisme, et le rappel, par l'Observateur Romano, des points fixes qui, tels des phares, doivent éclairer toute activité temporelle qui se veut chrétienne, ont porté des fruits.

Ex-Afrique Equatoriale française

SITUATION DE L'EGLISE

ROME (AIF) — Les quatre États issus de l'Afrique Equatoriale Française et qui se nomment: République Centrafricaine, du Congo, du Gabon et du Tchad, ont ensemble une population de 4.900.000 habitants dont 623.300 catholiques (au lieu de 343.581 en 1949). Au total, 432 prêtres, dont 44 autochtones (27 en 1949) travaillent en 12 circonscriptions ecclésiastiques. Ils sont aidés par 140 frères, 457 religieuses et 4.553 catéchistes. Les grands séminaristes sont au nombre de 31.

qui tuent sans même avoir l'excuse d'être chômeurs. Plusieurs paient de leur vie le jeu brutal et insensé de la vitesse imprudente. Il faudrait tout de même soigner les autres, ceux qui survivent temporairement à ce métier de gladiateurs motorisés. Ces dangereux malades qui prennent le volant en état d'ébriété, ou qui ont la témérité d'utiliser une voiture en mauvais ordre, ou qui cèdent jusqu'à l'insouciance à l'euphorie de la vitesse, qui va les soigner?

Les historiens racontent qu'à la fin de l'Empire romain, la violence s'étendit sur l'Europe à la faveur des invasions barbares et de la dislocation sociale. Le monde entier peut-être dans une autre ère de décadence, après les atrocités de la seconde guerre mondiale, l'amoindrissement prospérité de l'Occident qui scandalise les peuples pauvres, le goût de la violence dans les mœurs et dans les arts, et le spectre hallucinant d'un conflit nucléaire. Cela fait beaucoup de besoins pour les psychiatres.

A.L.B.I.N

GENEVE: LES "DIX" REPRENENT LE TRAVAIL

L'Ouest demandera diverses précisions sur le nouveau plan russe de désarmement

GENEVE. — M. Valerian Zorine, adjoint au ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, a déclaré hier que le nouveau projet de désarmement de son gouvernement devrait fournir une excellente base de travail aux délégations des dix nations qui reprennent aujourd'hui leurs discussions sur le désarmement.

"Il serait extrêmement regrettable que les ennemis de la détente fassent échouer les chances d'une poursuite fructueuse de nos travaux", a encore dit le ministre qui dirigera la délégation soviétique et, en fait, les délégations des cinq pays communistes au cours de cette nouvelle phase de la conférence. On sait que la nouvelle version du plan soviétique de désarmement comporte d'importantes modifications par rapport au projet original exposé par le premier ministre Khrouchchev devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier. A son arrivée à Genève, hier, le chef de la délégation britannique, Ormsby-Gore, a dit que les Occidentaux demanderont dès le début des entretiens des précisions sur la nouvelle version du plan soviétique. Une réunion des délégations des cinq pays occidentaux: Etats-Unis, France, Gde-Bretagne, Italie et Canada, doit avoir lieu ce matin avant la première séance des "dix".

JAPON: DEVANT LA PERSISTANCE DE L'AGITATION.

Annulation possible de la visite d'Eisenhower — Les 125 députés de l'opposition démissionnent en bloc

WASHINGTON. — Le sénateur J. W. Fulbright (démocrate, de l'Arkansas) a exprimé l'opinion hier soir qu'il serait peut-être préférable que le président Eisenhower reporte à une date ultérieure sa visite au Japon en raison des manifestations anti-américaines qui se multiplient dans ce pays.

Président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, le sénateur a dit, au cours d'une interview, que "le président pourrait peut-être convenir avec le gouvernement japonais qu'il serait préférable de reporter la visite prévue pour la mi-juin au début d'octobre".

Plusieurs autres sénateurs, dont M. Mansfield, ont exprimé leur inquiétude quant à la réussite du voyage dans les circonstances présentes. La commission sénatoriale doit entendre aujourd'hui le secrétaire d'Etat Herter au sujet de la ratification du traité nippo-américain. "Je n'ai pas de renseignements particuliers sur la situation qui prévaut au Japon", a dit Fulbright, mais ce que j'en lis dans les journaux me donne à penser que la situation est critique et qu'il y aurait intérêt à retarder la visite du président".

Démision des députés socialistes
TOKIO. — Le conseil national du parti socialiste a décidé hier de retirer ses 125 députés de l'Assemblée nationale: tous devront remettre leur démission. Il s'agit là d'une ultime manœuvre de l'opposition pour empêcher la ratification du nouveau traité nippo-américain de sécurité mutuelle. Les observateurs estiment cependant que cette mesure ne modifiera pas la décision du premier ministre Kishi.

La seule possibilité de faire échec à la ratification serait que le gouvernement, devant le départ massif de l'opposition et l'agitation dans le pays, convoque de nouvelles élections. Mais le premier ministre a dit qu'il ripostera aux démissions des 125 socialistes par autant d'élections partielles afin de trouver de nouveaux titulaires pour les sièges abandonnés. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé hier que rien n'était changé quant au programme de la visite officielle du président Eisenhower, qui doit passer quatre jours au Japon, du 19 au 23 juin.

Intellectuels opposés au traité

On sait que les millions de membres des grandes centrales syndicales, les associations d'étudiants et d'autres éléments s'opposent vigoureusement au nouveau traité. Une campagne d'agitation s'est développée depuis un mois, campagne qui après quelques jours d'interruption a repris au cours de la dernière fin de semaine. Et les dirigeants de la principale centrale syndicale ont annoncé que des manifestations et des grèves auraient lieu dans le pays tous les jours du 11 au 19 juin.

Les adversaires de Kishi ont reçu un appréciable renfort, ces jours derniers, avec les déclarations de plusieurs intellectuels éminents dont un titulaire du prix Nobel qui ont demandé l'ajournement de la visite d'Eisenhower et ont exprimé leur opposition au nouveau traité entre le Japon et les Etats-Unis.

Hier, le conseil national du parti socialiste, après avoir approuvé la démission massive de ses représentants, a laissé au chef du parti le soin de fixer la date où les démissions entreraient en vigueur: on croit savoir que

du monde...aux quatre coins du monde...aux quatre coins

Cuba: le gouvernement Castro s'approprierait à établir des relations diplomatiques avec Pékin

NEW-YORK. — D'après la "New-York Times", le gouvernement cubain s'approprierait à nouer des relations diplomatiques avec la Chine communiste. Pareille initiative romprait le front uni formé jusqu'ici par les républiques latino-américaines dont aucune n'a encore reconnu le régime de Pékin: aussi, les milieux dirigeants américains se montrent-ils préoccupés. Le journal ajoute que le gouvernement Castro songe également à signer un important accord commercial avec la Chine et qu'il a déjà pressenti le premier ministre Chou En-lai au sujet d'une visite possible à Cuba. Certains milieux diplomatiques croient que La Havane annoncera l'établissement de relations avec Pékin avant le 26 juillet, jour anniversaire du premier soulèvement animé par Castro en 1953. On croit savoir aussi que le vœu des dirigeants cubains serait que Khrouchchev et Chou soient présents pour les grandes fêtes prévues pour la fin de juillet.

Cambodge: le référendum se transforme en un plébiscite triomphal pour Sihanouk

PHNOM-PENH. — Les résultats encore incomplets mais significatifs du référendum qui s'est déroulé dimanche dans tout le Cambodge accordent un écrasant vote de confiance au prince Norodom Sihanouk et donnent à ce référendum l'allure d'un plébiscite triomphal pour l'ancien premier ministre. Sur les 1.383.982 bulletins dévoués jusqu'ici, le prince a obtenu 1.383.793 votes. Les autres bulletins, moins de 200, favorisaient soit le mouvement du "Cambodge libre" dont le chef, Ngoc Thanh, vit en exil (et est, selon Sihanouk, à la solde des "impérialistes") soit le parti communiste. On estime qu'il faudra dépouiller encore environ un million de bulletins mais l'opinion générale est que Sihanouk obtiendra en définitive plus de 99% des suffrages. Le prince a toujours observé en politique étrangère une attitude de stricte neutralité entre les "blocs" et a tenté de mettre en oeuvre, dans le pays, ce qu'il appelle un socialisme démocratique et national.

E.-U.: les républicains redouteraient par-dessus tout un tandem Johnson-Kennedy

WASHINGTON. — Le sénateur B. Goldwater, président du comité électoral républicain pour le Sénat, a déclaré hier que l'équipe la plus difficile à battre pour les républicains aux élections de novembre prochain serait celle que formeraient le sénateur Johnson, comme candidat à la présidence et le sénateur J. Kennedy, comme candidat à la vice-présidence. Goldwater a ajouté que ses voyages dans tout le pays

lui donnent la conviction que depuis deux semaines le leader démocrate au Sénat (Johnson) a énormément amélioré ses chances, "principalement à cause de son attitude élégante dans les discussions au sujet des responsabilités pour l'échec de la conférence au sommet". Le sénateur républicain estime que Stevenson et Kennedy ont perdu beaucoup de terrain pour avoir critiqué sans ménagement le président Eisenhower à une heure aussi grave dans les relations internationales.

URSS: Francis Powers, pilote de l'U-2, annonce aux siens qu'il est bien traité

NEW-YORK. — Francis Garry Powers, pilote du fameux avion-espion américain U-2 abattu le 1er mai dernier au-dessus du territoire soviétique (incident qui a été l'une des causes de l'échec de la conférence "au sommet") vient d'écrire à sa femme et à son père qu'il est bien traité et en parfaite santé. C'est ce que le magazine Newsweek annonce dans sa dernière livraison sur la foi de déclarations de proches du pilote. Dans ses lettres, Powers dit qu'il est bien nourri, qu'il a le droit de se promener dans le parc de sa prison, qu'il peut prendre des "bains de soleil", etc. Le pilote américain ajoute qu'il sait qu'il devra subir un procès prochainement. Il invite par ailleurs les membres de sa famille à ne pas essayer d'aller le voir en URSS avant la fin de son procès. Newsweek ajoute que cette lettre a persuadé le père de Powers d'abandonner son projet de se rendre en URSS ces toutes prochaines semaines.

Norvège: le premier ministre Macmillan vient conférer avec ses collègues

OSLO. — Le premier ministre britannique doit arriver aujourd'hui dans la capitale norvégienne où il consacrera quatre jours à d'importants entretiens économiques et politiques avec son collègue norvégien, Einar Gerhardsen et les membres de son cabinet. On croit savoir que les deux chefs de gouvernement examineront en particulier les chances d'un accord entre l'association européenne de libre-échange, à laquelle appartiennent les deux pays, et la Communauté économique européenne. Il n'est pas question, cependant, de véritables négociations mais de larges échanges de vues. Les deux chefs de gouvernement feront également le point de la politique internationale et discuteront des conséquences possibles de l'intention d'Oslo de porter de trois à douze milles la largeur de ses eaux territoriales, projet qui inquiète Londres en raison de ses répercussions possibles sur les activités des pêcheurs britanniques.

Israël: les autorités nient que Eichmann ait tenté de se suicider dans sa prison

TEL-AVIV. — Un porte-parole du ministère de la justice a catégoriquement nié hier les rumeurs voulant que Adolf

Eichmann, le bourreau des Juifs pendant la deuxième guerre mondiale, ait tenté de se suicider, la veille, dans sa cellule. Le "Daily Mail" de Londres avait écrit que Eichmann avait tenté de se suicider en se frappant la tête contre les murs de la cellule: toutes les mesures ont été prises pour empêcher que Eichmann puisse attenter à ses jours, a dit le fonctionnaire. A Buenos-Aires, pendant ce temps, il a été confirmé que la famille de Eichmann était partie pour une destination inconnue: on présume que les cinq membres de la famille se sont réfugiés chez des amis où ils seraient soigneusement gardés afin d'empêcher un enlèvement comme celui dont Eichmann a été victime par les agents des services secrets israéliens. On sait que Eichmann devra répondre à de terribles accusations dont la principale est d'avoir ordonné l'assassinat de millions de Juifs au cours de la deuxième guerre mondiale.

Equateur: réélection à la présidence de la République de Jose Velasco Ibarra

QUITO. — L'ancien président Jose Velasco Ibarra a été réélu chef de l'Etat dimanche et a aisément défait ses trois adversaires. Ibarra qui se présentait cette fois comme indépendant a obtenu 253.763 votes alors que ses adversaires recueillaient respectivement 149.269 (Cordero Crespo, conservateur), 135.320 (Plaza Lasso, libéral) et 31.210 (Parra Valasco, socialiste). L'élection d'un indépendant à la présidence de la République représente un dur coup pour les partis traditionnels, le conservateur et le libéral. Les partisans de Ibarra se sont réunis dans les rues au cours de la nuit de dimanche à lundi afin de célébrer la victoire de leur favori: les troupes avaient été appelées dans les quartiers populaires mais les réjouissances se déroulaient dans l'ordre.

Organisation internationale du travail: dénonciation de "l'apartheid" par Stanley Knowles, délégué du Canada

GENEVE. — M. Stanley Knowles, membre de la délégation du Canada à la session de l'Organisation internationale du travail, a vivement attaqué hier la politique de ségrégation raciale de l'Union sud-africaine et a invité l'OIT à intensifier ses efforts en vue d'obtenir que ce pays cesse de pratiquer la discrimination au détriment des travailleurs noirs. Le délégué canadien a décrit la persistance de "l'apartheid" comme "un triste exemple de l'aveuglement d'une minorité de Blancs qui tente d'imposer sa loi et de conserver en esclavage une majorité de Noirs". Après M. Knowles, un délégué du Ghana a invité l'OIT à étudier les conséquences de "l'injustice sociale" qu'est la ségrégation raciale. Un autre représentant du Ghana a demandé que l'OIT mette sur pied un comité chargé de faire enquête sur les pratiques discriminatoires dans le monde entier.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



LOCAUX MODERNES... SERVICES EFFICACES... PERSONNEL COMPETENT.

L'établissement de ces bureaux fait partie d'un plan d'expansion progressive, particulièrement dans les secteurs où nous comptons une clientèle sans cesse croissante. C'est donc avec plaisir que l'on peut offrir maintenant une assistance de premier choix sur toutes les questions bancaires, à la population et aux commerçants opérant dans cette partie de la ville.

HEURES D'AFFAIRES
Tous les jours de 10 h. à 3 h.
Le vendredi soir de 7 h. à 8 h.

LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA
votre partenaire

361 succursales et agences pour vous servir dans l'Est du Canada.



Le gérant
M. Edgar LADOUCEUR
ainsi que ses employés vous invitent à leur rendre visite en tout temps.
SOYEZ LES BIENVENUS

BULLETIN DES PAGES JAUNES

AU TEMPS OÙ LE CHEVAL FOURNISSAIT L'ÉNERGIE,



LES COURSES DE CHARS ATTIRAIENT JUSQU'À 350.000 PERSONNES AU CIRQUE MAXIME, DANS LA ROME ANTIQUE. LA RÉPARATION DE CES VÉHICULES ÉTAIT CONFÉE AUX CHARRONS, MENUISIERS ET FORGEURS DE L'ÉPOQUE.



POUR LE "COCHER" D'AUJOURD'HUI IL SUFFIT DE QUELQUES MINUTES POUR FAIRE CHANGER UN PNEU AU GARAGE OU À LA STATION DE SERVICE, FACILE À TROUVER DANS LES PAGES JAUNES



POUR TOUT BESOIN CONSULTEZ LES PAGES JAUNES

SAVIEZ-VOUS QUE LES COURSES DE CHARS ÉTAIENT DÉJÀ EN FAVEUR 4.000 ANS AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE?



POUR LE "COCHER" D'AUJOURD'HUI IL SUFFIT DE QUELQUES MINUTES POUR FAIRE CHANGER UN PNEU AU GARAGE OU À LA STATION DE SERVICE, FACILE À TROUVER DANS LES PAGES JAUNES

POUR TOUT BESOIN CONSULTEZ LES PAGES JAUNES

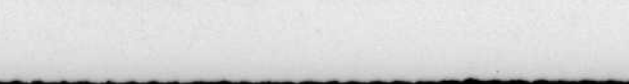
SAVIEZ-VOUS QUE LES COURSES DE CHARS ÉTAIENT DÉJÀ EN FAVEUR 4.000 ANS AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE?



POUR LE "COCHER" D'AUJOURD'HUI IL SUFFIT DE QUELQUES MINUTES POUR FAIRE CHANGER UN PNEU AU GARAGE OU À LA STATION DE SERVICE, FACILE À TROUVER DANS LES PAGES JAUNES

POUR TOUT BESOIN CONSULTEZ LES PAGES JAUNES

SAVIEZ-VOUS QUE LES COURSES DE CHARS ÉTAIENT DÉJÀ EN FAVEUR 4.000 ANS AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE?



L'UNION NATIONALE A ENTRETENU
LES CHEMINS D'HIVER SUR 34,400M. \$37,750,000.
DE ROUTES, EN 1958, AU COÛT DE
VERS LES SOMMETS avec BARRETTE et l'UNION NATIONALE

PUBLIÉ PAR L'ORGANISATION DE L'UNION NATIONALE

Une réception triomphale :

La tournée de M. Jean Lesage dans le nord-ouest québécois

Par Fernand BOURRET

Au cours de la fin de semaine, le chef du parti libéral, M. Jean Lesage a fait le tour des comtés de Temiscamingue, de Rouyn-Noranda, d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi-Est où il a participé à quatre importantes manifestations à Lorrainville, à La Sarre, à Rouyn-Noranda et à Val d'Or.

On peut évaluer à des dizaines de milliers de personnes le nombre de ceux qui se sont rendus à la tournée de M. Lesage à ces quatre endroits. Dimanche soir à Val d'Or, dimanche après-midi à Val d'Or, dimanche après-midi à Rouyn-Noranda et plus de 3.000 personnes à La Sarre, samedi soir.

Partout, le chef libéral a reçu un accueil triomphal. A La Sarre, par exemple dans le comté de M. Alphonse Courcy, candidat libéral dans Abitibi-Ouest et organisateur en chef du parti libéral, la réception a été délicate.

Parlant dans l'enceinte du théâtre La Sarre dans lequel étaient entassés plus de 1.000 personnes, M. Lesage, à la fin de son discours, a dû se rendre à la requête de la foule qui se trouvait à l'extérieur et qui voulait non seulement entendre mais voir le chef du parti libéral.

M. Lesage n'a pas déçu cette foule et il a grimpé sur la plateforme d'un camion pour rendre son message de libération et de confiance aux électeurs qui l'accablent à tout rompre.

Dans la région du nord-ouest québécois, M. Lesage a traité principalement des problèmes intéressant les électeurs des quatre comtés du Nord : l'agriculture, la colonisation, le tourisme, les relations ouvrières, la législation minière, le bois de pulpe, la voirie et l'éducation.

M. Lesage a accusé l'Union nationale d'avoir plongé l'agriculture et la colonisation dans le marasme. Il a défié M. Barrette de visiter les paroisses de colonisation, d'entrer dans les maisons des colons et de venir ensuite dire à la province ce qu'il aura constaté : des enfants qui sont obligés de marcher pieds nus, des fermes abandonnées, des maisons en ruine, cadennassées, détreffées, croulantes.

Il a accusé le ministre de la colonisation, M. Jos. D. Bégin, appelé également le ministre des élections, d'avoir sacrifié la colonisation aux intérêts électoraux de l'Union nationale et d'avoir préféré servir ses amis de l'Union nationale et la caisse électorale du régime au lieu de doter la province d'une politique générale à l'endroit des colons du nord-ouest québécois et des fermiers de la province.

M. Lesage a parlé des nombreux scandales auxquels se trouvent mêlés le ministre de la colonisation : Barbeau - Elcheim, la compagnie de téléphone de St-Germaine de Dorchester, les avions du ministre, les grains de semence, etc.

Le nom de M. Bégin et de M. Maurice Bellemare, ministre d'Etat, également impliqué dans les scandales relatifs aux avions du ministre de la colonisation ont été copieusement hués par la foule au cri de "Honte! Honte!"

Les ouvriers

Le ministre du travail et premier ministre Barrette ont été pris à partie par le chef libéral dans les villes minières de Rouyn-Noranda et de Val d'Or où se trouve une forte proportion de travailleurs syndiqués et membres des Métallurgistes-unis d'Amérique.

"On se trouvait M. Barrette, ministre du travail, quand le gouvernement de l'Union nationale faisait maitraquer les membres de votre syndicat à Murdochville," a demandé M. Lesage. M. Barrette se trouvait lui aussi en grève, a accusé le chef libéral, mais il touchait quand même son revenu annuel de ministre du travail de \$17.000 par année."

M. Lesage a énuméré les principaux articles du programme libéral en matière de relations ouvrières. Son gouvernement adoptera un Code du travail basé sur les recommandations du Conseil supérieur du travail, des la prochaine session et mettra hors la loi les syndicats de boutique.

Il a également parlé des amendements à apporter à la Loi des accidents du travail, à la Loi du salaire minimum dont les taux doivent être considérablement haussés. Il a promis un prix minimum pour le bois de pulpe afin d'assurer un revenu minimum aux colons et aux cultivateurs. Le chef du parti libéral a également déclaré que son parti instituerait un système de pensions "transférables", de sorte que les travailleurs jouissant d'un fonds de retraite au service d'une compagnie, ne perdent pas les bénéfices acquis lorsqu'ils changent d'employeurs. Ces paroles ont été accueillies avec enthousiasme par les travailleurs, de colons et de syndiqués qui se pressaient pour l'entendre.

La voirie

Abordant le problème des communications, M. Lesage s'est dit scandalisé de l'état déplorable des routes dans le nord-ouest québécois. Il n'existe pratiquement pas de routes pavées et celles qui le sont, (nous avons pu nous-même le constater), sont, comme le dit M. Lesage, recouvertes d'un simple papier goudronné; à divers endroits, surtout en face de partisans de l'Union nationale, "La majeure partie de l'asphalte a coulé dans la caisse électorale de l'Union nationale", a-t-il dit.

M. Lesage mettra à exécution un plan directeur de voirie et son gouvernement construira une route reliant la Temiscamingue au sud de la province pour que les produits de la ferme de cette région puissent ac-

éder aux grands marchés de consommateurs du centre et du sud de la province. Ces routes permettront également, a dit M. Lesage, de diminuer le coût du transport vers les régions du nord-ouest et hausser le niveau de vie de la population qui les habite.

M. Lesage a précisé que les routes qui se sont construites par le gouvernement libéral, seront des routes larges, droites, solides, de sorte qu'elles pourront durer pendant des années et que leur amortissement pourra être à la charge de plus d'une génération.

L'électricité

Particulièrement à Rouyn-Noranda, la seule région de la province de Québec où le courant est encore sur 25 cycles, M. Lesage a dit que son gouvernement paiera une compensation raisonnable à ceux qui seront affectés par le changement à 60 cycles. Il a dit que les regards de l'Union nationale et son refus d'assumer ses responsabilités font que les habitants de cette région trouvent difficilement à s'approvisionner des appareils électriques nécessaires à cause du refus des compagnies d'appareils électriques de continuer la production d'appareils fonctionnant sur un courant de 25 cycles, à cause de la demande limitée.

La pollution des eaux

A Rouyn-Noranda, M. Lesage a accusé le gouvernement de la province d'avoir complètement négligé le problème de la pollution des eaux.

Elaborant ce sujet, M. Lesage a parlé des nombreuses commissions inopérantes et inutiles formées par le gouvernement de l'Union nationale dans le but de "verser des prébendes à des amis". Il a parlé des commissions formées pour étudier la pollution des eaux, les lois minières, la loi des assurances, les lois de la province, la loi des syndicats coopératifs, la loi sur les problèmes d'hospitalisation. Il a accusé le gouvernement de l'Union nationale d'avoir gaspillé ainsi depuis 1951 la somme de \$1.788.000 en frais de voyage et honoraires à des commissaires siégeant au sein de commissions inutiles.

A Rouyn-Noranda, il a accusé le candidat de l'Union nationale, Me Grimard d'avoir largement profité des largesses de l'Union nationale.

Ce M. Grimard, a accusé M. Lesage, est le président de la Commission chargée d'étudier les lois minières. A ce jour, cette commission a dépensé \$160.431, en salaires et frais de voyage au Château Frontenac, à la Malbaie et au lac Louise dans les Rocheuses. Cette commission a eu l'audace de ne pas fournir de rapport, se contentant d'énumérer le nombre de séances de la commission dans des hôtels luxueux.

Il a également accusé le gouvernement de l'Union nationale d'avoir formé une commission pour enquêter sur les problèmes de l'hospitalisation alors qu'une commission semblable, présidée par le sous ministre de la santé, le Dr Grégoire, a été établie en 1954-1955 et que cette commission encore en fonction a coûté à ce jour la somme de \$275.000.

"Sous l'Union nationale, a dit M. Lesage, les commissions ne sont que prétexte à servir des amis et à retarder des décisions qui s'imposent immédiatement, comme c'est le cas pour l'assurance hospitalisation.

Partout les foules ont été nombreuses et accueillantes. A Lorrainville, dans le Temiscamingue, à Rouyn, dans le comté du même nom, les manifestations en faveur de M. Lesage ont eu lieu dans les mêmes salles que celles de M. Barrette, la semaine précédente et il semble y avoir accord pour dire que M. Lesage a attiré plus de

personnes que le premier ministre. Par ailleurs, les réactions de la foule étaient plus enthousiastes et plus spontanées lors des assemblées de M. Lesage. Aux assemblées de M. Barrette on voulait "être vu" par les organisateurs de l'Union nationale tandis qu'aux assemblées de M. Lesage, on voulait manifester sa confiance au chef et au programme du parti libéral. C'est ce qu'expliquent les organisateurs libéraux de la région et que confirment les témoignages que nous avons recueillis, par exemple, de dirigeants syndicaux.

Par ailleurs, autre fait que remarquent les observateurs et qui soulignent les libéraux, le sentiment de crainte qui paralysait les électeurs et particulièrement les maires et les échelons des municipalités semble avoir disparu. Aujourd'hui, les maires des municipalités, les échelons ne craignent plus de monter sur les estrades en compagnie des candidats libéraux et du chef libéral, M. Lesage. Croient-ils que la main de M. Barrette se fera plus légère que celle de feu M. Duplessis qui s'abaissait lourdement sur les maires à une manifestation libérale? Ou bien, veulent-ils tout simplement manifester leur appui au chef et au programme du parti libéral? La réponse, nous l'aurons le 22 juin.

Soulignons cependant que le maire de Buckingham, dans le comté de Papineau, n'a pas craint de manifester son appui au chef libéral.

Après avoir fait signer par M. Lesage le livre d'or de la ville de Buckingham, qu'il avait apporté pour la circonstance sur les lieux de la manifestation, le maire a déclaré : "Comme maire et représentant officiel de la ville de Buckingham, je suis heureux de vous accueillir dans notre ville et de vous souhaiter le succès que vous méritez."

"Mais comme citoyen et électeur, a-t-il ajouté, je vous souhaite la plus belle victoire lors du scrutin du 22 juin."

Le maire de Noranda, M. Frédéric Hébert a souhaité la bienvenue à M. Lesage tandis que l'échevin Jos. Daveau, représentant le maire de Rouyn, a souhaité que le 22 juin, date de son propre anniversaire de naissance, lui apporte son plus beau cadeau, par l'élection de M. Lesage au poste de premier ministre.

Diminuer les taxes indirectes, favoriser l'achat chez nous et la venue d'immigrants

TORONTO — La plupart des consommateurs "exploseraient" s'ils savaient quelle partie de leur revenu va réellement en taxes, a dit M. W. H. Evans, président de l'Association des manufacturiers canadiens dans une allocution prononcée à l'occasion de la réunion annuelle de l'Association.

"Beaucoup trop de Canadiens, a ajouté M. Evans, sont dans l'illusion que les différentes formes de taxes sur les sociétés — non seulement sur les bénéfices, mais les taxes de ventes, d'accise, taxes sur les matériaux, et toutes les autres taxes — sont une imposition légitime qui devrait être supportée par toute entreprise en affaires pour réaliser un profit."

"Il n'y a pas une personne sur mille qui sache qu'une société, étant impersonnelle, ne peut supporter des taxes. Nous ne devrions rien épargner pour étaler devant le grand public que ces taxes — toutes les taxes — deviennent simplement une partie des opérations de dépenses d'une compagnie et que, comme telles, sont inévitablement reflétées dans le prix payé par le consommateur."

Le salaire paie

"Ainsi donc, la moindre portion de l'impôt sur les sociétés, autant que l'impôt sur le revenu personnel, est payée par le salarié canadien individuel."

"Je crois que nous ne pourrions jamais espérer une diminution significative et durable des taxes tant que les Canadiens ne comprendront pas mieux l'importance du fardeau des taxes qu'ils supportent. Ils ne le comprennent pas à l'heure actuelle à cause du rôle formidable joué par ces taxes indirectes — ou cachées — visiblement payées par quelque vague société sans visage, mais qu'ils paient eux-mêmes en réalité."

Les commentaires de M. Evans étaient contenus dans un texte remis à l'avance à la presse.

Achat chez nous

M. Evans, président de Howell Controls Ltd. de Toronto, a dit que si l'on veut maintenir l'emploi, le monde du travail devra se joindre au patronat pour appuyer une campagne "d'achat chez nous" et le gouvernement devra donner à l'industrie la protection suffisante et encourager une augmentation de la population par le moyen de l'immigration.

"Je suis franchement étonné, a dit M. Evans, de l'échec du travail organisé à mettre toute son influence au service de la campagne d'achat chez nous. Il a les ressources et l'organisation pour le faire."

"Je suis cependant heureux de constater une preuve récente de ce qui est une activité essentiellement d'achat chez nous de la part de quelques syndicats. J'aimerais cependant que le Congrès du travail du Canada prenne la décision d'utiliser son

pouvoir et son influence d'une façon positive pour encourager, quand c'est possible et raisonnable, l'achat de produits domestiques. C'est la seule façon d'assurer un emploi stable et accru pour les Canadiens."

Notre économie

Affirmant que l'économie du Canada s'était transformée d'économie agricole en industrielle, M. Evans a ajouté :

"Le seul milieu qui semble croire le contraire est Ottawa. Il faut des importations — oui, des importations de concurrence. Personne ne suppose sérieusement qu'il soit possible, ou désirable de s'en dispenser complètement. Mais, bon sang! qu'on garde un juste milieu."

"Il n'y a aucun sens à nous inquiéter d'être justes pour les producteurs étrangers au point

d'être tout à fait injustes pour les nôtres et aux Canadiens qu'ils emploient. C'est pourtant la situation qui existe aujourd'hui au Canada."

"Je ne demande rien de plus qu'un minimum de protection, et il est assez évident qu'un bon nombre d'industries ne l'obtiennent pas."

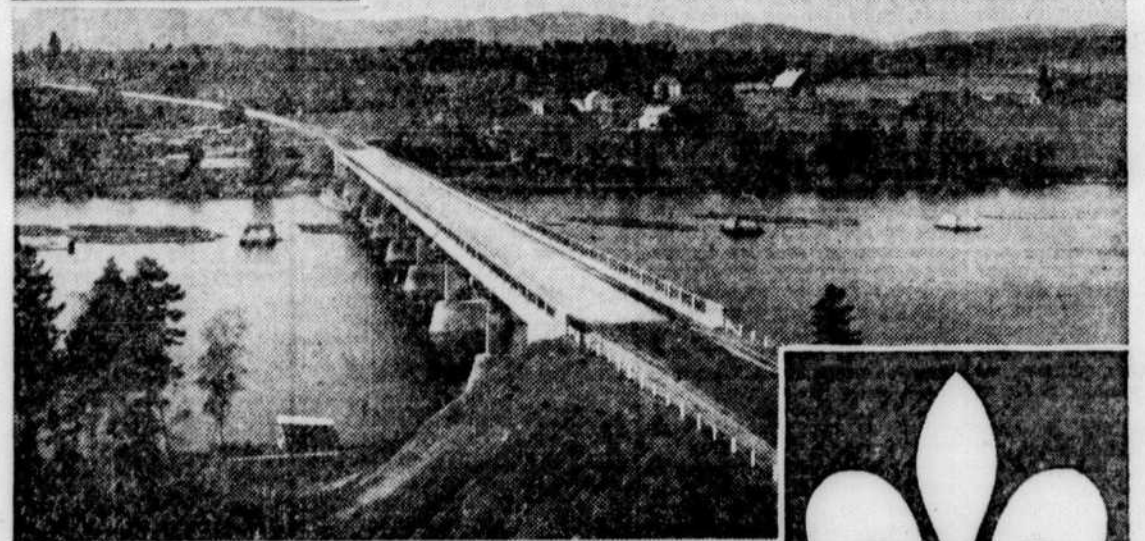
De tous les principaux pays industriels non communistes, le Canada possède le moins de population, a dit M. Evans et de ce fait, le coût de la production est plus élevé.

"Il n'y a pas de solution à ce problème, sauf la population. Nous devrions suivre une politique cohérente et délibérée d'accroître notre population actuelle avec des immigrants choisis. Malheureusement, notre politique laisse beaucoup à désirer."



À LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, naturellement!

NOUS SOMMES FIERs de nos oeuvres



Regardez autour de vous!

Les réalisations de l'Union Nationale sont tellement nombreuses depuis quinze ans qu'elles sautent aux yeux partout dans la province. Dans le domaine des travaux publics, les anciens ponts étroits et dangereux ont fait place à d'autres beaucoup plus larges, plus modernes sur lesquels les automobilistes circulent en toute sécurité, souvent sans même les apercevoir tant ils se confondent avec la route elle-même.

2702 PONTS construits en 15 ans.

PUBLIÉ PAR L'ORGANISATION DE L'UNION NATIONALE

VERS LES SOMMETS avec BARRETTE et l'Union Nationale

Venez conduire la traction avant de plus en plus populaire...



Moteur à culasse aluminium - Suspension hydro-pneumatique (Frein à huile) - Frein à disque incorporés, avec compensateur automatique de l'usure des garnitures (brins) - Conduite à niveau constant - Cric automatique incorporé - Sièges basculants - Plancher en bois plat - Luxueux tapis et garnitures de sièges en caoutchouc mousse - Chauffage - Direction - Signaux de direction, etc. Moyennant supplément: Servo-direction et Servo-frein.

A partir de \$3.095 FOB. MTL.

Vente et service à Montréal : AUTO-FRANCE Life IMPORTATEURS 7144, Côte-des-Neiges Tél. RE 9-4721 7610, Boulevard - Venton Tél. RE 9-4781

AUTO LE MANS LTEE 5055, Boul. Pie IX Tél. 241-2334 BARNABÉ MOTORS LTD. 1830 Edouard-Laurin Blvd. Tél. 341-4101 Service et pièces partout au Canada et aux E.-U.



"Je perdais des affaires en négligeant mon installation téléphonique!"

"Voilà pourquoi j'ai fait venir un représentant de la Cie Bell pour étudier mon installation téléphonique. Il m'a montré comment, pour quelques dollars par mois, je pourrais avec profit améliorer le service que je donne à mes clients." Il existe beaucoup de nouveaux perfectionnements, dans l'outillage et les services, qui peuvent aider votre entreprise. Vous n'avez rien à perdre... et probablement beaucoup à gagner.

Téléphonez-nous — ou demandez notre brochure gratuite.



LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

LE TÉLÉPHONE OUVRE LA PORTE AUX PROFITS... TIREZ-EN LE MAXIMUM!



N'ATTENDEZ PAS pour améliorer votre service. • lignes supplémentaires — Vous n'avez peut-être besoin que d'une ou deux lignes supplémentaires. • téléphone à boutons — permet de retenir un appel sur une ligne tout en faisant ou recevant un autre sur la même poste. • téléphones supplémentaires — élargissent des pots... augmentant le service à peu de frais.

Il existe maintenant un vaste choix de téléphones en couleur s'harmonisant avec le décor des bureaux modernes.

Présidents des commissions du futur concile

Le pape Jean XXIII a désigné hier le cardinal Agostino Bea, Allemand de naissance, comme président de la commission qui sera chargée de renseigner les protestants et les chrétiens non-catholiques d'autres dénominations sur les travaux du prochain concile œcuménique.

Cette nomination a été annoncée en même temps que le pape désignait les cardinaux qui dirigeront les dix commissions pontificales chargées de préparer les divers aspects du prochain Concile de l'Eglise catholique romaine, lequel aura lieu d'ici deux ou trois ans. Ce sera le premier concile depuis près d'un siècle.

C'est le pape qui présidera le concile, dont le but est de travailler à la restauration éventuelle de l'unité des forces chrétiennes dans le monde.

Samedi, le pape avait annoncé quelles seraient les fonctions de chacune des commissions et du secrétariat spécial d'information des chrétiens non-catholiques.

Hier, il a désigné les présidents de ces commissions:

1. Commission d'étude des problèmes relatifs à la foi et aux Ecritures Saintes, le cardinal Alfredo Ottaviani.
2. Commission des évêques et des diocèses, le cardinal Marcello Mimmi.
3. Commission de la discipline du clergé et des fidèles, le cardinal Pietro Ciriaci.
4. Commission des religieux, le cardinal Valerio Valeri.
5. Commission pour la discipline des sacrements, le cardinal Benedetto Aloisi Masella.
6. Commission de la liturgie sacrée, le cardinal Gaetano Ciconnani.
7. Commission des études et des séminaires, le cardinal Giuseppe Pizzardo.
8. Commission des Eglises orientales, le cardinal Amleto Cicognani.
9. Commission des missions, le cardinal Gregory Pierre Agagianian.
10. Commission de l'apostolat laïc, le cardinal Fernando Cento.

Elections en Nlle-Ecosse aujourd'hui

Les citoyens de la Nouvelle-Ecosse vont aux urnes aujourd'hui, lors de la première de quatre élections provinciales qui auront lieu en ce mois de juin au Canada.

La Saskatchewan votera mercredi, le Québec le 22 juin et le Nouveau-Brunswick, le 27.

Le premier ministre Robert Stanfield, de la Nouvelle-Ecosse, cherche à augmenter la représentation du parti progressiste-conservateur qui était de 24 députés sur 43, à la dernière Législature. Il a fait campagne sur ses réalisations passées et un programme "de bons travaux fondés sur la bonne volonté pour l'avenir".

Le chef libéral, M. Henry Hicks, qui a dirigé les 18 députés de son parti à la dernière Législature de la Nouvelle-Ecosse, a offert un rabais de 10 pour cent sur les taxes municipales, jusqu'à un maximum de \$50, aux propriétaires de maisons.

Le PSD, dirigé par M. Michel MacDonald, a soumis qu'aucun des vieux partis n'offre de réponses aux problèmes de la Nouvelle-Ecosse. Le PSD propose une économie planifiée. M. MacDonald était le seul député PSD à la dernière Législature.

En Saskatchewan

En Saskatchewan, le PSD, au pouvoir depuis 16 ans, joue son avenir sur une seule question — un plan obligatoire de soins médicaux. Les médecins s'y opposent.

Le PSD détenait 36 sièges dans la dernière Législature de la Saskatchewan, contre 14 pour les libéraux et trois pour le Crédit social. Les progressistes-conservateurs n'en avaient aucun. La redistribution ajoutera deux sièges à la nouvelle Législature, un à Regina et un à Saskatoon, pour un total de 55.

Dans le comté éloigné d'Athabasca, le scrutin a été retardé jusqu'au 29 juin, à cause du dégel tardif.

Les trois partis d'opposition en Saskatchewan, ont de nouveaux chefs. Ross Thatcher, ancien député PSD au Parlement, dirige maintenant les libéraux. M. Martin Pederson est le chef des progressistes-conservateurs (suite à la page 2)

Traitement d'un jour contre le découragement

"J'ai l'impression de me trouver dans une impasse," dit-il au médecin. "pouvez-vous m'aider?" Le docteur écrit alors quatre ordonnances remarquables de sagesse et d'ingéniosité. Lisez dans SELECTION du Reader's Digest de juin comment cette thérapeutique d'un jour pourrait vous aider dans vos difficultés, quelles qu'elles soient. Achetez SELECTION.

360 est, rue Rachel
Montréal
VI. 9-4107



C'EST L'TEMPS QU'ÇA CHANGE!

triste gouvernement qui fait toujours... TROP PEU...TROP TARD!



93% DE NOS ENFANTS N'IRONT JAMAIS À L'UNIVERSITÉ!

- * 50% de nos enfants quittent *toute* école à 15 ans.
La *plus basse* fréquentation scolaire au Canada!
- * 60% de nos gens sont *ouvriers ou cultivateurs*.
Seulement 24% de nos étudiants universitaires sont leurs fils!
- * 93% de nos écoliers *n'iront pas* à l'université, dans l'état actuel des choses! (rapport Lefebvre, avril 1960).
- * 77% de nos *chômeurs n'ont pas dépassé leur 8^{ième} année!* (rapport JOC, 1959).

LA SOLUTION LIBÉRALE:

1. Considérer l'instruction, à tous les degrés, comme problème *familial* et responsabilité *provinciale*.
2. *Gratuité scolaire totale* — de la petite école à l'université inclusivement — pourvu que l'étudiant ait le talent et la volonté requis.
3. Gratuité des *manuels scolaires* dans toutes les écoles publiques.
4. *Allocations de soutien* couvrant logement, pension et vêtement — selon les besoins de l'étudiant.



C'EST L'TEMPS QU'ÇA CHANGE!



Votons pour le Parti de la Sécurité:

LE PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

(Parti libéral du Québec)

Déplacements

M. et Mme Lionel Galipeau, de Amherstburg, Ontario, ont séjourné à Montréal, inscrits à l'hôtel Reine-Elisabeth.

M. et Mme Gerald A. Greer, d'Ottawa, ont passé quelques jours à Montréal, inscrits à l'hôtel Reine-Elisabeth.

Réception

On "pendera la crémallière" mercredi 8 juin, de trois à cinq de l'après-midi, à l'école François-Michelle, 2165 Maplewood. Cette réception est offerte, en guise de remerciements, aux dames qui ont participé aux fêtes-pyramides données au profit de l'école François-Michelle, l'hiver dernier. Toutes les dames qui s'intéressent à la cause des enfants arriérés pourront en profiter pour visiter l'école et constater, sur place l'œuvre qui s'y accomplit. Mme Kenneth Forbes, présidente des Dames auxiliaires de l'école François-Michelle, recevra les invités, aidées des vice-présidentes, Mmes Lucien Bedard et Pierre Geoffrin. On y servira des rafraîchissements.

Mettez votre raisonnement à l'épreuve

Voulez-vous savoir comment votre raisonnement se compare avec celui d'un étudiant? SÉLECTION du Reader's Digest de juin vous pose 12 questions tirées d'un test d'admission à certaines universités. Il ne s'agit pas de vérifier votre érudition, mais de savoir si vous raisonnez bien. Un test qui vous amusera! Achetez SÉLECTION de juin aujourd'hui même.

PROFESSEURS DEMANDES

possédant brevets pour enseigner de la 1^{re} à la 9^e année. S'adresser à l'École du Sacre-Cœur, 190, René Philippe.

COURS PAR CORRESPONDANCE

De la 1^{re} à la 12^e année, générale, scientifique ou commerciale. ANNÉE, cours du jour ou du soir. Inscrivez-vous immédiatement. Renseignements à: 1531 est, rue Fleury, Montréal 12.

Empêchez vos FAUSSES DENTS de glisser ou de faire mal

Ne soyez plus ennuyé ou mal à l'aise, à cause de fausses dents qui glissent ou brisent. FASTERE, une poudre éprouvée, aléatoire (non-toxique) répandue sur vos dents les tiendra solidement en place et vous procurera une sensation de confort. Evitez les douleurs et les parades dentiers trop grands. Obtenez FASTERE à n'importe quel comptoir pharmaceutique.

LIMONADE ASEPTA

AGIT VITE ET BIEN

Agreable au goût

UN PURGATIF EFFICACE

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Horace Labrecque et Fils Ltée
Courtiers d'assurances
Agnes
Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
1111, rue Crescent
Victor 9-2371

BREVETS D'INVENTION

MARQUES de COMMERCE BREVETS D'INVENTION
en tous pays
MARION, MARION ROIC & BASTIEN
2100, rue DUMONT
MONTREAL 25

DACTYLOGRAPHES

DACTYLOGRAPHES "Tout pour le bureau"
Dactylographes machines à additionner, à écrire les chèques, filières, pupitres, armoires, etc.
Canada Dactylographe Inc.
Tél. VI. 4-3491 R.T. Armand
44 av. St-Jacques, Montréal

Encouragez nos annonceurs

La Femme

au FOYER et dans le MONDE

Bonne mais bien tardive nouvelle...

Le Comité exécutif de la cité vient enfin de décider l'adoption d'une mesure pour mettre un frein à l'abattage des arbres dans la ville de Montréal. Au cours de sa séance, nous rapporte les journaux, le commissaire Pierre DesMarais a relaté que rue Sherbrooke, près du tunnel en construction de la rue Berri, on vient d'abattre un arbre qui, selon toute apparence, devait demeurer en place. M. DesMarais a noté que le trottoir a été construit de façon à protéger cet arbre. "Je ne puis comprendre, dit-il, comment il se fait qu'aujourd'hui on ait décidé de le couper après avoir construit le trottoir".

A la suggestion de M. DesMarais, une résolution stipulant qu'aucun service n'est autorisé à couper un arbre sans l'autorisation écrite du surintendant de la division des arbres, a été adoptée à l'unanimité. Cette résolution a été transmise à tous les services intéressés.

Nous sommes en 1960 et depuis l'époque des incursions iroquoises, apparemment, tout le monde et chacun pouvaient abattre l'arbre qui le contrariait pour une raison ou pour une autre. Et quand il n'y avait pas de raisons valables, le moindre prétexte suffisait.

Le système des fils électriques a toujours nui aux arbres mais les compagnies d'utilité publique ont toujours en toute latitude pour installer leurs poteaux et leurs fils au détriment des arbres; comme si les fils n'avaient pas été appelés à disparaître un jour et comme si un arbre pouvait se remplacer comme un pot de géranium. Aujourd'hui, les amas de fils tendus sur nos têtes dans les rues disparaissent de plus en plus. Les arbres en ont fait autant. Et l'architecture montrealaise sans prétention, en apparence simple et nue, fait des rues d'un incroyable aspect, monotone, pauvre et laid. Evidemment, il y a un avantage: c'est plus facile ainsi de repérer les garages, les dépôts d'essence et les tavernes, tous monuments qui pullulent dans les quartiers populaires, comme on sait. Sans compter que dans certaines rues, après avoir annoncé que les fils seraient mis sous terre, une fois les travaux terminés et les chambardements exécutés, on découvre qu'à la place des arbres disparus à jamais, dans la rue élargie et garnie d'auto en stationnement jour et nuit, il y a encore et toujours et des fils et des poteaux! Et quels poteaux! C'est probablement les forêts de la Colombie-Britannique qui ont fourni cette série de poteaux vraiment remarquables pour leur taille et leur hauteur. Ce sont des vrais de vrais. Je parle qu'aucune ville américaine ne peut en montrer de semblables. Dans

une rue nouvellement refaite et qu'on prétend avoir modernisée!

Il serait bien intéressant de savoir à présent ce qu'on répondra les "services intéressés" et les compagnies que cette résolution regarde également. Qu'est-ce qu'on va faire pour protéger les quelques arbres qui restent ici et là, contre les travaux de voirie mal conduits, les produits chimiques répandus l'hiver pour faire fondre la neige, et l'indifférence générale envers les arbres de la cité?

De temps à autre, dans un quartier ou dans un autre, un citoyen proteste, c'est vrai, écrit à son journal, revendique le droit à la vie pour les vieux arbres qui, la plupart du temps sont le seul ornement de nos rues si laides et si sales. Je parle pour Montréal. Non pour Outremont, Westmount, Notre-Dame-de-Grâce qui sont construits, administrés et entretenus autrement. Pour ma part, j'ai toujours de l'admiration pour le constructeur qui m'est inconnu d'ailleurs de ce terrain de stationnement sur la rue Sherbrooke ouest, et qui, pour conserver quelques vieux arbres, a sacrifié l'espace de je ne sais combien de voitures dont le stationnement aurait rapporté davantage de gros sous et de piastres. Dans l'est, je suis sûr qu'on aurait été très fier de tout raser: comment concevoir en effet qu'on perde volontairement de l'argent pour garder la vie à des arbres? Impensable.

Mais voilà qu'après des massacres sans nom — et dans quelle proportion évitables? — on décide enfin à l'hôtel de ville de se préoccuper du sort des arbres? En 1960! Qu'est-ce que cela va donner? Bien fin qui pourrait le dire. Et j'attends toujours la disparition de cet autre arbre de la rue Sherbrooke est, dont j'ai parlé, et qui est déjà condamné par le lampadaire qu'on a eu le génie de mettre en ligne avec lui, et auquel il nuit, c'est incontestable. Et cela malgré tout l'espace libre autour où il aurait été si facile de donner à chacun — l'arbre et le lampadaire — son espace vital sans qu'ils se nuisent.

La laideur est de plus en plus recherchée par la mode et le goût du jour. Toute une philosophie populaire clame à qui veut l'entendre qu'il n'y a de vrai que la laideur... et le mal et le néant. La ville de Montréal servira bientôt de démonstration à cette mentalité biscornue. La laideur et la saleté de ses rues mal entretenues dans trop de quartiers pour ne pas dire tous, la placent déjà sur la liste noire de bien des touristes. L'an dernier, on a officiellement reconnu une baisse du tourisme dans la métropole. Cela ne peut surprendre personne. Qu'en sera-t-il cette année. On s'en doute.

Germain BERNIER

Théâtre - Cinéma - Beaux-Arts



Mlle Diane Mauger a reçu la grande bourse de \$750 du Festival national de musique, lors du récent concert de gala. Elle est ici en compagnie de l'hon. sénateur Mark Drouin, au centre et de M. Léon Lortie, président du Conseil des arts de la région métropolitaine.

Un festival Tchekhov

"Oncle Vania" au Théâtre-Club

Par Gilles HENAU

Dans le cadre d'un festival Tchekhov, à l'occasion du centenaire anniversaire de naissance du grand écrivain russe, deux troupes de langue anglaise présentent en alternance, jusqu'au 18 juin, "Les trois sœurs" et "Oncle Vania", au Théâtre-Club.

J'ai déjà parlé des "Trois sœurs" dont la mise en scène est de George Bloomfield, et dont la distribution comprend entre autres interprètes, Nathalie Naubert et Kim Yaroshkevsky qui jouent ordinairement en français. Rappelons que même en dépit du handicap de la langue, ces deux comédiennes interprètent brillamment les rôles d'Irina et d'Olga.

La distribution de "Oncle Vania" est entièrement différente.

La mise en scène de Henry Ramer est d'un style assez parent de celui de Bloomfield. Il m'a semblé toutefois que le jeu était plus discret, moins caricatural. On a même l'impression que les personnages sont "underplayed" et Tchekhov devient un assez britannique maître de "l'understatement".

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins que l'interprétation, dans l'ensemble, est d'une qualité assez étonnante. Victor Knight, dans le rôle-titre, en particulier, donne à son personnage une présence, une interiorité, une qualité humaine tout à fait remarquables.

"Oncle Vania" n'est pas une oeuvre aussi riche que "Les trois sœurs". Les personnages y sont moins nombreux, les problèmes y sont esquissés de façon plus sommaire. Mais sous des masques différents, ce sont les mêmes angoisses qui s'agitent: que faire de sa vie et du monde qui nous est donné; pourquoi personne n'est-il heureux? Pourquoi y a-t-il tellement de fausses valeurs et comment transformer la vie pour qu'elle devienne joie?

Seuls les êtres très humbles comme Sonia ou très pris dans la routine quotidienne comme le professeur dans "Les trois sœurs" se tiennent un petit bonheur d'arrachée dans sa toile.

Il y a dans "Oncle Vania" comme dans tout le théâtre de Tchekhov, une énorme tension, mais aussi un grand désir de transformation morale et sociale, une soif d'absolu que

Programmes de radio

Mardi, le 7 juin

CBF

- 6.55—Radio-Journal
- 7.30—CBF Métropolitain
- 7.55—Chronique sportive
- 8.30—Chez Miville
- 9.30—Patrice Chénier et dans
- 10.00—Passé-partout
- 10.30—Après de ma blonde
- 10.45—Les vins et le amour
- 11.00—Francis Leveillé
- 11.15—Vies de femmes
- 12.30—Le Réveil rural
- 1.15—Pont des arts
- 1.30—Francis Leveillé
- 1.45—Art-en-ciel
- 2.00—Les chefs-d'œuvre de la musique
- 2.30—Valeurs musicales
- 3.15—Radio-Journal
- 4.00—Une demi-heure avec...
- 4.30—Métro-magazine
- 4.55—Sur nos ondes
- 5.30—Rythmes sud-américains
- 6.00—Radio-Journal
- 6.30—Revue de l'actualité
- 6.45—Nouvelles sportives
- 7.00—Le rapport d'Amos
- 7.30—Les Petites Symphonies
- 8.00—Sur toutes les scènes du monde
- 8.30—Concert Chopin
- 10.15—Commentaires
- 10.30—Elections provinciales
- 10.45—Musique de chambre
- 10.55—Chronique sportive
- 11.00—Aux portes de la nuit
- 12.00—Concert
- 12.15—Radio-Journal
- 1.00—Fin des émissions

CKVL-FM

- 7.00—Variétés en FM
- 7.30—Les cordes qui chantent
- 8.00—Concert du matin
- 9.00—Symphonie du matin
- 10.00—Musique de chambre
- 10.30—Les archives mélodiques
- 11.00—Musique de ballet
- 11.30—Orchestre de chambre
- 12.00—Tour du monde
- 12.30—Théâtre de concert
- 1.00—Commentaires
- 1.30—Les maîtres du clavier
- 2.00—Concert du midi
- 2.30—Musique d'Hawaii
- 3.00—Opérette
- 3.30—Le rapport d'Amos
- 4.00—Sérénade
- 4.30—Concert
- 5.00—Musique de scène
- 5.30—Accordéon virtuose
- 6.00—Orchestre de chambre
- 6.30—Joue Tipane
- 7.00—Radio Concert D'été
- 7.30—Orchestre de chambre
- 8.00—Virtuosité
- 8.30—Les voix les plus connues

TELEVISION

- MARDI 7 JUIN
- 7.45—Par le trou de la serrure
- 8.00—Scotland Yard
- 8.30—Joie de vivre
- 9.00—C'est la vie
- 9.30—Pays et mervilles
- 10.00—En votre âme et conscience
- 10.30—Temps présent
- 11.00—Téléjournal
- 11.15—Nouvelles sportives
- 11.30—Commentaires
- 11.45—Conférence
- 12.00—Jean Rostand
- 12.30—CBAT — Canal 4
- 1.30—Montreal Malines
- 2.00—Time Out
- 2.30—Open House
- 3.00—Manitoba
- 3.30—Rin Tin Tin
- 4.00—Série
- 4.30—Friendly Giant
- 4.45—Maggie Muggins
- 5.00—Sky King
- 6.00—Leave It on Beaver
- 6.30—Metro
- 6.45—CBC TV News
- 7.00—Sports
- 7.30—News
- 8.00—Chevy Suspense Show
- 9.00—Front Page
- 9.30—Challenge
- 9.30—Ford Starline
- 10.00—The "Zee" of Try House
- 10.30—Press Conference
- 11.00—CBC TV News
- 11.15—Viewpoint
- 11.30—Sports
- 11.35—There Comes the Navy

LES FRÉNETIQUES... QUI SONT CES FRÉNETIQUES? VOTRE ENFANT PEUT-ÊTRE!

LECON DANGEREUSE (LES FRÉNETIQUES)

JACQUELINE SASSARD

LES ÉPOUX TERRIBLES

Cinéma PLAZA

Jean GABIN

RUE des PRAIRIES

4^e SEMAINE!

Facilité de stationnement

ORPHEUM air climatisé

2^e SEMAINE

MARION BRANDO

JOANNE MAGNAHI WOODWARD

TENNESSEE WILLIAMS

THE FUGITIVE KIND

LOEWS

Salle climatisée

2e semaine de succès

LANCASTER HEPBURN

The UNFORGIVEN

PALACE

Salle climatisée

3e SEMAINE!

FIVE BRANDED WOMEN

CAPITOL

Stationnement facile

Garage Peel-Windor

à partir de 6 h. p.m.

Petites annonces du "Devoir"

APARTEMENT A LOUER

6 pièces chauffées, dans Duplex moderne, près Outremont, garage, 2 salles de bain, culinaire "poêle" et réfrigérateur inclus. RE. 1-6009. Si pas de réponse RE. 9-4826. 8-6-60

ARTICLES A VENDRE

Bicyclette à exercice, non électrique, payée \$100, en vente à \$60. Fournaise Kenmore, chauffée de 4 à 6 pièces, payée \$95, en vente à \$60. D.A. 1-1001. 8-6-60

APARTEMENT OU LOGEMENT DEMANDE

Quatre pièces chauffées, bas ou deuxième étage, avec cuisine électrique "poêle" et réfrigérateur et garage de préférence. Entre boulevard Pie IX et Guy, au nord de Sherbrooke. S'adresser à L.A. 2-105 J.N.O.

ASSURANCES

ASSURANCE - AUTO
12 versements, sans intérêt. Tél.: L.A. 6-5558, soir. DU. 7-2327. J.N.O.

ATELIER DE MECANIQUE

45 ans
Lefebvre Frères Limitée
l'atelier mécanique connu existait et continuera
UN. 1-7471

BUREAU A LOUER

A 331, Cherrier, pour professionnel, bureau et salle d'attente à louer, 18 x 14, chauffée, électrique et taxes payées. AV. 8-4792. 8-6-60

BUREAU A LOUER

Côte-des-Neiges, coin Queen Mary Road, magnifique bureau, refait à neuf, 3 pièces. \$75. — RE. 3-2102. 8-6-60

COTTAGE A VENDRE

Outremont, près parc, écoles, Externat Classique, 6 pièces, sous-sol fini, 228, garage, terrain. Téléphonez du lundi au vendredi. CR. 4-9227. 14-6-60

COTTAGE A VENDRE OU A LOUER

116 Bizard, près eau, moderne, RA. 3-0526 après 5 heures.

CHALET A LOUER

Ivry Nord, 3 milles Sainte-Agathe, sur lac Manitou, excellent chalet hiver-été, 3 pièces meublées sur terrain superbe. Propriété privée. Plage et tous sports hiver-été. Références exigées. Jour M. Donville: CL. 3-4874; soir et fin de semaine M. Ashier: Juvy Nord, tel.: 1631-3-1. 10-6-60

LIVRES A VENDRE

Liquidation d'une bibliothèque privée, romans, histoire, classiques, biographies, théâtre, vieux bouquins du 16^e et 17^e siècle. Canadienne Occasion rare. RE. 3-8069. 8-6-60

LOGEMENT A LOUER

Dans Outremont, près Université, Collège Brienzy, 2 pièces, garage chauffé. \$175. — RE. 3-2702. 8-6-60

PROPRIETE A VENDRE

BRUCHES — \$180, près Charland, 2-1/2, neuve, semi-détachée, garage, système cave. Prix: \$18,300. Comptant \$5,000. Constructeur CR. 9-0405.

PROPRIETE A VENDRE

BOSSUET — \$285, au nord de Sherbrooke, 1-6, 2-3, neuve, semi-détachée, garage, système cave. Prix: \$21,500. Comptant: \$7,000. Constructeur CR. 9-0405. 10-6-60

SALLES A LOUER

Salles climatisées pouvant accueillir 50 personnes, à louer, à la journée, de 8 heures, pour interviews, réunions de vendeurs, répétitions d'artistes, etc. Composez VI. 2-8188. 8-6-60

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSELLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poëles, réfrigérateurs. DU. 7-3766 J.N.O. T-2569 Montréal.

TARIF

Annonces classées
434 Notre-Dame est
"Le Devoir" — VI. 4-3361

(Commandes prises jusqu'à 4 h. de la veille de la publication.)

ANNONCES ORDINAIRES. — Tarif minimum de 75c. pour 3 lignes (15 mots).
Compter 3 mots à la ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations initiales comptent pour un mot; les mots composés pour autant de mots. Chaque nombre pour un mot. Pour les réponses devant être expédiées par la poste, ajouter 10c.
Naisances, services, services anniversaires, grands-mères, remerciements pour condoleances, etc. 3 centes le mot minimum \$1.00.

ST-DENIS-BLOU

Henri VIDAL
Dany CARREL
Renée COSIMA
Charles VANEL

LES NAUFRAGEURS

Egalement à l'affiche
ANTONELLA LUCCI
ROBERTO RISSO
ELLES REVIENNENT D'AMOUR

"POINT de MIRE" POLITIQUE!



René Lévesque
CANDIDAT LIBERAL
MONTREAL-LAURIER

DISCUTE LA CAMPAGNE EN COURS
CKAC
MONTREAL
LUNDI au SAMEDI
6h.00 — 6h.10

(Parti libéral de Québec)

A LA COMEDIE CANADIENNE

un. 1-3339

les quatre cents coups

DE FRANÇOIS TRUFFAUT, ÉGALEMENT À L'AFFICHE.

LES MISTONS



3eme et DERNIERE SEMAINE

La Reine et les Insurgés
de Ugo BETTI

"Une bonne distribution rend justice à la pièce de Ugo Betti".
Gilles Henault, Le Devoir

Tania FEDOR
Jeannine BEAUBIEN
Gilles PELLETIER
François CARTIER
Paul ALAIN

Mardi, jeudi, vendredi, samedi à 9 heures

Réservation: L.A. 6-0821

Billets en vente
Medical Art Pharmacy
Colonne Morris ("Au 48")

Autobus spécial jeudi

La Poudrière

Présente

La Reine et les Insurgés
de Ugo BETTI

"Une bonne distribution rend justice à la pièce de Ugo Betti".
Gilles Henault, Le Devoir

Tania FEDOR
Jeannine BEAUBIEN
Gilles PELLETIER
François CARTIER
Paul ALAIN

Mardi, jeudi, vendredi, samedi à 9 heures

Réservation: L.A. 6-0821

Billets en vente
Medical Art Pharmacy
Colonne Morris ("Au 48")

Autobus spécial jeudi

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde

MONTREAL



EXPLICATIONS SUR LA LOI PROVINCIALE DE L'HABITATION

TEXTE DES AMENDEMENTS A LA LOI POUR AMELIORER LES CONDITIONS DE L'HABITATION

Au cours de la dernière session la législature de la province de Québec a procédé à divers amendements à la Loi pour améliorer les conditions de l'habitation.

La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement est devenue organisme éligible aux termes de la Loi provinciale pourvu que les emprunteurs construisent ou aient construit des habitations conformes aux barèmes de la Loi pour améliorer les conditions de l'habitation.

La convention requise entre la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et l'Office du crédit agricole, Service de l'habitation familiale, est signée, et les Banques à charte la signeront sous peu.

Outre la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Banque d'Économie de Québec les banques suivantes sont devenues éligibles et soumettront le cas des requérants sans délai : La Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, La Banque Toronto-Dominion, La Banque Provinciale du Canada, la Banque Canadienne de Commerce, La Banque Royale du Canada, La Banque Canadienne Nationale, La Banque Impériale du Canada.

Les requérants n'ont pas besoin de se déplacer ou de tenter des démarches car les organismes prêteurs adresseront eux-mêmes, à leurs emprunteurs, les formulaires requis. Ces formulaires dûment remplis devront alors être transmis au Service de l'habitation familiale de l'Office du crédit agricole pour étude définitive.

Principales prescriptions de la Loi:

Article I — Application

Les présents règlements (ci-après appelés "les règlements"), s'appliquent à l'administration par l'Office du crédit agricole du Québec, de la "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation", (ci-après appelée "La Loi").

Article II — Année fiscale

L'année fiscale de l'Office du crédit agricole du Québec commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Article III — Bénéficiaire

Peut bénéficier des avantages de la présente Loi, toute personne qui, originairement construit, fait construire ou acquiert ou dont l'épouse construit, fait construire ou acquiert une habitation nouvelle pour son usage permanent et celui de sa famille, conformément aux prescriptions mentionnées aux présents règlements. (Au sens de la Loi, une habitation nouvelle est une habitation en construction ou construite, mais dont le requérant éligible est le premier occupant, et dont la finance pour laquelle on demande le rabais d'intérêt est la première finance sur cette habitation).

Les bénéfices ne peuvent être transférés à un acquéreur subséquent, sauf dans le cas du décès du soutien de famille ou de son conjoint, ou dans le cas de permutation du propriétaire qui reçoit déjà le rabais d'intérêt aux termes de la présente Loi, par son employeur à un endroit situé à vingt-cinq (25) milles ou plus de l'endroit de son emploi précédent et pourvu, dans le cas de cette permutation, qu'elle ait été effectuée dans les douze (12) mois de la date de l'occupation de la maison par le propriétaire permisi.

Article IV — Qualifications du requérant

a) Le requérant doit être marié, ou reconnu comme soutien de famille (est soutien de famille, celui ou celle qui a, à sa charge, une personne envers laquelle il a des obligations légales, soit à titre de père et mère vis-à-vis les enfants, soit à titre d'enfant vis-à-vis leur père et mère).

b) Le requérant ni son épouse, ne doit être propriétaire d'aucune autre habitation permanente.

c) Le requérant doit posséder les fonds nécessaires, pour payer la différence entre le coût de construction ou d'achat et le montant du prêt en première hypothèque.

d) Une obligation garantie par seconde hypothèque peut être permise, pourvu que le montant de ce prêt additionnel n'exécute pas 15% de la première hypothèque, sauf si les deniers garantis par deuxième hypothèque proviennent d'un fonds de pension ou de tout fonds de secours (Staff Benevolent Fund) créé par l'employeur au bénéfice de ses employés ou par les employés eux-mêmes, auquel cas le montant de l'obligation additionnelle ne devra pas excéder 25% de la première hypothèque.

Article V — Demandes des Caisses et des Sociétés de prêts

Chaque caisse populaire ou Union régionale ou Fédération des Caisses populaires, ou chaque "Credit Union" ou Fédération de "Credit Union" ou chaque société régie par la Loi des syndicats coopératifs, ou tout organisme régi par la Loi des Caisses populaires ou "Credit Union" ou tout organisme régi par la Loi des Syndicats coopératifs, n'a pas besoin d'être autorisé par arrêté en conseil.

a) faire la demande d'autorisation par écrit à l'Office du crédit agricole du Québec (Service de l'habitation familiale);

b) être reconnue par arrêté en conseil (Note: La caisse populaire ou "Credit Union" ou tout organisme régi par la Loi des Syndicats coopératifs, n'a pas besoin d'être autorisée par arrêté en conseil);

c) signer un acte de convention avec l'Office, aux conditions déterminées par arrêté en conseil.

Article VI — Nature de l'habitation ou construction nouvelle

Toute construction ou habitation nouvelle doit:

a) Mesurer au moins cinq cents (500) pieds de superficie, mesure anglaise, à l'exclusion des corridors et chambre de bain;

b) Contenir un ou deux logis avec ou sans dépendances;

c) Contenir, au-dessus du niveau du sol, au moins cinq pièces par logis, dont trois chambres à coucher fermées, en outre de la chambre de bain.

d) Être construite avec des matériaux de première qualité.

e) Être détachée de toute autre habitation et être à la distance prévue par la Loi des lignes de division de chaque lot; cependant elle peut être contiguë, avec ou sans mitoyenneté, à l'une des lignes latérales du lot. De plus, l'Office aura le droit d'accepter toute autre mitoyenneté.

Article VII — Évaluation

Le prêteur doit fournir à l'Office, l'évaluation de la maison et l'évaluation du terrain, au cas d'un prêt hypothécaire.

Dans aucun cas, l'évaluation de la maison ne doit dépasser onze mille cinq cents dollars (\$11,500.00) pour une habitation à logis unique ou quinze mille dollars (\$15,000.00) pour une habitation à deux logis.

Article VIII — Coût de la construction et prix d'acquisition

Le coût de construction ou le prix d'acquisition de la nouvelle habitation, y compris le coût du terrain, ne doit pas dépasser la somme de douze mille cinq cents dollars (\$12,500.00) pour une maison unifamiliale et dix-sept mille dollars (\$17,000.00) pour une maison à deux logements, sauf pour les cas où le requérant propriétaire aura acquis son terrain avant le premier juillet mil neuf cent cinquante-quatre. L'Office se réserve toutefois, le privilège d'estimer la valeur de la maison, et du terrain, nonobstant le coût déclaré.

Article IX — Contribution de l'Office

La contribution payable par l'Office du crédit agricole du Québec en vertu de la Loi, au cas d'un prêt excédant sept mille dollars, (\$7,000.00) ou douze mille dollars (\$12,000.00) est limitée respectivement à la proportion d'intérêt payée à échéance sur sept mille dollars, (\$7,000.00) pour une habitation à logis unique ou à la proportion d'intérêt payée à échéance sur douze mille dollars (\$12,000.00) pour une habitation à deux logis.

Cette contribution est payable par versements mensuels, trimestriels ou semestriels, suivant conventions intervenues avec chaque prêteur autorisé.

Article X — Lotissement

Tout terrain sur lequel une habitation nouvelle sera construite aux fins de la Loi, doit mesurer en tout temps, au moins cinquante pieds (50') de largeur sur soixante-quinze (75') de profondeur, mesure anglaise; aucune exception à ce règlement

ne sera permise sauf dans le cas où les plans de lotissement et plans de maison seront soumis à l'Office du crédit agricole du Québec, en triplicata, préalablement à la construction de la maison et auront été approuvés par les régisseurs de l'Office.

Article XI — Nature du prêt

Tout prêt, pour bénéficier des avantages de la présente Loi, doit:

a) être consenti à un emprunteur qualifié aux termes desdits règlements, ou à son épouse, si elle possède les mêmes qualifications, soit par une caisse populaire, soit par une société de prêts, ou par tout autre organisme dûment autorisé ou reconnu aux termes de la Loi;

b) être fait pour tout terme n'excédant pas trente ans;

c) être remboursable par versements mensuels, trimestriels ou semestriels.

Article XII — Taux de l'intérêt

Le taux d'intérêt ne devra pas excéder six et trois quarts pour cent (6¾%) l'an et devra être payable en même temps que le principal. En vertu des amendements apportés à la Session 1959-60, la portion d'intérêt qui sera remboursée par l'Office sera calculée sur l'intérêt couru et payé par l'emprunteur, depuis le dix-huit mars 1960.

Article XIII — Pouvoirs du prêteur

Chaque prêteur autorisé peut:

a) fixer lui-même l'évaluation de toute construction nouvelle sur laquelle il désire consentir un prêt;

b) déterminer la proportion de chaque prêt par rapport à la valeur de la construction;

c) utiliser ses propres barèmes d'évaluation;

d) établir le mode de remboursement, par annuités ou autrement;

e) réviser les conditions de l'acte d'obligation ou de prêt, sous réserve des prescriptions de l'article suivant.

Article XIV — Acte d'obligation

Chaque prêteur autorisé peut utiliser ses propres formulaires d'acte d'obligation soumis à l'Office du crédit agricole du Québec, (Service de l'habitation familiale).

L'emprunteur pourra rembourser par anticipation, la totalité ou une partie de la créance, après un an de la date de l'acte d'obligation, moyennant ou non une indemnité égale à trois mois d'intérêt sur le montant alors dû.

L'acte d'obligation devra mentionner un délai de quatre-vingt-dix jours, pour l'exécution forcée de la clause de datation en paiement, l'emprunteur pouvant toujours donner l'immeuble, au prêteur, en paiement, de la créance et accessoires, nonobstant tout délai.

Article XV — Rapports préliminaires

Pour obtenir les bénéfices octroyés par la "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation", l'emprunteur ou propriétaire, par l'entremise du prêteur, doit fournir à l'Office du crédit agricole du Québec, (Service de l'habitation familiale) une formule officielle portant sa signature et portant assermentation du requérant, et mentionnant:

1- a) le nom, l'occupation de l'emprunteur ou acquéreur;

b) l'adresse postale de la maison, les dimensions du terrain sur lequel la nouvelle maison a été construite avec désignation cadastrale de l'immeuble hypothéqué;

c) la mention du titre d'acquisition de l'immeuble hypothéqué;

d) le coût de construction ou le prix d'acquisition de la maison et du terrain;

e) les spécifications de la maison, le nombre de pièces et le carré de la maison;

f) la date à compter de laquelle le requérant habite la maison avec sa famille;

g) une attestation solennelle à l'effet que ni lui ni son épouse ne possède aucune autre habitation à titre de propriétaire absolu et incommutable;

h) l'assurance qu'il occupera en permanence l'habitation nouvelle avec sa famille, dans le délai de trois mois de la fin des travaux;

i) l'engagement de la part de l'emprunteur ou requérant, à obtenir l'approbation de l'Office du crédit agricole du Québec (Service de l'habitation familiale) pour vendre en tout ou en partie, l'immeuble hypothéqué;

j) le montant emprunté en première hypothèque et le montant de toute obligation garantie par seconde hypothèque s'il en existe, le terme du prêt, le taux d'intérêt, le montant et la date des versements en principal et intérêts;

k) la date de l'acte d'obligation ou d'acquisition, le nom du notaire qui l'a reçu, le numéro et la date d'enregistrement des actes de prêt et d'acquisition;

l) le montant et le numéro de la police d'assurance contre l'incendie en vigueur sur la bâtisse hypothéquée et le nom de la compagnie qui l'a émise;

m) l'état civil de l'emprunteur ou de l'acquéreur et les noms des personnes à sa charge;

n) De plus, l'emprunteur devra fournir à l'Office, deux photographies de sa maison, prises sous deux angles différents.

2- Une déclaration par deux officiers du prêteur autorisé, attestant l'évaluation du terrain, l'évaluation de la maison et la date du début et de la fin des travaux.

Article XVI — Rapports subséquents du prêteur

Chaque prêteur autorisé aux termes de la Loi, doit fournir à demande, sur formule officielle de l'Office, tous renseignements requis sur un prêt, avant d'obtenir la remise à l'emprunteur ou l'acquéreur autorisé, de la proportion légale de l'intérêt payé à échéance.

Article XVII — Vérification

L'Office du crédit agricole du Québec (Service de l'habitation familiale) peut déterminer, dans chaque cas, après vérification par écrit ou par ses inspecteurs, si l'emprunteur ou l'acquéreur a rempli et continue de remplir les conditions prévues par l'acte d'obligation, la Loi et les règlements.

Article XVIII — Défaut de l'emprunteur ou acquéreur

Tout emprunteur ou acquéreur qui cesse de remplir l'une ou l'autre des conditions de son acte d'obligation ou de la Loi ou des règlements, perd ipso facto, durant toute la période du défaut, les bénéfices de la Loi.

Article XIX — Libération de l'Office

L'Office du crédit agricole du Québec (Service de l'habitation familiale) est, dès le début, libéré de l'engagement de payer la proportion d'intérêt fixée par la Loi; il en avise avec diligence l'emprunteur ou l'acquéreur et le prêteur, à leur dernière adresse connue à l'Office.

Article XX — Recours de l'Office

L'Office du crédit agricole du Québec (Service de l'habitation familiale) conserve contre l'emprunteur ou l'acquéreur, tout recours légal en remboursement de la somme requise sans droit.

Article XXI — Remise en vigueur

Tout emprunteur, qui par défaut, a cessé de bénéficier des avantages prévus par la Loi, peut être rééligible s'il se conforme de nouveau aux conditions déterminées par son acte d'obligation, par la Loi et les règlements.

Article XXII — Conventions avec les prêteurs

L'Office du crédit agricole du Québec (Service de l'habitation familiale) est autorisé à signer avec les caisses populaires ou Fédération des Caisses populaires ou "Credit Unions" ou Fédération de "Credit Unions" ou Sociétés régies par la Loi des Syndicats coopératifs ou avec les Sociétés de prêts ou Corporation ou Banques, ou tous autres organismes autorisés à prêter sous l'empire de la Loi, toute convention conforme aux règlements et dont les termes et conditions auront été approuvés par le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil.

Article XXIII — Services publics

Les bénéfices en vertu de la "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation" ne seront pas accordés au propriétaire ou acheteur d'une maison construite sur un terrain ne fournissant pas les services publics municipaux réguliers (tel que service d'égout et d'aqueduc) à moins que le requérant, propriétaire de la maison fournie à l'Office, avant le commencement des travaux, un plan de lotissement, le plan de la maison et un rapport du Ministère de la Santé du Québec sur la condition du terrain, lequel rapport devra comporter une recommandation sur la superficie minimum requise pour assurer le fonctionnement parfait de l'égout projeté et obtenu, avant le commencement des travaux de construction de la maison, l'approbation de l'Office du crédit agricole du Québec.

Article XXIV — Ventes

Les bénéfices que reçoit tout propriétaire, en vertu de la Loi, ne peuvent être transférés à un acquéreur subséquent, sauf dans le cas du décès du propriétaire ou de son conjoint, ou dans le cas de permutation du bénéficiaire, par son employeur; le cas décidé au mérite par les régisseurs de l'Office.

Article XXV — Cas d'entrepreneurs bâtissant plusieurs maisons

Toute personne ou toute compagnie bâtissant plusieurs maisons dans un même district, devra:

1 — Soumettre à l'Office, les plans de terrains;

2 — Soumettre à l'Office, les plans de maisons;

3 — Faire connaître à l'Office, le prix de vente;

4 — Indiquer à l'Office, la situation quant aux services publics.

Article XXVI — Amendements

L'Office du crédit agricole du Québec (Service de l'habitation familiale) est autorisé à amender les présents règlements, sous réserve des droits acquis, aux termes des règlements antérieurs, après sanction par le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil.

Article XXVII — Entrée en vigueur

Ces règlements entreront en vigueur à compter du dix-huit mars mil neuf cent soixante, sous réserve des droits acquis aux termes des règlements antérieurs et après sanction par le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil.

PRETEURS AUTORISES

Toutes les Caisses populaires et "Credit Unions", La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement; La plupart des Banques à charte et environ cinquante compagnies d'assurances et de fiducie dont les noms peuvent être fournis sur demande par le Service de l'habitation familiale à l'Office du crédit agricole du Québec.

NOTES EXPLICATIVES

Peut bénéficier de la Loi, toute personne qui construit, fait construire ou acquiert une habitation nouvelle, pour son usage permanent et celui de sa famille.

(Au sens de la Loi, une habitation nouvelle est une habitation en construction ou construite, mais dont le requérant éligible est le premier occupant, et dont la finance pour laquelle on demande le rabais d'intérêt est la première finance sur cette habitation).

QUALIFICATION DU REQUERANT

a) Le requérant doit être marié, ou reconnu comme soutien de famille.

(Est soutien de famille, celui ou celle qui a, à sa charge, une personne envers laquelle il a des obligations légales, soit à titre de père et mère vis-à-vis les enfants, soit à titre d'enfant vis-à-vis leur père et mère).

b) Le requérant, ni son épouse, ne doit être propriétaire d'aucune autre habitation permanente.

c) Le requérant doit posséder les fonds nécessaires pour défrayer la différence entre le coût de construction ou d'achat et le montant du prêt en première hypothèque.

Un prêt garanti par seconde hypothèque peut être permis pourvu que le montant de ce prêt additionnel n'exécute pas 15% de la première hypothèque. Exemple: si la première hypothèque s'élève à \$8,000.00, la seconde ne devra pas dépasser \$1,200.00.

Cette restriction ne s'applique pas lorsque c'est le prêteur originaire qui consent un prêt additionnel pour compléter le paiement du coût de construction.

LOTISSEMENT

Tout terrain devra mesurer un minimum de 50' en front par 75' en profondeur. Un terrain irrégulier n'ayant pas le lotissement requis devra, avant la construction de la maison, être approuvé par l'Office. Prière de communiquer avec l'Office du crédit agricole, Hôtel du Gouvernement, Québec, avant de commencer la construction.

NATURE DE L'HABITATION

L'habitation doit:

a) Ne contenir qu'un ou deux logements (dans cette dernière alternative, l'un devra servir d'occupation permanente à l'emprunteur et à sa famille, et l'autre pourra être loué).

b) Chaque logis devra comprendre cinq pièces habitables, dont trois fermées des quatre côtés pouvant servir comme chambre à coucher. Toutes les chambres devront être construites au-dessus du niveau du sol, c'est-à-dire qu'une chambre dans le sous-sol ne pourra être considérée comme une des cinq pièces réglementaires.

Dans le cas d'une habitation à 1½ étages, comprenant quatre chambres au rez-de-chaussée, dont deux devront être des chambres à coucher et un étage supérieur non achevé, l'habitation se qualifie pourvu qu'on ait accès à l'étage supérieur par un escalier complet et que l'intérieur soit suffisamment aménagé pour être rendu habitable à peu de frais.

c) Mesurer au moins cinq cents pieds de superficie habitable, à l'exclusion des corridors et salles de bain.

d) Être construite de matériaux de bonne qualité et située à la distance légale des lignes de division de chaque lot.

e) Être construite dans les limites d'une ville ou village organisé.

COÛT

Le coût maximum de toute construction d'une habitation à logis unique ne doit pas dépasser \$12,500.00, y compris le prix d'acquisition du terrain, et le coût maximum de toute construction d'une habitation à deux logements ne doit pas dépasser \$17,000.00, y compris le prix d'acquisition du terrain.

Ce coût doit comprendre tous suppléments et extras.

PRET

a) Tous les prêts en vertu de la Loi provinciale doivent être consentis par des compagnies d'assurance, sociétés de prêts ou de fiducie, corporations ou Banques spécialement autorisées ou par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, reconnue comme prêteur autorisé ou par des caisses populaires ou "Credit Unions".

b) C'est le prêteur qui détermine le montant à prêter sur l'habitation.

c) Le terme du prêt ne devra pas excéder 30 ans. Ce prêt devra être constaté par acte d'obligation portant hypothèque, lequel acte devra contenir:

1 — Le privilège de rembourser par anticipation, après un an de la date de l'acte d'obligation, moyennant une indemnité de trois mois d'intérêt;

2 — Un délai de 90 jours pour l'exécution de la clause de datation en paiement.

(Il a été convenu avec les compagnies prêteuses, que l'emprunteur jouira des deux privilèges précités aux clauses 1 et 2, aussi longtemps qu'il participera aux bénéfices consentis par l'Office du crédit agricole du Québec, même s'il n'est pas fait mention de ces privilèges à l'acte d'obligation).

CAS DE REFINANCEMENT

Les cas de refinancement ne tombent pas sous l'empire de la Loi provinciale de l'habitation 1948, ni de ses amendements. Sont considérés expressément comme cas de refinancement:

a) les prêts préalablement consentis par des prêteurs non autorisés;

b) les prêts obtenus d'un organisme prêteur afin de rembourser un prêt originaire moindre que celui obtenu en second lieu.

OBTENTION DES BÉNÉFICES

L'emprunteur, pour obtenir le paiement des bénéfices de la "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation" ou le rabais d'intérêt, doit transmettre à l'Office, par l'entremise de la société prêteuse, une "déclaration de l'emprunteur" sur formule de l'Office fournie par la société prêteuse; cette formule doit être dûment remplie, signée et assermentée par l'emprunteur, complétée par la société prêteuse et adressée à l'Office. Toutes les compagnies autorisées à prêter sous l'empire de cette Loi disposent de formules de demandes pour le bénéfice de leurs emprunteurs. Le requérant fera bien de voir son notaire afin de fournir à l'Office les renseignements demandés avec précision, et afin également d'éviter des délais inutiles.

Sur réception de la part de la compagnie prêteuse, des formules de demandes, l'Office du crédit agricole en fera l'étude et transmettra la décision officielle au requérant. Un certificat officiel confirmera l'acceptation. Toutes les conditions d'acceptation de demandes sont du ressort de l'Office du crédit agricole.

TRES IMPORTANT :

Les bénéfices ne sont pas transférés à la suite de la vente d'une propriété, sauf dans les deux cas d'exception mentionnés à l'article 3 des règlements.

DATE DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION

La contribution de l'Office du crédit agricole sera payable lorsque la demande du requérant aura été approuvée par l'Office, et courra à compter de la date de vente, si la propriété a été acquise d'un entrepreneur.

La contribution de l'Office ou le rabais d'intérêt est payé sur réception d'un rapport de la société prêteuse indiquant les montants que chaque emprunteur a versés tant au capital qu'en intérêts. On pourra s'informer auprès de la société prêteuse de la date de l'envoi de ce rapport à l'Office.

DEFAUT

Tout emprunteur perd automatiquement les bénéfices de la Loi dès qu'il cesse de remplir les conditions de son acte d'obligation, ou dès qu'il cesse de se conformer aux règlements de l'Office du crédit agricole du Québec, (Service de l'habitation familiale). Il est donc de première importance que chaque emprunteur s'acquitte des paiements stipulés dans son acte d'obligation dès leur échéance; le rabais d'intérêt n'étant pas payé à un emprunteur en défaut.

MAISON LOUEE

Tout emprunteur qui loue sa propriété ou qui la transforme, doit en informer l'Office.

NOTE : Les dossiers de ceux qui ont emprunté des Banques à charte ou de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement seront transmis en temps et lieu au Service de l'habitation familiale à l'Office du crédit agricole du Québec.

Les organismes prêteurs soumettront à l'Office du crédit agricole du Québec, Service de l'habitation familiale, les cas des requérants qui entrent dans les cadres de la réglementation précitée.

L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC
SERVICE DE L'HABITATION FAMILIALE
HÔTEL DU GOUVERNEMENT, QUÉBEC

La Commission Scolaire de Ste-Foy emprunte \$1,300,000 à 5 1/2% et 6%

POTINS FINANCIERS

La Bourse de Londres et les marchés anglais étaient fermes hier à l'occasion du lundi de la Pentecôte. (Whitesun). Il en était de même de la Bourse de Paris. A Wall Street, les prix ont paru décidément vigoureux au cours de cette première séance de la semaine. Quant aux Bourses de Montréal et de Toronto, elles se sont comportées plutôt irrégulièrement hier.

Chemins de fer aussi bien qu'industriels ont été fort à la hausse, hier, sur la Bourse de N.Y. — La moyenne des premiers grimps de 2.27 pts et celle des seconds de 7.94 pts, hier, selon D.J. L'ampleur de l'avance d'hier présageait une abondance de réalisations.

On lit dans le bulletin d'hier de G.E. Leslie & Co, membres des Bourses Canadienne et de Montréal, que "si les affaires se relèvent durant le second semestre, comme on semble s'y attendre aux E.-U., le relèvement parmi les titres automobiles de cuivre, d'acier et de papier sera intéressant, d'autant plus que ces derniers contiennent quelque temps à de bas niveaux". Cette même firme semble appréhender une baisse du prix du cuivre au-dessous de 33 cts la livre aux E.-U., à moins que les producteurs ne consentent à réduire leur rendement.

COMMENTAIRES SUR

L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

1960 a bien débuté pour Brazilian Traction Light & Power Co. Ltd.

S'il est une entreprise qui fait honneur aux placements canadiens à l'étranger, c'est bien celle-ci. Les actions sont inscrites sur les listes des valeurs des Bourses de Montréal et de Toronto. En effet, la compagnie Brazilian Traction, Light & Power annonce les statistiques réunies suivantes de ses compagnies d'exploitation pour la période écoulée entre le 1er janvier et le 30 avril 1960 en comparaison de celles de l'année précédente.

Les ventes d'énergie électrique sont passées de 2,683,854,826 kWh en 1959 à 2,945,823,393 dans les quatre premiers mois de l'année courante; les ventes de gaz se sont élevées à 3,658,450,442 pieds cubes comparativement à 3,469,060,684 l'an dernier.

Le service des tramways a transporté 112,226,265 voyageurs payants et, le 30 avril 1960, le nombre des abonnés au service de téléphone était de 765,812, soit 26,694 de plus qu'à la même date en 1959.

Canadian Fairbanks-Morse Co vient de racheter toutes ses actions privilégiées en circulation

Au dire de M. Robert H. Morse, III, président de The Canadian Fairbanks-Morse Company Ltd, cette dernière a réussi à acheter, pour fins d'annulation, toutes ses actions privilégiées, 6% cumulatif, en circulation. L'annulation de cette catégorie de valeurs, en cours depuis 1912, simplifiera la structure du capital-actions de l'entreprise, éliminera les restrictions se rapportant à l'émission de cette obligation, et enfin elle fera disparaître maintes clauses restrictives qui auraient pu entraver la marche en avant de l'entreprise, en train de se moderniser de plus en plus. Il a été payé \$1,281,000 pour les 10,133 actions privilégiées rachetées. Au dire de M. Morse, il a été établi une division autonome pour les balances, afin d'assurer la coordination et la distribution des activités dans cette ligne. L'entreprise continue d'avoir l'œil ouvert. Ainsi elle vient d'acheter Skinner Scales Ltd, de Vancouver; ce qui lui permettra de compter plus de débouchés sur la côte du Pacifique. La modernisation de ses immeubles se poursuit aussi fébrilement et il a été ajouté 2 étages à ses établissements de Toronto, au prix de \$550,000. En outre, la compagnie louera un nouvel édifice d'un étage pour des fins industrielles. Maintes autres négociations seraient en cours par les dirigeants de Canadian Fairbanks-Morse, dont les actions sont inscrites sur les listes des valeurs des Bourses de Montréal et de Toronto — elles rencontreraient de plus en plus la faveur des épargnants.

Le président de la Bourse de Montréal effectue un magistral exposé sur la nécessité de la concurrence en affaires

Adressant la parole devant les membres de l'Association des Manufacturiers Canadiens, division de l'Ontario, réunis hier à Toronto, M. Eric Kierans, président des Bourses de Montréal et de Toronto, a déclaré que "le temps ne saurait être plus propice pour parler de la législation contre les monopoles, puisque le bill C-58 est actuellement débattu aux Communes. Nous avons des lois contre les monopoles depuis 1889, juste une année avant la loi anti-trust adoptée aux Etats-Unis. Il y eut maints amendements depuis lors et la législation actuelle reposerait principalement sur ceux adoptés en 1923 et après. En dépit de la loi en cours, l'on ne saurait dire que les Canadiens ont joui pleinement de la libre concurrence qui a permis l'utilisation efficace de leurs ressources, une embauche intégrale et des revenus accrus. Pour assurer la véritable concurrence des prix, il faudrait une politique d'économie intégrée qui renforcerait la portée de la loi sur les combines, accompagnée de tarifs et de mesures fiscales appropriées. Cette libre concurrence est la condition nécessaire pour que l'économie de l'entreprise opère avec succès. Les prix déterminent le choix des consommateurs; ils dirigent, en quelque sorte, les capitaux et le travail et les ressources vers la production de biens marchandise et services les plus en demande d'une manière profitable. D'un autre côté, les consommateurs expriment leur préférence pour des marchandises et des services particuliers. Nous préférons acheter sur des marchés libres qu'aucun vendeur ne contrôle, mais nous aimerions plutôt vendre sur des marchés que nous pourrions influencer ou réglementer, à défaut de déterminer le prix de vente. Mais, avec notre système d'entreprise libre, il est préférable que la concurrence entre acheteurs et vendeurs ait lieu, d'où l'importance d'une saine législation contre les monopoles, au dire de M. Kierans. Après avoir dit quelques mots sur le nouveau bill 58, ce dernier ne semble guère d'opinion "qu'il aura pour effet de rendre la fabrication plus efficace". Les manufacturiers canadiens sont dans une position vulnérable au dire du président de la Bourse de Montréal, mais "leur faiblesse ne saurait être guérie au moyen d'appels en faveur d'une plus grande protection tarifaire, ou encore au moyen de permissions permettant des programmes conjoints de recherches, etc., afin de rencontrer l'avance de la concurrence étrangère. Nous aurions trop d'entreprises — non trop de petites — et ce serait là une cause de notre faiblesse. La réduction de prix serait la solution unique pour ce trop grand nombre d'industries. C'est la concurrence et non la protection tarifaire qui sera le nerf de la guerre qui nous permettra de faire meilleure figure sur les marchés mondiaux.

Cette politique conduira à l'élimination des firmes peu rentables, mais le stimulant du côté des placements et de l'emploi, par suite de cette concurrence des prix, devrait plus que compenser pour la perte de ces firmes. Selon M. Kierans, "les manufacturiers canadiens doivent comprendre que la concurrence des prix est dans leur meilleur intérêt et que c'est la seule solution au problème d'industries trop nombreuses." Nous n'avons pas besoin de législation ni d'ingérence étatique pour être convaincus que la concurrence des prix renforcera nos industries et préparera les survivants à affronter la guerre économique des années 1960. Il ne faudrait pas s'attendre à ce que le bill 58 inflige beaucoup sur la concurrence des prix.

Le défaut d'espace nous oblige à couper court au magistral exposé de M. Eric Kierans sur la nécessité de la concurrence dans les affaires. Nous croyons opportun de dire qu'une fois de plus, M. Eric Kierans, doué d'une belle culture — il fut professeur à l'Université McGill — vient de prouver qu'il a un sens inné des affaires. Il se dégage de son discours d'hier qu'il n'est pas interdit aux intellectuels d'avoir le sens des affaires pas plus qu'aux hommes d'affaires d'avoir de la culture, que les études prolongées ne nuisent pas au sens pratique, ni celui-ci à celles-là, qu'ils peuvent, au contraire, l'un et l'autre contribuer au succès d'un homme et le rendre plus capable.

Marcel CLEMENT

NOMINATION B.A.



G. E. Batley

La compagnie British American Oil vient d'annoncer que M. Gordon E. Batley sera responsable pour la mise sur le marché mondial des produits du soufre provenant de ses usines de l'Ouest canadien. Les quartiers généraux de M. Batley se situent à Toronto. M. Batley qui est entré au service de British American à Saskatoon, en 1941, a obtenu son B.Sc. du St. Andrew's College d'Angleterre. Il a occupé maintes positions-clés concernant le "marketing", dans l'Ouest du Canada dont la plus récente fut celle de directeur des ventes directes pour la division du Pacifique de cette compagnie.

Fruits et légumes au Marché Bonsecours

Prix payés par les marchands de légumes hier. Ces prix sont fournis par les inspecteurs du service de l'horticulture, ministère provincial de l'Agriculture, 306 rue, Craig, Montréal.

POMMES: Québec, McIntosh, belles, d'entrepôts frigorifiques, 3.50-4.00, "C" 1.75-2.50 le minot. Fameuses 2.12-2 le minot.

ASPERGES: 21-22c la doz. de paquets.

EPINARDS: 75-90c le minot.

LAITUE: frisée, de couches, \$1.00-1.15, petite 75c le 2 douz.

Boston 1.00 la doz, Iceberg et de pleine terre, 2.00 les 18, romaine 1.00 la doz.

NAVETS: No 1, \$1.50-\$1.75, No 2, 1.00-1.25 les 50 lbs.

IGNONS: du printemps, 35-40c, d'automne 50-55c la doz.

POIREAUX: petits 25c, moyens 50-55c, gros 90-1.00 la doz.

RADIS: de pleine terre 30-35c la doz, de paquets.

RHUBARBE: 35-40c la doz, grosse 75c la doz.

A noter...

La Banque Provinciale annonce aujourd'hui l'ouverture d'une nouvelle succursale rue Sherbrooke ouest, sous la gérance de M. Edgar Ladouceur; ce qui porte à 361 le total des succursales et agences de cette institution financière progressive dans l'est du pays où elle prend de plus en plus, de l'expansion à la suite du dynamisme de ses dirigeants. Ces derniers ne négligent rien pour assurer au personnel et à la clientèle le maximum de confort et de service, et voilà la clef des succès obtenus.

La Cité de Dorval, la Commission scolaire de l'île Bizard et la Ville de Chibougamau emprunteront prochainement entre \$150,000 et \$600,000.

Les ventes au détail dans le district au cours de la semaine dernière n'ont guère changé, par rapport à celles durant la même semaine l'an dernier, selon ce qui ressort du bulletin hebdomadaire de Dun & Bradstreet of Canada, Ltd. On y lit encore qu'il y eut 35 faillites commerciales au cours du mois de mai, représentant un passif de \$1,865,520, contre 53, représentant un passif de \$1,651,410 durant le même mois en 1959.

M. Sam Mann, contrôleur et trésorier de Bowater Corporation of North America, vient d'être nommé directeur des 3 compagnies dans les provinces de l'Atlantique.

Sogemines Limited a fait savoir à la Bourse de Montréal que, en vertu des clauses de l'accord d'options en cours, il a été émis 2,500 actions privilégiées, participant au cours du mois de mai; ce qui porte donc le total en circulation à 1,717,663 actions.

Sheraton Corporation of America a notifié la Bourse de Montréal que, au cours du mois de mai, 900 actions ordinaires furent émises contre l'exercice de warrants expirant le 1er octobre 1964 et que 194 actions ordinaires furent émises en échange de débentures convertibles, 4 1/2%, dues le 1er mars 1967, d'un total de \$2,095,558 actions ordinaires en cours le 31 mai 1960 — il reste donc 131,185 actions dans le trésor de la compagnie.

General Motors Corporation a notifié la Bourse de Montréal qu'il y avait entre les mains du public, le 31 mai 1960, un total de 283,925,595 actions ordinaires, d'une valeur au pair de \$12.3.

La ville de Repentigny (Commission scolaire) viendrait sur le marché sous peu.

Clark Compressor Co. vient de vendre 3 compresseurs à gaz à Trans-Canada Pipe Lines Ltd. Ils sont capables de pomper chacun 700 millions de pieds cubes de gaz par jour.

Au prix de 97.63

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de Ste-Foy, comté de Québec, ont effectué une finance de \$1,300,000. Ils ont adjugé une émission de ce montant à un syndicat formé de Banque Provinciale du Canada, Jacques Légaré et Cie Ltée, Florio Matteau et Fils, Crédit Anglo-Français Ltée, Durocher, Rodrigue et Cie Ltée, Placements Kennebec, Inc., Crédit Québec, Inc. et Bélanger Inc. qui ont offert un prix de 97.63 pour \$1,300,000 de titres à 5 1/2 p.c. 1961-65 et \$38,000 à 6 p.c. 1966-70. A ces conditions, le coût moyen net de la finance est de 6.36 p.c. L'échéance de la dixième année comprend un solde de \$408,000 qui sera renouvelable en 1970 pour un terme additionnel de 10 ans. Le secrétaire provincial a promis un octroi de \$766,534 relatif à cet emprunt.

Bristol Aeroplane Co of Canada Ltd

Acheterait Okanagan Helicopters Limited

MONTREAL. — Bristol Aeroplane Co. of Canada Ltd a annoncé hier soir qu'elle a engagé des négociations pour acheter la société Okanagan Helicopters Ltd. Le communiqué conjoint, annonçant les négociations, a été publié par M. R. John Reynolds, président de la succursale canadienne de Bristol et le président d'Okanagan, Glen W. McPherson. On a rapporté que le prix d'achat serait d'environ \$3,000,000.

Okanagan, qui prétend être la plus importante société d'hélicoptères au monde, opère à Vancouver, Ottawa et Toronto. Elle possède 53 hélicoptères et a un personnel de 165.

Bristol s'est récemment porté acquéreur de Spartan Air Services Ltd, d'Ottawa, une société d'hélicoptères également. L'achat d'Okanagan donnera à Bristol une flotte de quelque 100 hélicoptères.

Fléchissement des prix du maïs

A cause de la température

CHICAGO. — L'amélioration des conditions de la température dans un vaste secteur du Midwest et les perspectives encourageantes en ce qui a trait aux semailles ont entraîné un léger mouvement de liquidation hier à l'égard des contrats à terme de maïs.

Les contrats pour livraison au mois de décembre et mars ont cédé environ un cent le boisseau. Les autres céréales ont évolué dans un étroit rayon.

Le Pakistan a fait l'achat d'environ 1,500,000 boisseaux de blé pour livraison vers la fin de mai. Le Japon s'est porté acquéreur de 750,000 boisseaux de soja et le Royaume-Uni a fait l'acquisition de 400,000 boisseaux de maïs.

Dividendes C-I-L

Les dividendes suivants ont été déclarés au cours d'une réunion du conseil d'administration de la Canadian Industries Ltd, tenue aujourd'hui à Montréal.

Actions privilégiées, 1 7/8 p.c. en fonds canadiens payable le 15 juillet 1960 aux actionnaires inscrits le 30 juin 1960.

Capital-actions de Norlantic Mines porté à 6,000,000

Les actionnaires de Norlantic Mines ont autorisé lors d'une assemblée spéciale tenue à Toronto une augmentation du capital de 5,000,000 à 6,000,000 d'actions.

La direction a affirmé qu'elle ne projette pas actuellement d'émettre ces nouvelles mais qu'elle le fera peut-être si l'entreprise décide d'augmenter sa production.

Elle a également communiqué que les opérations depuis le début de l'année s'étaient traduites par un bénéfice alors que les livraisons de minerai ont atteint une moyenne de 400 tonnes par jour.

Clairtone Sound Corporation Ltd

Fait une offre de 116,000 actions, à \$2.75 chacune

Clairtone Sound Corporation offre actuellement par l'intermédiaire de N. L. MacDonald & Co. de Toronto, 116,000 actions ordinaires au prix de \$2.75 par action. Formée en 1958, la compagnie qui fabrique des appareils stéréo haute-fidélité, effectue actuellement sa première finance publique.

A cette occasion, le président de la compagnie, M. Peter Munk a expliqué que l'an dernier l'entreprise qu'il dirige avait exporté 700 appareils aux Etats-Unis, trouvant ainsi outre-frontière un marché très profitable. Ces exportations ont été possible grâce à des livraisons directes effectuées par camions. La compagnie projette d'augmenter encore ses exportations et même de pénétrer sur les marchés européens.

Pendant une période de sept mois, terminée le 31 mars dernier, les ventes de la compagnie ont atteint près de \$600,000 et ont laissé un bénéfice net de \$49,753. Le produit de la vente d'actions actuellement en cours sera en grande partie à augmenter le fonds de roulement.



M. B. E. Breynne, de la maison L. G. Beaubien & Cie

Limitée qui vient d'être appelée à faire partie du comité exécutif du district de Québec de The Investment Dealers' Association of Canada. Cette élection prendra officiellement effet au congrès de l'IDAC qui se tiendra du 16 au 19 juin au Manoir Richelieu.

M. J.-A. Tourville du C.P.R. a pris sa retraite le 1er juin

TROIS-RIVIERES. — Bien connu du public voyageur non seulement dans la cité trifluvienne mais également dans toute cette vaste région qu'on a appelée le cœur du Québec, M. J.-A. Tourville, agent de ville au service des voyageurs du Canadien Pacifique, a Trois-Rivières, a pris le 1er juin sa retraite après 49 ans de service.

Ce vétéran du Canadien Pacifique a vécu toute sa carrière de cheminot à Trois-Rivières. C'est en 1911, peu de temps après avoir terminé ses études, qu'il débuta comme voyageur des télégraphes, au bureau de la ville. Il a été dans ce même bureau durant 49 ans et c'est là qu'il a reçu toutes ses promotions.

Il a ainsi rempli tour à tour les fonctions de messager, de télégraphiste et de vendeur de billets. En 1931, il était promu agent du service des voyageurs et des télégraphes et, en 1943, agent de ville en charge du service des voyageurs aux transports ferroviaires, maritimes et aériens de la compagnie.

M. Tourville est membre de la Chambre de commerce et du club Rotary de Trois-Rivières. Desireux de lui rendre hommage à l'occasion de son départ, ses patrons et collègues organisent présentement en son honneur un banquet qui aura lieu dimanche, le 12 juin, en l'hôtel St-Maurice.

Ventes de boissons plus considérables

Augmentation de 3 pour 100, selon la statistique fédérale

Les recettes gouvernementales provenant de la régie et des droits sur les boissons alcoolisées, durant l'année fiscale terminée le 31 mars 1959, ont atteint 431 millions, soit 10 millions de plus qu'un an plus tôt; c'est ce qu'indique le rapport annuel du Bureau intitulé The Control and Sale of Alcoholic Beverage in Canada.

La valeur des ventes de spiritueux de vins et de bière a surpassé celle de 1958 par moins de 3 p. 100, comparativement à plus de 6 p. 100 l'année précédente. La grève des brasseries en Ontario, en août 1958, s'est soldée par une diminution de plus de 9 p. 100 des ventes de bière dans cette province durant la période observée; par contre, les ventes de spiritueux et de vins en Ontario ont augmenté d'environ 15 et 21 p. 100 respectivement durant la même période.

Si, en général, la valeur des ventes n'a pas beaucoup augmenté, c'est que les ventes totales en Ontario n'ont avancé que de 3 p. 100, au regard de 8 p. 100 durant la période financière précédente. Les recettes ont augmenté dans toutes les régions, sauf au Yukon où elles ont diminué un peu.

La valeur des importations de spiritueux a diminué en 1959, tandis que celle des importations de vins et de bière a diminué. D'autre part, les exportations de vins domestiques ont baissé et celles de spiritueux et de bière ont augmenté.

Le rapport traite de la production de l'entreposage, des importations et des exportations, des ventes selon la valeur et la quantité. Bien que le volume des ventes de boissons alcoolisées n'a pas été déclaré par toutes les autorités, les totaux ne sauraient être comparés.

Cours du dollar

NEW-YORK. — Le dollar canadien a baissé hier de 1-16 à une prime de \$1.01 13-16. Lundi dernier c'était fête légale aux Etats-Unis.

La livre sterling était cotée à \$2.80 11-64 en baisse de 1-64.

MONTREAL. — Le dollar américain était à un exemple de 1-16 en devises canadiennes, en baisse de 1-32, hier, à la fermeture.

La livre sterling était inchangée à \$2.75 1-16.

Le dollar américain, offert, 98 3-16; demandé, 98 7-32.

Bourse de Montréal

La place locale est hésitante au début de cette semaine

MONTREAL. — La Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne ont fermé à la baisse hier à l'issue de séances ternes.

Dans le compartiment des mines, Hudson Bay et Cassiar ont progressé tandis que Hollinger a fléchi.

Les affaires ont porté sur 55,900 valeurs industrielles et sur 165,300 actions minières et pétrolières. Des 191 valeurs traitées, 52 ont progressé, 49 ont décliné et 90 sont demeurées inchangées.

Ventes dans les magasins à rayons en hausse de 14.9%

Les ventes des magasins à rayons, au cours de la semaine terminée le 21 mai, ont surpassé de 14.9% celles d'un an plus tôt; c'est ce que révèle un communiqué spécial du B.F.S. Il y a eu augmentation dans toutes les régions et les gains ont été supérieurs à moyenne nationale, sauf au Québec, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Les villes: Manitoba, 17.8%; provinces atlantiques, 17; Ontario, 16.7; Alberta, 16.2; Québec, 12.4; Colombie-Britannique, 12.4; et Saskatchewan, 5.2%.

Noire industrie du tabac active

Au cours de l'an dernier

La production de tabac en feuille (poids vert) durant la saison terminée en septembre 1959 a été de 170,255,000 livres, soit 13.7% de moins que les 197,302,000 de la saison précédente. La valeur globale de la ferme a été estimée à \$91,432,000. De fait, les producteurs ont reçu environ \$90,427,000 de la vente de 168,400,000 livres de tout le tabac en feuille vendu.

Le prix payé en 1959 a été de 53.70c la livre, contre 45.41c, en 1958. Les pertes ont été d'un peu moins de deux millions de livres de tabac jaune. La superficie engagée a totalisé 129,037 acres et le rendement moyen à l'acre a été de 1,319 livres, contre 1,471 en 1958.

Les producteurs de l'Ontario ont récolté 158,471,000 livres de tabac évaluées à la ferme à \$86,689,000, au regard de 188,364,000 livres et \$86,333,000 l'année précédente.

DIVIDENDES

Zenith Electric Supply Ltd, 4 cents, payable le 30 juin, aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Banque Canadienne de Commerce, 45 cents, payable le 1er août, aux actionnaires inscrits le 30 juin.

Chartered Trust Company, 50 cents, payable le 2 juillet, aux actionnaires inscrits le 15 juin.

General Electric Company, 50 cents l'action ordinaire, payable le 25 juillet, aux actionnaires inscrits le 17 juin.

Gunnar Mines Ltd, 50 cents, payable le 1er octobre, aux actionnaires inscrits le 2 septembre.

Hardee Farms International Ltd, \$1.63 l'action de premier privilège de série A, payable le 1er juillet, aux actionnaires inscrits le 10 juin.

MacLaren Power and Paper Company, 50 cents plus un boni de 25 cents, payable le 30 juin, aux actionnaires inscrits le 3 juin.

Western Grocers Ltd, 50 cents l'action de classe A et 35 cents l'action privilégiée, tous deux payables le 15 juillet, aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Bilmore Hats Ltd, 25 cents l'action privilégiée "A" et 10 cts l'action ordinaire, le 15 juillet, aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Canadian Bronze Company Ltd, \$1.25 l'action privilégiée de Sp. et 37 1-2 cts l'action ordinaire, le 1er août, aux actionnaires inscrits le 11 juillet.

R. L. Crain Ltd, 10 cents, le 35 juin, aux actionnaires inscrits le 10 juin et 10 cts, le 30 septembre, aux actionnaires inscrits le 9 septembre.

Dominion Foundries and Steel Ltd, 35 cents l'action ordinaire, le 2 juillet, aux actionnaires inscrits le 1er juin et \$1.12 1-2 l'action privilégiée le 15 juillet, aux actionnaires inscrits le 24 juin.

Labrador Mining and Exploration Company Ltd, 25 cents, le 28 juin, aux actionnaires inscrits le 10 juin.

Monarch Investments Ltd, \$1 le 30 juin, aux actionnaires inscrits le 20 juin.

Chartered Trust Company, 50 cents l'action, 2 juillet, inscription 15 juin.

Gunnar Mines Ltd, 50 cents l'action, 1er octobre, inscription 2 septembre.

Hardee Farms International Ltd, \$1.63 l'action privilégiée de série "A", 1er juillet, inscription 3 juin.

MacLaren Power and Paper Company, 50 cents l'action, plus un boni de 25 cents, 30 juin, inscription 3 juin.

Dominion Foundries and Steel Ltd, 35 cents l'action ordinaire, 2 juillet, inscription 10 juin; \$1.12 1/2 l'action privilégiée, 15 juillet, inscription 24 juin.

Rapports financiers

Oakville Wood Specialties Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1959: \$36,666, soit l'équivalent de 26 cts l'action, au regard de \$76,871 ou 65 cts pour l'exercice précédent.

Teck-Hughes Gold Mines Ltd, pour la période de quatre mois terminée le 30 avril 1960: 54 cts, soit l'équivalent de \$7.15 l'action, au regard de \$26,327 ou 55 cts pour la période correspondante de 1959.

Bathurst Power and Paper Company, pour le trimestre qui a pris fin le 31 mars dernier, \$350,350, contre \$296,079 durant le trimestre correspondant l'an dernier.

International Utilities Corporation, pour le trimestre terminé le 31 mars, 1960: \$2,943,269, soit l'équivalent de \$1.12 l'action, au regard de \$3,329,362, ou \$1.36, pour la période correspondante de 1959.

Robinson, Little and Co. Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre, 1959: \$100,444, soit l'équivalent de \$1.37 l'action ordinaire et de \$4.02 l'action de classe A, au regard de \$109,243 ou \$1.31 et \$4.57, pour l'exercice précédent.

Permutations à la Shell Oil Company of Canada Limited

Annouciées hier par le vice-président de l'entreprise

M. G. Davidson, vice-président du Service de la production de la Shell Oil Company of Canada, Limited, fait part des permutations suivantes. M. George A. Lorenz est nommé gérant de la Raffinerie de Montréal-Est, en remplacement de M. L. T. Wilson qui est nommé gérant de la Raffinerie Shell Narco à La Louisiane.

Né à Northbrook, Illinois, M. Lorenz obtint le grade de B.Sc. en sciences appliquées de l'Université de l'Illinois, puis le grade de Ph.D. en sciences appliquées de l'Université de Minnesota.

M. Lorenz est entré à l'emploi de la Shell Oil en 1935 à titre d'ingénieur et prépose aux recherches du Service de la chimie de la Raffinerie Shell de Wood River, Illinois. Par la suite, il occupa tour à tour des postes de commande aux Raffineries Shell de Montréal, Québec, Wilkington, Californie et Wood River, Illinois. Au nombre des postes importants qu'il a occupés, il convient de mentionner le stade que fit M. Lorenz au Service des études et projets du Groupe Royal Dutch Shell à La Haye, Hollande. En 1956 il était nommé gérant de la Raffinerie Shellburn à Vancouver poste qu'il quittera incessamment pour assumer ses nouvelles fonctions à la Raffinerie de Montréal-Est.

COURS FOURNIS PAR
LA PRESSE CANADIENNE

15

BOURSE DE NEW-YORK

[illegible]

1967½	Noranda	175	\$38¼	38	38
195½	NS Light	825	\$14¼	14	14½
	Page Herd	1125	\$22½	23½	23

Goodrich	1700	95%	65%	63%	-1%	3	Glider 2024-Y.M.
Goodrich	1700	95%	65%	63%	-1%	3	4 C.C.M. 50163-G
Gr Paige	5300	25%	1	2			5 C.C.M. 21043-T
Grand Un	1800	27%	27%	27%	+%	+%	6 C.C.M. 41018-S (Pilles)
Grand Un	1800	27%	27%	27%	+%	+%	7 Cadel 1560-D (Pilles)
Gr Nor Ry	4500	44%	43%	44	+%	+%	8 Cadel 1560-D (Pilles)
Gulf Air	15500	39%	28%	27	+%	+1%	9 Cadel 1560-D (Pilles)
Hank	300	98%	2				10 Robin Hood Gear 2000K-R
Hank	300	98%	2				11 Cadel - Gear 2600-P
Hud Bay	500	48%	47%	48%	+1%	+%	12 Cadel - Gear 2600-P
Interlink	1100	27%	27%	27%	+%	+%	13 Cadel - Gear 2600-P
Interlink	1100	27%	27%	27%	+%	+%	14 Cadel - Gear 2600-P
Int Harv	7650	43%	42%	43%	+%	+%	15 Cadel - Gear 2600-P
Int Rick	4200	56%	56				16 Cadel - Gear 2600-P
Int Rick	4200	56%	56				17 C.C.M. - Gear 2600-P
Int Tel	28000	44%	43	44%	+%	+%	18 Automobile-Racer S-K
Johnn	28000	61%	61%				19 Automobile-Racer S-K
Johnn	28000	61%	61%				20 Inconnu 46490-D
Kresco	1700	90%	90%	90%			21 Inconnu 46490-D
Kresco	1700	90%	90%	90%			22 Inconnu 46490-D
Kresco	1700	90%	90%	90%			23 Inconnu 46490-D
Marsh Field	1100	52%	51%	51%	-1%	-1%	24 Inconnu 46490-D
Marlin Co	2500	42%	42%	42%	+%	+%	25 Inconnu 46490-D
Merck	3600	55	52%	51%	-1%	-1%	26 C.Y.O.P. 46790-K
Merck	3600	55	52%	51%	-1%	-1%	27 Inconnu W-62960
Minn Ott	900	30%	29%	29%	-1%	-1%	28 Inconnu W-62960
Minn Ott	900	30%	29%	29%	-1%	-1%	29 Inconnu 33668
Moran	81400	42%	41%	41	+%	+%	30 Repeat-Gear 2600-P
Moran	81400	42%	41%	41	+%	+%	31 Repeat-Gear 2600-P
Nat Avar	900	27%	26%	26%			32 Repeat-Gear 2600-P
Nat Avar	900	27%	26%	26%			33 Repeat-Gear 2600-P
Nat Avar	900	27%	26%	26%			34 S.C.P. 726102
Nat Dif	3900	28%	28%	28%	+%	+%	35 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	36 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	37 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	38 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	39 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	40 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	41 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	42 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	43 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	44 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	45 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	46 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	47 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	48 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	49 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	50 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	51 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	52 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	53 Inconnu (Pett) 1021
Nat Gya	700	55%	55	55%	+%	+%	54 In

	Cgm	Offr
1. Nel		

Union D	1700	52%	27%	+ 12	34	Hermes 8-8-1183	
Plut Mar	4600	22%	28%	+ 9	35	Raleigh - Sport 16700-8 C.C.	
Parke De	3700	48%	47%	+ 12	36	Inconnu	
Penn R.C.	5400	13%	17%	+ 18			
Philips D	2600	46%	45%	+ 36			
Phico	4200	33	32	+ 1			
Phillip Mar	4600	68%	65	+ 19			
Pitt Plate	2300	63	69%	63	+ 20		
Proc Gam	1700	114	112%	113	+ 1		
Pullman	1500	22%	23%	+ 1			
P.C.A.	4500	75%	74%	+ 10			
Repub 51	14700	45%	43%	+ 24			
Rev. Tob. B	6900	68	67%	68	+ 11		
Royal Dtd	11100	38%	37%	+ 19			
Seab. Reeb	2900	53%	52%	+ 18			
Sherraton	600	17%	17%	1700			
Sincir	4900	37%	35%	+ 26			
Slocum	14700	34%	35%	+ 28			
Sperry R	6700	24%	23%	+ 14			

TRICYCLES

Item No

1 Inconnu

2 C.C.M.

3 Sunabine

4 Inconnu

DIVERS

1 Scooter

2 Voiture de bébé

3 Voiture de bébé

Ce 3e jour de juin 1961

G. All
secrétaire-trésorier

TABLEAUX AGRÉÉS

MEMBRE DE

TABLEAUX AGRÉÉS

C.-D. Mellor, C.A., Sec. Administratif

Aggrés, 6300 ouest, rue Lagacière — Tél.: UN. 1-1391

THE INSTITUTE OF CHARTERED
ACCOUNTANTS OF QUEBEC

— Établi en 1866 —

TABLEAUX AGRÉÉS

Comptable agréé
Edifice de La Sauvegarde
152 est, rue Notre-Dame
UN. 6-2681

**DENIS. ANDRE,
HOULE & CIE**
Comptables agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Marcel André, B.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
C. Enlès, Comptable

& CO.
Comptables agréés
**COOPER BROTHERS
& CO.**
Comptables agréés
507 Place d'Armes, VI. 9-83

Montréal, Québec, Ottawa, Toronto,
Saint John, Charlotteville, Halifax,
Rimouski, Sherbrooke, Hamilton,
Kitchener, Winnipeg, Edmonton,
Calgary, Vancouver.

Firme internationale associée:
COOPERS & LYBRAND

	Murray	7000	72	63	72
	N. Formaq	500	6	6	6
	N. Santiago	6500	31½	3	3

37 Ouest, St-Jacques
Vl. 5-5208

J. ARTHUR DESCHAMPS
Comptable agréé
1411 Crescent, Montréal 25
Vl. 5-3248

**DUCHARME, ROULEAU
& CIE**
Comptables agréés
J. Paul Rouleau, C.A.
J. Omer Ducharme, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
170 est. boul. Dorchester Ch. 130
UN. 4-8601

**ROGER GAUVIN
& CIE**
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Maurice Gauvin, C.A.
1440 Ouest, Ste-Catherine
MONTREAL UN. 4-7134

**MESSIER, JACQUES
& CIE**
Comptables agréés
Roger Messier, C.A.
Robert Jacques, C.A.
Régent Gauthier, C.A.
Yvon B. Allard, C.A.
455 Ouest, rue Craig — UN. 4-4

**NADEAU, PAQUET
& CIE**
Comptables agréés
Jacques P. Nadeau, C.A.
Albert Paquet, C.A.
Guy Guimet, C.A.
1290, St-Denis UN. 6-48

**PROULX
D'ORSONNENS & CIE**
Comptables agréés
René Proulx, B.A., C.A.
Guy D'Orsonnens, B.A., C.A.
507 Place d'Armes AV. 8-3

RAYMOND, CHARLES

Sup. Iron	15	25	Quejo	2
Echo	25	28	Rand Mail	2
			Saucon	250

Comptables agréés
3414, avenue du Parc
Suite 309 VI. 9-1281

GEORGES LAFONTAINE
B.A., L.S.C.

Comptable agréé
7070 Chemin de la Côte des Neiges
Montréal 16 RE. 1-1091

**LAVALLEE, BEDARD,
LYONNAIS, GASCON
& ASSOCIES**

Comptables agréés
H. Lavallee, C.A., B. Bidard, C.A.
R. Lyonnais, C.A., L. Gascon, C.A.
J. Lesieur, C.A., J. Desmarais, CA
M. Lussier, C.A., R. Lussier, C.A.
D. Crockett, C.A., M. St-Louis, C.A.
G. Préfontaine, C.A., M. Demerutis, C.A.

Edifice Cent, 10^{es} et, rue St-Jacques

Comptables agréés
J. Raymond, C.A., G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A., J. Paré, C.A.
P. Caron, C.A., J. Brissette, C.A.
P. Boudreau, C.A., P. Paquin, C.A.
J. Girard, C.A., G. St-Pierre, C.A.

132^{es} Ouest, St-Jacques VI. 3-31

**TROTTER, RUFIANO
LEBLANC & CIE**

Comptables agréés
L.J. Trotter, C.A., F.B. Leblanc, C.
J.R. Rumeau, C.A., J.S. Faudet, C.A.

418, St-Sulpice VI. 2-27

**LUCIEN VIAU &
ASSOCIES**

Comptables agréés
C. A. Desrosiers, C.A.
Fernand Rheaume, C.A.

LEMIRE, ROULEAU & CIE Comptables agréés R. Lemire, C.A. — R.M. Rouleau, C.A.* 3189 rue Masson, Montréal RA. 9-5215	VIAU & ROBIN Comptables agréés L.D. Viau, C.A., H. Lionel Robin, Jacques F. Chénard, C.A., Armand H. Viau, C.A., J. Serge Gervais, C.A. 4926 Av. Verdun, Verdun RD. 4-2222
--	--

Cavalcade SPORTIVE



par Gérard "Gerry" Gosselin

Le plus amateur de nos promoteurs de boxe professionnelle, Jacques Chevrier, vient de recevoir des coups en bas de la ceinture. Ces critiques, qui ont l'espace, le temps, le personnel pour "tout couvrir", ont voulu prouver à leurs lecteurs qu'ils ne s'intéressent qu'aux grandes choses, aux grands promoteurs, aux grandes classiques qui, naturellement, peuvent acheter les plus grandes annonces. Un promoteur de chez nous, un pauvre petit homme bien intentionné, se saigne à blanc pour offrir de la boxe. On l'ignore. La veille ou le jour du combat, on n'a même pas la charité de publier 10 lignes sur l'événement. Mais le lendemain, on trouve l'espace, 370 lignes agates, — espace qui devient subitement gratuit, — pour descendre le trop peu reluisant Chevrier au tréfonds de l'ignominie et le vouer à la vindicte populaire.

Sous le couvert de prendre Robert Cléroux en pitié et de le protéger contre cette "exploitation éhontée", qui sert-on réellement? A qui, je vous le demande, Chevrier a-t-il fait du tort? Mais qui, à part Chevrier, a fait battre Cléroux, depuis qu'il est devenu professionnel? De ses 23 combats, combien n'ont pas été présentés par Chevrier? Si ce dernier n'avait pas fait connaître Robert, ou en serait-il? On peut reprocher à Chevrier de ne pas avoir opéré avec des millions et de n'avoir pu attirer ici un Ingemar Johansson ou un Ray Robinson, mais il sait vivre, et tout le monde sait qu'il est généreux. Nous préférons les opinions franches, sincères et objectives d'un Conrad Bernier à cette levée de boucliers qui s'abat sur un homme qui est à terre, un peu comme ceux qui veulent ressusciter Dollard Des Ormeaux pour mieux ensuite l'étouffer.

Il est assez curieux que ces Don Quichottes, abatteurs de pygmées, ne s'attaquent qu'aux tout petits. On ne les entend jamais critiquer les gros, les puissants, les dodus, les ronflants. Nous ne croyons pas que Chevrier ait jamais prétendu à la renommée, à la puissance internationale. Il n'a jamais laissé croire que ces spectacles de boxe pouvaient rivaliser avec ceux de la NBA, ou de la défunte IBC. Il s'est toujours présenté, comme un mortu de la boxe. Il a réuni autour de lui une foule de jeunes qui ont les mêmes goûts et il les a présentés comme tels au public.

Figure dominante du centre de l'Immaculée-Conception ou il a sauvé bien des jeunes des ruelles et des salles de billard et de la délinquance juvénile, et ce, sur une base presque bénévole, il est odieux de le faire passer, dans une critique unilatérale, comme le seul homme qui est en train de tuer la boxe à Montréal. Ses détracteurs ne sont pas habitués aux rouages de telles organisations. Ils auraient un peu de l'expérience qu'ils prétendent posséder. Ils sauraient qu'une fois le loyer, les taxes, la publicité et les boxeurs payés, il n'a jamais rien resté à Chevrier que des enveloppes à distribuer. Mais il y a une chose qu'il faut dire. C'est qu'il a fait boxer ces jeunes. Et, encore une fois, combien de fois Cléroux aurait-il boxé sans Chevrier? Cléroux a pu envoyer au plancher des adversaires de second ordre, mais nous experts en conseils auraient pu contribuer à aider l'oeuvre de Chevrier. Sans doute cette naseboudie publicitaire, Chevrier aurait pu avoir plus de spectateurs. Il aurait eu de meilleures recettes. Il aurait donc pu engager de meilleurs adversaires pour Cléroux.

Ces tombeurs de nains qui pontifient et se prennent pour le nombril du monde trouvent parfois jusqu'à 600 lignes pour annoncer un programme de lutte et seulement six lignes pour le centre de l'Immaculée-Conception. Ils ont même le culot de mettre la Commission Athlétique en cause en l'accusant d'inertie. Comme si c'était le plus grand scandale dans les sports que de laisser un promoteur donner du travail et des combats à des boxeurs de chez nous qui ne se prennent pas pour d'autres. Dans leurs pages, on n'a jamais entendu parler d'aucun scandale. On n'y trouve jamais de critiques. Tout est parfait partout, sur tous les fronts. Il n'y a qu'un point noir: Chevrier. Au fait, peuvent-ils nous dire à qui il nuit?

Un conseil à Jacques Chevrier. Qu'il abandonne Robert Cléroux à ses experts éminents. On verra où ça mènera. Tout le monde a des conseils paternels pour notre boxeur poids-lourd. Il est temps que quelqu'un en prenne charge. Cléroux n'a même pas de gerant. Avec toutes ces lumières qui s'offrent à la sollicitude, Robert, n'a que l'embarras du choix. Ils feront sa fortune et il sera alors sûr de faire parler de lui dans leur journal, s'il a assez d'argent pour payer de bonnes annonces.

Lorsque j'écrirai mon prochain volume dont ces experts ne parleront pas, et qui s'appellera peut-être "Scandale dans les sports", il faudra que je n'oublie pas de mentionner ce Chevrier qui nuit à l'épanouissement du sport honnête et ce Kowalski qui relève le niveau de l'athlétisme au stade en tenant une partie de la province de Québec en haleine une heure par semaine, devant l'écran de télévision. On a beaucoup parlé ces derniers temps de "payola", des cachets passés sous la table aux journalistes. Certains ont eu la timide hardiesse de blâmer les promoteurs. Dans l'état où se trouve le sport aujourd'hui, la plus florissante entreprise commerciale au monde, je ne suis pas de ceux qui jettent la pierre aux promoteurs. Ces derniers récompensent leurs employés. Quand les journalistes deviennent leurs employés, ils touchent aussi leur salaire. Mais le journaliste qui accepte un cadeau, régulier, périodique et systématique, travaille maintenant pour deux maîtres, celui de la boîte et celui de l'extérieur. Il n'est même pas comme l'âne de Buridan. Il doit servir les deux.

L'équipe canadienne de ski ira s'entraîner en Europe

MAGOG. — L'Association canadienne de ski amateur a décidé, au cours de son congrès annuel, d'envoyer une équipe canadienne de skieurs s'entraîner en Europe l'hiver prochain.

Actuellement, il reste à choisir trois skieuses pour compléter l'équipe de 14 membres, qui comprend huit skieurs et six skieuses.

L'itinéraire du voyage n'a pas encore été tracé mais il semble que cette équipe participera à plusieurs des plus importantes rencontres en Europe de l'équipe.

Les membres de l'équipe sont: Nancy Holland de Montréal; Nancy Greene d'Ottawa; Elizabeth Greene de Rossland, C.B.; Jean Lessard de Sherbrooke; Jean-Guy Brunet de Ste-Agathe; Fred Thomey d'Ottawa; Don Brunet et Vern Anderson de Colombie-Britannique; Bob Gilmore de Montréal; Rod Hebron de Vancouver et Arnold Midgely d'Ottawa.

Le lieu des deux tournois nationaux de ski de l'an prochain ont été choisis. Le tournoi des championnats junior du Canada aura lieu à Jasper, Alta., et les championnats nordiques seniors auront lieu à Revelstoke en Colombie-Britannique.

Egalité à briser

Memphis — Ben Hogan, Gene Littler et Tommy Bolt ont fini sur un pied d'égalité au tournoi de Memphis, pour nécessiter une ronde éliminatoire où les trois qui sera disputée aujourd'hui.

Rickey appuie le bill Kefauver Les Royaux ont fait le ménage

NEW YORK. — Branch Rickey, président de la Ligue Continentale de baseball, a accordé son appui hier à la version révisée du bill Kefauver, destiné à contrôler l'exploitation des joueurs dans le baseball majeur et à ouvrir la porte à un troisième circuit.

Le bill, présentement dans les mains du comité judiciaire, recevra peut-être force de loi jeudi ou vendredi. Une décision a été remise la semaine dernière, par respect pour le sénateur Keating, républicain de New-York, qui demande une semaine de délai à titre de privilège personnel.

La version amendée élimine la référence à la limitation du nombre de joueurs faisant par-

tie de l'organisation d'un même club mais précise par contre que tout joueur des ligues mineures qui comptera quatre années de service dans le baseball organisé, pourra être acheté par n'importe quel club selon les règlements du repêchage.

"Ce bill, s'il est passé au congrès, a déclaré Rickey, tend à assurer une distribution égale de joueurs de talent à tous les clubs. Il tend à détruire la terrible habitude du bonus, il garantit l'avancement des joueurs sur une base de mérite. Il sert le public en aidant l'expansion du baseball dans tout le pays. La Ligue Continentale appuiera sûrement le bill. Il favorise un repêchage sans restriction mais raisonnable et permet l'organisation de nouvelles ligues majeures."

Rickey a demandé au sénateur Keating de présenter le bill aussitôt que possible car la semaine de délai a considérablement nuí à la Ligue Continentale et d'une autre semaine la ruinerait tout simplement.

La Ligue Continentale prétend toujours qu'elle débutera ses opérations l'an prochain.

Rickey a déclaré aux journalistes que ses négociations avec la Ligue Internationale en ce qui concerne les franchises de Toronto et Buffalo étaient gelées. "Nous avons rencontré des représentants de ce circuit le 12 mai, a-t-il dit. Ils ont refusé de démorner de leur demande originale de \$850,000 par équipe. Sous

ces circonstances, nous ne pouvons simplement pas négocier."

Le vieux magnat de 79 ans a demandé au commissaire du baseball Ford Frick de former une commission d'arbitrage pour régler le différend entre la Ligue Internationale et la Ligue Internationale et l'Association américaine.

"Nous sommes prêts à nous conformer à la décision de cette commission, a précisé Rickey. Il a fait savoir qu'il n'avait rien reçu de Ed Doherty, président de l'Association américaine, qui avait déclaré récemment qu'il ne consentait pas à négocier avant la fin de la saison de 1960.

Les Royaux ont fait le ménage

Les Royaux dont le sort ne peut être plus désespérant, ont entrepris hier une période de ménage qui devrait éventuellement forcer la main de la haute direction des Dodgers. Ils ont échangé un joueur, en ont vendu un deuxième et en ont mis deux autres à la porte.

Bob Lennon, un vétéran de 29 ans qui a gagné 28 circuits avec le club local l'an dernier et qui

(Suite à la page 13)

Le stake "Le Montréalais" pour une bourse de \$10,725. sera disputé ce soir à Blue Bonnets

Amulet Hanover, un jeune coureur appartenant à Allen Leblanc de Québec, sera en quête de sa quatrième victoire de la saison lorsqu'il affrontera onze autres trottiers de trois ans dans le stake "Le Montréalais" d'une valeur de \$10,725 ce soir à la piste Blue Bonnets.

Conduit et entraîné par Roger White qui a déjà fait ses preuves avec Sir Winston Pick et plusieurs autres jeunes poulains,

Amulet Hanover a participé à six courses cette saison. Il a remporté trois victoires, après avoir gagné une épreuve de qualification et son dernier effort victorieux fut de 2:08.3. Il a déjà gagné près de \$6,000 et devrait augmenter ses recettes ce soir même s'il doit partir de la neuvième position, soit derrière Brenda Lee à la barrière de départ.

Son plus dangereux rival sem-

ble devoir être Golden Lind à John Murdoch qui vient de terminer deuxième à Safe Harbor en 2:09.1. Conduit par Claude St-Jacques, Golden Lind partira de la troisième position. Amulet Hanover est favori à 2-1 dans les cotes du matin tandis que Golden Lind est deuxième choix à 3-1. Viennent ensuite Golden Lind et Brenda Lee à 4-1 chacun.

Les autres partants sont: Demor Harry, Flash Song, Peggy P. Prologue, Portrait, Newport Rocket, Fox Glove, My Prince et Fedor Herbert. Ces deux derniers formeront un "field" au mutuel tandis que Flash Song et Peggy P. Prologue partiront en "entrée".

Dans la neuvième course pour ambleurs de la classe B-2 dont la bourse est de \$2,000, Meadow's Dream, conduit par Carl Larsen est le premier choix du handicapeur de la piste pour vaincre ses rivaux, Friendly Dares et Ben Direct dominent l'opposition qui comprend en outre Fast Traffic, Rudy Prince, Tom Tally, J. A. Bennett et Pine Ridge Duffy.

Dans la septième course pour les ambleurs de la classe C-1, Worthy Tip avec Benoit Côté dans le sulky sera avantagé de la première position au départ et il est, favori pour remporter sa troisième victoire de la saison.

Ce soir tout comme demain soir le pari triple-double sera opéré.

LES INSCRITS DE CE SOIR

PREMIERE COURSE — D AMBLE — \$500.
1. Countess Fleet M. Fleet Semble la meilleure 3-1
2. Cheryl Primrose F. Baise Peut triompher 7-2
3. Pop's Dream G. Galtbrith Bon effort 9-2
4. Sally Miss White R. Baise Bonne possibilité 5-1
5. Rebelland Miss R. Baise Part possible 6-1
6. Joe's Song W. Hopkins Peut faire mieux 8-1
7. Goss Hanover P. Robillard Effort nécessaire 10-1
8. Worthy Tyson J. Hayes Surprise possible 10-1

DEUXIEME COURSE — D TROT — \$500.
1. Great Hanover W. Plourde Devrait gagner ici 3-1
2. Mr. Super's Boy R. Grandmason Principal rival 4-1
3. Daring Guy L. Pelletier Gagnant potentiel 9-2
4. Owen Le Hopkins A bonne chance 6-1
5. Gay Belt Don MacTavish Amélioration prévue 8-1
6. Chuknor L. Bourgon Bon handicap 7-1
7. Chief Mac Can R. Buchanan Peut faire mieux 8-1
8. Castie Bomb R. Bardier Ne figure pas 10-1

TROISIEME COURSE — D AMBLE — \$500.
1. Herb Scott J. Laurende Devrait répéter 5-2
2. Worthy Sonian P. Galtbrith Dangereux rival 7-2
3. Highland Atom Don MacTavish En bonne forme 7-2
4. Mr. Bower R. Bardier Bon effort 6-1
5. Mr. Grace O. Baise Part possible 8-1
6. Kitty Chips P. Robillard Devra s'améliorer 9-1
7. Edgewood Breeze M. Galtbrith Devra s'améliorer 10-1
8. Edgewood Breeze G. Bardi Chance minime 10-1

QUATRIEME COURSE — C-3 AMBLE — \$900.
1. Mira Bay J. Wiener A son meilleur 3-1
2. Success Eddie R. Ponton Dangereux avec pôle 9-2
3. Miss Goss Gee M. Galtbrith A décevoir 6-1
4. Major's Corporal R. Buchanan Dernière excellente 7-2
5. Charmin Galtbrith R. Baise Part possible 8-1
6. Walter G. Galtbrith P. Robillard Pas à dédaigner 7-1
7. Part Dillon M. Henrich Devra s'améliorer 8-1
8. Carroll Hanover R. Haskirk Réveil possible 10-1

CINQUIEME COURSE — "The Montrealer" — \$10,725. P. P.
1. Amulet Hanover C. B. White En quête d'un 4e 3-1
2. Golden Lind G. B. White Principal rival 4-1
3. Lady S. D. R. Briviere Deuxième en 2:08.4 4-1
4. Brenda Lee Dr. Findley Bon handicap 4-1
5. Demor Harry R. Haskirk S'il ne casse pas 8-1
6. Flash Song C. Galtbrith Pas à dédaigner 8-1
7. A. Peggy P. Prologue J. Gordon Peut prendre part 8-1
8. Portrait R. Gilmour Devra s'améliorer 10-1
9. Newport Rocket M. Galtbrith Peut impressionner 10-1
10. Fox Glove J. Kopas Surprenant 10-1
11. F. Fedor Herbert P. Dussault Chance minime 10-1

SIXIEME COURSE — C-3 AMBLE — \$900.
1. Della Dale B. Madill Semble la meilleure 3-1
2. Success Dal B. Caldwell Dernière excellente 4-1
3. Trigger Tass R. Ponton Bon handicap 9-2
4. Cedar Brook M. Galtbrith Bon effort 5-1
5. Success Key W. Waples Habile conducteur 6-1
6. Success Key C. Galtbrith Amélioration prévue 7-1
7. Black Velvet Her. Fillion Réveil possible 8-1
8. Revlon L. Bourgon Peu recommandable 10-1

SEPTIEME COURSE — C-11 AMBLE — \$1,500.
1. Worthy Tip B. Cote Belle occasion 3-1
2. Coppe Norris R. White Peut répéter 9-2
3. Ation Harry W. Plourde A de la rapidité 9-2
4. Pat Frost E. Abare Bon effort 5-1
5. Hot Point Don MacTavish Pas à ignorer 6-1
6. Success Eddie M. Young Peut prendre part 7-1
8. D. C. Herbert C. Larsen Trop éloigné 8-1
9. Casey Sullivan M. Williams Préférerai boue 10-1

HUITIEME COURSE — C-3 AMBLE — \$900.
1. Plecty Riddell D. Smith Notre préférence 3-1
2. Hi. Acres Zeala R. White Dangereux rival 7-2
3. Pot of Gold C. Her. Fillion Toujours combatif 9-2
4. Ronnie C. W. Hopkins Peut être proche 5-1
5. Cousin Pick Dr. Croteau Mauvaise position 6-1
6. Sundown Borders M. Turcotte Devra s'améliorer 7-1
7. Mr. Gibb R. Grandmason Amélioration prévue 8-1
8. Hy Marquis J. Jodoin Une autre fois 10-1

NEUVIEME COURSE — B-2 AMBLE — \$2,000.
1. Widow's Dream C. Larsen Semble le meilleur 5-2
2. Bea Direct R. Bardier Dangereux rival 7-2
3. Friendly Dares F. Dussault A de la classe 7-2
4. Fast Traffic P. Miller Bon handicap 6-1
5. Rudy Prince M. Turcotte Peut prendre part 7-1
6. Tom Tally M. Dossie Forte opposition 8-1
7. J. A. Bennett R. Spencer Chance minime 9-1
8. Pine Ridge Duffy A. Rogers Ne figure pas 10-1

DIXIEME COURSE — C-2 AMBLE — \$1,200.
1. Sammy Herbert R. Bardier Le meilleur 3-1
2. Wilson Frost L. Bourgon Principal rival 4-1
3. Chief Purdie R. Baise A de la rapidité 4-1
4. Orp Moore R. Madill Bon handicap 5-1
5. Miss Barbara PKB Her. Fillion Bon effort 6-1
6. May Mac L. Pelletier Une possibilité 7-1
7. Pershing's First M. Galtbrith Peut surprendre 8-1
8. Aunt Molly W. Haskirk Devra s'améliorer 10-1



"Pour nous, c'est toujours B-A, hein, papa?"

Et en étant un fidèle client de B-A, papa s'assure ainsi qu'aucun ennui n'assombrira ses randonnées et qu'il puera un plaisir complet à voyager. Il sait qu'avec un réservoir plein de B-A Velvet 98 brûlant proprement, il obtiendra tout le rendement uniforme et fougueux que peut livrer le moteur à haute compression de son automobile.

Il sait que son pratique Livre de Crédit B-A lui fera gagner du temps et que, partout où il ira, toute la famille appréciera l'amicale compétence de M. "B-A" et la propreté des stations de service B-A à travers le Canada.



LE CANADA MODERNE CHOISIT B-A

THE BRITISH AMERICAN OIL COMPANY LIMITED



Maison Fondée en 1826

Brandy Super-Fin

CHEMINEAUD

Cinq Étoiles

Norm Larker à l'amende

Norm Larker à l'amende

LOS ANGELES. — Norm Larker, des Dodgers de Los Angeles, qui a lancé des casques d'un côté et de l'autre lorsqu'il a été expulsé du terrain au cours de la joute de samedi soir dernier, a été condamné à \$100 d'amende, hier.

Le président de la Ligue Nationale, Warren Giles, a déclaré à Larker, joueur de premier but des Dodgers, qu'il serait plus sévèrement puni s'il agissait de cette façon une autre fois.

Larker était au bâton au cours de la troisième manche de la joute contre les Cubs de Chicago. Il s'est plaint auprès de l'arbitre au sujet d'une "strike" que ce dernier venait d'appeler. L'arbitre Stan Landes lui a demandé de reprendre sa place au bâton et a ordonné au lanceur Glen Hobbie de lancer la balle.

Larker a déclaré qu'il n'avait pas eu le temps de reprendre son poste parce que Hobbie n'avait pas fait sa motion. Il s'est élançé vers Landes qui l'a expulsé du terrain. Une fois rendu dans le dugout des Dodgers, Larker s'est mis à lancer et à sauter le terrain les casques protecteurs.

CHEMINEAUD FRÈRES PARIS, FRANCE

MAISON CHEMINEAUD LTÉE, MONTREAL, CANADA

Lorsque les vieux du hockey s'assent de vieux souvenirs...

Par JACK SULLIVAN, de la Presse Canadienne

Les anciennes vedettes du hockey, et elles se font de moins en moins nombreuses dans ces parages, représentent de ce temps-ci leurs récits du "bon vieux temps", le début du siècle alors que des équipes comme les Wanderers de Montréal, les Silver Seven d'Ottawa et le MAAA de Montréal dominaient la lutte pour la coupe Stanley. Pour ces anciens, la série finale de 1906 fut l'une des plus excitantes jamais vues. Tous ces vieux souvenirs ont été ressuscités la semaine dernière après la mort de Lester Patrick, celui qu'on surnommait le "renard argenté" du hockey. Il avait 76 ans et presque toute sa vie avait été consacrée au hockey.

Percy Lesueur

Un des survivants de cette époque enthousiaste est Percy Lesueur, qui vit à Hamilton, mais dont la santé est chancelante. Percy, un fameux gardien de buts à son apogée, se rappelle de la série entre les Wanderers de Montréal et les Silver Seven d'Ottawa, il y a 54 ans, comme si elle s'était déroulée hier.

Il protégeait les filets des Silver Seven dans la dernière joute d'une série de deux, le total des points déterminant le champion. Cette joute devait marquer la fin du règne des Silver Seven comme détenteurs de la coupe.

Le héros de cette joute, gagnée par Ottawa au compte de 9-3, fut tout de même Lester Patrick. Joueur de défense étoile des Wanderers, Lester avait conduit son équipe à une victoire de 9-1 dans la première partie. C'est lui qui comptait aussi dans la deuxième joute le point qui mérita le championnat aux Wanderers.

"En fait, dit Lesueur, c'est Patrick qui comptait tous les buts des Wanderers dans cette seconde joute."

Jeu spectaculaire

D'autres séries de la Coupe Stanley avaient fourni du jeu plus spectaculaire, mais rarement une série aussi disputée de tension aux partisans des deux équipes.

"J'avais été appelé de Smith Falls pour remplacer Billy Hague dans les filets des Silver Seven parce que les Wanderers avaient réussi à le déjouer à neuf reprises dans la première joute," déclare Lesueur.

"Nous nous lançâmes à l'attaque dès la première mise au jeu et en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire nous tirâmes de l'arrière par 10-1 dans la série. Lester Patrick venait de compter un but dès son premier lancer. La rondelle avait touché

mon épaule et ricoché dans le filet.

"Nous reprîmes finalement notre aplomb pour compter neuf buts consécutifs, égalant le compte de 10-0. Avec encore cinq minutes à jouer, nous primes les devants 11-0, mais l'arbitre refusa le but sans présence d'un hors-jeu.

"Puis, au cours d'un arrêt du jeu, Lester Patrick alla parler au chronométrateur et ensuite à chacun des joueurs de son équipe. J'ignore ce qu'il leur a dit, mais les Wanderers arrivèrent en trombe et je fus déjoué deux fois en deux minutes et demie, chaque fois par Lester Patrick."

Exploit sensationnel

Les Silver Seven avaient vaincu tous leurs rivaux depuis 1903 jusqu'à ce jour-là. Ils ne reprîrent jamais la coupe Stanley. L'exploit le plus sensationnel que l'on puisse raconter au sujet de la carrière de Lester Patrick est probablement celui qu'il accompli à Montréal, le 7 avril 1928, alors qu'il alla remplacer le gardien de buts des Rangers dans une joute éliminatoire contre les Canadiens.

A cette époque, Patrick avait les cheveux gris argent de 44 ans bien sonnés. Les Rangers gagnèrent la joute et l'on se mit à raconter que c'était la première fois que Lester Patrick jouait comme gardien de buts.

C'était faux. Patrick avait déjà gardé les filets le 11 mars 1904 quand les Wheat Kings de Brandon avaient été défaits 9-3 par les Silver Seven d'Ottawa. Patrick, qui jouait régulièrement comme ailier, avait remplacé le gardien de buts régulier Doug Morrison pendant que celui-ci purgeait une punition de cinq minutes. Un seul lancer avait été dirigé contre les buts du Brandon pendant la punition de Morrison et Patrick l'avait bloqué.

Sugar Ray "aimerait échanger quelques coups avec Pender"

BOSTON. — Sugar Ray Robinson est arrivé à Boston et a émis ses plans en vertu du match revanche contre Paul Pender, vendredi soir prochain: "J'aimerais bien échanger quelques coups avec lui de nouveau". Robinson n'était pas bavard et semblait un peu déprimé alors qu'il doit rencontrer Pender pour l'une des versions de la couronne mondiale des poids moyens qu'il a détenue à cinq reprises. Il a exprimé ses vœux propos durs à l'endroit de Jim Norris et de l'ancienne International Boxing Commission (IBC). Il s'est refusé à prédire l'issue du combat et a également refusé de dévoiler ses sentiments au sujet de la victoire par décision partagée de Pender le 22 janvier dernier.

A cette époque, le titre était seulement reconnu dans les Etats de New-York et du Massachusetts. Depuis, la commission de New-York a suspendu Robinson parce qu'il ne s'était pas présenté pour un match à Baltimore.

Les résultats à Blue Bonnets

1^{re} Course — D Amble — \$500
Challenger Pick
Mighty Stepper
Vicky Todd
Temps 2:10.1

2^e Course — D Amble — \$500
Reynell
Homestretch
Sarnadelle
Temps 2:10.4
Pari Double — \$174.20

3^e Course — D Amble — \$500
Lusty Hal C
Slave Girl
Peg O. Bell
Temps 2:12

4^e Course — C-3 Amble — \$900
Sunny Hill Fay
Shannon Wayne
El Dora Inday

Chicago 3
New-York 2

CHICAGO 000 000 021-3 8 9
NEW-YORK 001 000 010-2 11 2
Lettor, Ford et Howard
G-Slayle (6-1) — P-Ford (3-4)
Clr. New-York — Maris (15)

Ce soir 8h.15

10 COURSES

Pari double Pari quiniela

Dimanche
2h.15



PARI TRIPLE - DOUBLE
"Le Montreuil" 3 ans TROT
\$7,500.

Service spécial d'autobus
Clubhouse ultra-chic
Salle à manger

Stationnement gratuit
ENFANTS NON ADMIS

Tous les mercredis soir, soirée des dames

Les assises de la ligue Nationale s'ouvrent dans une fièvre de transactions et d'achats

Hier, les rumeurs les plus fantastiques ont couru mais rien n'a abouti
Il est certain que des échanges auront lieu avant ce soir

Des offres d'échanges, certaines qui engloberaient plusieurs joueurs d'une même équipe, et des rumeurs de transactions valaient 10 cents la douzaine hier matin alors que la ligue Nationale de hockey a entrepris ses assises annuelles, mais hier soir, personne n'affirmait

L'offre la plus numérisée a été celle des Bruins de Boston qui comprendrait un échange de cinq joueurs contre quatre avec les Rangers de New-York.

Le gérant général Lynn Patrick des Bruins n'a révélé aucun nom, mais il semble que Leo Boivin et Larry Hillman seraient au nombre des joueurs offerts par les Bruins et Eddie Shack de la part des Rangers.

Patrick a déclaré qu'il serait intéressé à obtenir le gardien de buts Lorne Worsley, mais il a ajouté que rien n'avait abouti.

Autres offres

"J'ai fait d'autres offres" de dire Patrick, "mais seul un regard sans vie m'a répondu. Tout semble indiquer que les équipes veulent nous exclure".

Les Rangers, qui ont terminé en dernière position l'an dernier sont définitivement prêts à négocier. Ils ont soumis une offre de quatre joueurs contre trois aux Maple Leafs de Toronto, mais leur tentative a échoué. Stafford Smythe, président du comité des Maple Leafs, a déclaré que les Rangers désiraient obtenir Bob Pulford et que les Leafs n'étaient pas intéressés à le laisser partir.

Selon les rapports, les Bruins Armstrong et Larry Hillman contre Bobby Baun et Ron Stewart des Leafs. Smythe a souligné qu'il ne voulait connaître d'autres détails.

Les Rangers auraient également offert Larry Popela aux Black Hawks de Chicago en retour de Tod Sloan, mais Tommy Ivan, gérant général des Hawks, n'était pas intéressé.

Ivan a ajouté qu'il n'a conclu aucune transaction avec les Canadiens de Montréal au sujet d'Ab McDonald, transaction, qui selon les rumeurs, était sur le point d'être conclue. Ivan a cependant fait remarquer que ceci ne signifiait pas que les Rangers ne l'accepteraient pas.

Rudy Pilous

L'instructeur des Hawks, Rudy Pilous, a déclaré que les autres équipes semblaient porter un grand intérêt au club St-Catharines, un club ferme des Hawks.

Harvey Stewart signe avec les Alouettes

Le gérant général et instructeur des Alouettes, Perry Moss, a fait savoir hier que Harvey Stewart a signé un contrat d'essai, c'est un garde du Collège agricole et technique de Greenboro, Caroline du Nord.

"Stewart nous est très fortement recommandé et nous avons toutes les raisons de croire qu'il saura se tailler une place avec les Alouettes. Il est plutôt léger mais il est doué d'une très grande combativité" de dire Moss.

Stewart pèse 193 lbs., il mesure 5'10" et est âgé de 22 ans. Il demeure à Richmond, Virginie où il étudia à l'école supérieure Armstrong.

Selon l'instructeur Pigott du club de football du collège agricole, Stewart est très rapide et rude comme un ours. Il aime gagner et il destine perdre. Il est excessivement fier de son état physique et il est continuellement en excellente condition.

Stewart est célibataire; il se rapportera au camp régulier des Alouettes le 2 juillet.

mais que rien ne s'est à date produit.

Le gérant général des Red Wings de Détroit a démenti une rumeur qui voulait que les Wings échange Marcel Pronovost contre Ralph Backstrom des Canadiens.

"Nous n'avons conclu aucune transaction et cette rumeur est idiote" de dire Adams. "Nous espérons obtenir quelques bons

Plusieurs changements ont été apportés aux règlements mais aucun n'est d'importance

Le comité des règlements de la ligue Nationale de hockey a rejeté deux propositions et a effectué plusieurs changements mineurs aux règlements déjà en vigueur, lors de sa réunion d'hier matin.

Les Maple Leafs avaient suggéré qu'une punition majeure de 5 minutes prenne fin automatiquement, dès que l'équipe rivale ait compté 2 buts.

Cette proposition a été rejetée à l'unanimité. Selon les magnats, il est très rare qu'une équipe compte 2 buts en 5 minutes, même si elle a l'avantage numérique. De plus, ils ont soutenu que le changement ne serait pas juste pour l'équipe qui a perdu les services d'un joueur blessé gravement par le geste qui aurait entraîné une telle punition.

Il a été décidé qu'une punition mineure serait imposée, si un joueur déplaçait les filets, intentionnellement.

Le comité a accordé la permission aux joueurs d'utiliser un nouveau protecteur spécial au talon de façon à réduire le nombre de blessures. Ce protecteur n'est pas obligatoire.

Une nouvelle rondelle, portant l'écusson de l'équipe locale d'un côté et celle de la ligue Nationale de l'autre, sera employée l'hiver prochain, à titre d'expérience.

Les Bruins de Boston ont demandé la permission d'utiliser des bâtons plus longs que la lon-

Brabham gagne le G. P. de Hollande

ZANDVOORT, Pays-Bas — Jack Brabham, d'Australie, le champion mondial chez les conducteurs d'automobiles de course, a gagné l'épreuve du Grand Prix de Hollande hier en un temps record de deux heures, une minute, 47 secondes et deux dixièmes pour la distance de 96 milles et demi. Brabham a conservé une vitesse moyenne de 93 milles à l'heure avec sa Cooper. Un garçon de 17 ans a été tué quand il a été frappé par une voiture qui venait de capoter.

qu'un seul échange avait eu lieu. Toutefois il est certain que quelques transactions auront lieu avant 5 p.m. ce soir lorsque les équipes devront remettre leurs listes des joueurs protégés au quartier-général de la ligue Nationale.

jeunes joueurs au cours du repêchage.

Le repêchage au sein de la ligue Nationale aura lieu mercredi.

Selon les rapports, les Canadiens de Montréal seront les plus vulnérables à cause de leur anxiété à protéger deux ou trois jeunes joueurs de leurs clubs fermes. Si ces derniers sont protégés, quel'un d'autre ne le sera pas.

Plusieurs changements ont été apportés aux règlements mais aucun n'est d'importance

Le comité des règlements de la ligue Nationale de hockey a rejeté deux propositions et a effectué plusieurs changements mineurs aux règlements déjà en vigueur, lors de sa réunion d'hier matin.

Les Maple Leafs avaient suggéré qu'une punition majeure de 5 minutes prenne fin automatiquement, dès que l'équipe rivale ait compté 2 buts.

Cette proposition a été rejetée à l'unanimité. Selon les magnats, il est très rare qu'une équipe compte 2 buts en 5 minutes, même si elle a l'avantage numérique. De plus, ils ont soutenu que le changement ne serait pas juste pour l'équipe qui a perdu les services d'un joueur blessé gravement par le geste qui aurait entraîné une telle punition.

Il a été décidé qu'une punition mineure serait imposée, si un joueur déplaçait les filets, intentionnellement.

Le comité a accordé la permission aux joueurs d'utiliser un nouveau protecteur spécial au talon de façon à réduire le nombre de blessures. Ce protecteur n'est pas obligatoire.

Une nouvelle rondelle, portant l'écusson de l'équipe locale d'un côté et celle de la ligue Nationale de l'autre, sera employée l'hiver prochain, à titre d'expérience.

Les Bruins de Boston ont demandé la permission d'utiliser des bâtons plus longs que la lon-

Durelle se battra contre Roy Batey

CHATHAM, N.B. — Yves Durelle, l'ancien champion mi-lourd canadien qui avait annoncé sa retraite après sa défaite contre George Chuvalo l'automne dernier, livrera son prochain combat le 15 juin. Durelle doit rencontrer Roy Batey de Long Island, N.Y., un poids lourd, dans un match de dix rounds à Chatham.

Les Royaux...

(Suite de la page 12)

Le lanceur Dave Hoskins et le joueur d'arrêt-chico Carrasquel ont été priés de faire leurs malles.

Hoskins, un lanceur de relève âgé de 37 ans, a été très peu utilisé par le gérant Clay Bryant cette saison. Pour Carrasquel, il s'agit d'un autre pas vers la décadence après avoir brillé pour les White Sox de Chicago et avoir joué sur l'équipe d'étoiles de la ligue Américaine. Agé de 32 ans, il n'a rien fait ni à la défensive ni à l'offensive, cette saison.

Bolt gagne le Memphis

MEMPHIS — Tommy Bolt a remporté hier son premier tournoi depuis l'omnium des Etats-Unis, il y a deux ans, lorsqu'il a défait Ben Hogan et Gene Littler dans une ronde éliminatoire après avoir terminé les 4 rondes réglementaires du tournoi de Memphis sur un pied d'égalité. Bolt a roulé un 33-35-68, soit deux sous la normale, hier, pour vaincre Hogan par un coup. Littler a réussi une ronde de 70. Le vainqueur touchera la somme de \$4,300. Après avoir pris une avance de trois coups dans les premiers neuf trous, Bolt s'est trouvé au 17ème trou, sur un pied d'égalité avec Hogan. Il a alors réussi un birdie pour l'emporter. Les trois golfeurs avaient terminé le parcours réglementaire avec un total de 273.

Barry Mackay, 1er favori à Wimbledon

LONDRES — Barry Mackay, de Dayton, Ohio, a été choisi favori numéro 1 du tournoi de Wimbledon qui débutera le 20 juin. Mackay est favori à cinq contre deux pour l'emporter et vaincre Alex Olmedo.

Neale Fraser, le champion des Etats-Unis mais Australien de nationalité, a été coté deuxième favori à 3 contre 1, par les préteurs aux livres britanniques, une organisation considérée comme légale en Grande-Bretagne. Rod Laver, un autre Australien qui a vaincu Mackay en semi-finale l'an dernier, est favori à 6 contre 1.

L'an dernier, le péruvien Alex Olmedo maintenant professionnel, avait défait Laver en finale. Actuellement, Mackay est considéré comme le deuxième meilleur joueur des Etats-Unis. Bernard Barten de Dallas, le meilleur joueur américain cette année, et on Holmberg de Brooklyn sont cotés à 10 contre 1. Earl Buchholz de St-Louis est favori à 6 contre 1 et Budge Patty de Los Angeles et Paris à 33 contre 1.

Neale Fraser et Roy Emerson d'Australie ont remporté hier les doubles du tournoi international d'Espagne en l'emportant en finale sur Andres Gimeno et Jose Luis Arilla d'Espagne. Les Australiens l'ont emporté par 6-4, 6-0 et 6-4.

Sandra Reynolds, jeune étoile de 21 ans d'Afrique du Sud, a défait Christine Truman de Grande-Bretagne 3-6, 8-6 et 6-1, hier, pour porter un dur coup aux espoirs anglais, à la veille du tournoi pour la coupe Wightman qui s'ouvre vendredi. Mlle Truman, qui devait être



Baltimore 6
Washington 1

WASHINGTON 000 000 100-1 4 1
BALTIMORE 103 100 100-4 9 1
Krat, Krallik (4) Lee (5) Fischer (7)
et Haragun Estrada, Livorno, Courtney,
G-Estrada (6-1) — P-Krat (1-0)
Clr. Baltimore — Gentile (7)



Partez à la conquête de TOUS LES COINS DE L'EUROPE... EN AUTOMOBILE!

Profitez des facilités les plus avantageuses d'ACHAT ou LOCATION de n'importe quelle marque de voiture européenne, de votre choix!

SIMCA — RENAULT — CITROEN
PEUGEOT — VOLKSWAGEN — PANHARD

MILLAGE ILLIMITE — ASSURANCE ET PERMIS INTERNATIONAL — LIVRAISON EN EUROPE AVEC GARANTIE DE RACHAT EN DOLLARS

Service Européen de Tourisme Automobile Enrg.

MONTREAL: 1174, rue Drummond — TEL: UN. 16206 & UN. 1-396
1219, rue St-Denis — TEL: AV. 6-4902

La vie a ses bons moments...

MOLSON

La bière de chez nous



Baseball

HIER

Ligue Internationale
Buffalo & Columbus, soir
Richmond & Rochester 3 (1e par.)
Ligue Nationale
Philadelphia 2, St-Louis 3 (7e)
Ligue Américaine
Baltimore 6, Washington 1
Chicago 3, New-York 2

AUJOURD'HUI

Ligue Internationale
Montréal & Miami, soir
Toronto & La Havane, soir
Buffalo & Columbus, soir
Rochester & Richmond, soir
Ligue Nationale
Pittsburgh & Chicago
Philadelphia & St-Louis, soir
Milwaukee & Los Angeles, soir
Cincinnati & San Francisco, soir
Ligue Américaine
Kansas City & Washington, soir
Detroit & Baltimore, soir
Chicago & New-York, soir
Cleveland & Boston, soir

CLASSEMENT

(Parles du soir non comprises)

LIGUE INTERNATIONALE

	G.	P.	Mo.	Diff.
Toronto	29	9	783	—
Buffalo	28	14	687	3
La Havane	29	21	448	10 1/2
Richmond	23	23	479	11
Columbus	21	23	477	11
Rochester	18	21	462	11 1/2
Miami	19	27	433	14
Montréal	13	31	265	19

LIGUE NATIONALE

	G.	P.	Mo.	Diff.
Pittsburgh	22	10	644	—
San Francisco	20	18	617	1
Milwaukee	21	17	553	4 1/2
Cincinnati	20	18	542	5
St-Louis	21	24	467	8
Los Angeles	21	25	457	8 1/2
Chicago	17	27	425	9 1/2
Philadelphia	16	30	349	13 1/2

LIGUE AMERICAINE

	G.	P.	Mo.	Diff.
Baltimore	26	17	623	—
Cleveland	24	17	583	4
Chicago	26	20	556	3
New-York	22	20	524	4 1/2
Detroit	20	24	482	6
Washington	18	24	429	8 1/2
Kansas City	19	26	422	9
Boston	15	36	366	11

UN PROJET DE LA FEDERATION DES SOCIÉTÉS ST-JEAN-BAPTISTE :

Création d'une caisse provinciale de crédit avec un actif de \$25,000,000

CHICOUTIMI — A l'issue de son 14e congrès provincial, la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec a adopté le projet d'une caisse provinciale de crédit avec un actif de \$25 millions qui pourra assurer un financement à moyen et à long terme.

Le comité "finances et canalisations" des sociétés de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec a également formulé le vœu que la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec crée une caisse provinciale de crédit avec un actif de \$25 millions qui pourra assurer un financement à moyen et à long terme.

seiller les Caisses populaires, afin que leur activité soit mieux adaptée à une expansion plus dynamique de l'économie canadienne-française.

Le trophée

C'est la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Chicoutimi qui a remporté, cette année, le trophée de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec.

En remettant le trophée à M. Maurice Côté, président de la région de Saguenay, au cours du banquet des congrès-séminaires, hier le président de la Fédération, M. Richard Roux, a déclaré que la Société SSJB du Saguenay avait été celle qui s'était signalée le plus par ses réalisations depuis le dernier congrès provincial.

La région de Saguenay s'est créée, en 1960, un secrétaire permanent et elle s'est signalée particulièrement par les succès remportés lors de la campagne en faveur du prêt d'honneur et par le nombre accru de ses membres au cours des derniers mois.

Patriotisme et économie

M. Jean Lanctôt, président du Conseil d'expansion économique, a déclaré, qu'il nous faudra admettre que, pour être valables, nos attitudes patriotiques devront être à l'avenant d'inspiration économique.

M. Lanctôt était conférer au banquet de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, au congrès qui tient son organisme dans la ville de Chicoutimi.

Si nous souhaitons une économie propre au Québec, a précisé le conférencier, c'est à nous de le vouloir et de la faire en restaurant d'abord un climat de l'œuvre économique qui, ayant son point de départ dans la famille, sera alimentée par nos écoles et nos collèges pour être finalement fortifiée par nos universités.

Parlant en fonction du thème du congrès qui est : "L'économie du Québec aux Québécois", M. Lanctôt a souligné que l'organisation de l'avenir économique du Canada français est une entreprise communautaire dont les Québécois sont tous solidaires puisqu'ils s'agit de leurs intérêts supérieurs.

"Si nous pouvons continuer d'espérer la maîtrise et le contrôle de nos destinées, a-t-il dit, c'est par notre émancipation économique qui sera affaire de qualité plus que de quantité".

Face à l'expansion écrasante des administrations commerciales, industrielles et publiques, il

serait puéril, à son avis, d'espérer la permanence de notre personnalité communautaire sans une force économique organisée qui la protégera et la conditionnera.

Le conférencier a expliqué que si nous sommes dans l'ensemble du contexte canadien, des économiquement faibles, cela pouvait s'expliquer, se justifier même dans une certaine mesure, par des raisons historiques, mais c'était aussi parce que nous avons été victimes par notre éducation d'un retard économique et social : "nous restons en outre assujettis par atomisme aux ailes d'un individualisme irréductible", a-t-il ajouté.

M. Lanctôt a fait remarquer que le thème d'étude du congrès, en posant au grand jour le problème de l'économie, amplifiait le besoin d'une doctrine. "Une économie, a-t-il dit, pour avoir une chance de valoir et de durer, ne saurait s'imposer; elle doit être réfléchie, vivifiée par l'esprit, et organisée vers l'action; planifiée, selon l'expression consacrée du langage moderne".

Il a précisé que cette organisation économique a son importance puisque ce qui est en cause, ce n'est rien de moins que l'avenir même d'une communauté canadienne d'expression française qui a besoin d'une idéologie positive pour orienter et coordonner nos

coeurs, nos esprits et nos forces vives vers un idéal communautaire, à une dimension non seulement nationale mais internationale.

M. Albert Leblanc est élu président

Me Albert Leblanc, de Valleyfield, a été élu président de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, à l'issue du congrès provincial de l'organisme qui groupait plus de 600 délégués à Chicoutimi. Il succède à ce poste à Me Richard Rioux, de Trois-Rivières.

Les autres officiers de la Fédération sont : Dr René Vanasse, de Sherbrooke, 1er vice-président; Me Raymond Dupuis, de Montréal, 2e vice-président; M. Arthur Rioux, de Rimouski 3e vice-président; Dr Marcel Frenette, de Drummondville, secrétaire; M. Georges Daigneault de Québec, trésorier.

Me Gaston Rondeau, de Marieville, a été nommé président d'honneur, de même que M. Rodolphe Laplante, de Québec, en sa qualité de président fondateur. L'abbé Jean-Paul Morin, de St-Hyacinthe, assumera encore la fonction d'aumônier.

Les autres directeurs élus sont : MM. Leo-Paul Demers, de Hull, Antonio Montambault, de Joliette, Maurice Crépéau, de Mont-Laurier, Alfred Sauvé, de Timmins, J. Alphonse Ross, de Rimouski, Conrad Fouquette, de Nicolet, Robert Trudel, de St-Jérôme, Emilios Jobin, de Québec, Paul-Emile Robert, de Montréal, Marcel Frenette, de Nicolet, Henri Gendreau, de Ste-Anne, Dr Jean-Paul Prévoist, de St-Hyacinthe, Paul Yelle, de St-Jean, Maurice Côté, de Chicoutimi-Nord, et Me Richard Rioux, de Trois-Rivières.

Esprit antisyndical de la CRO qui rend des décisions arbitraires

La Fédération nationale du bois ouvré du Canada, organisme syndical affilié à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et qui groupe 22 syndicats à travers la province vient d'adopter, lors des assises de son congrès annuel réuni à Rimouski en fin de semaine dernière, la résolution suivante:

"Après avoir étudié la constitution et l'opération de la Commission des Relations ouvrières de la Province de Québec, la Fédération du bois ouvré en est venue aux conclusions suivantes:

a) Elle constate que la Commission des relations ouvrières, lors de la dernière législature, a été reformée en tenant compte partiellement des revendications du mouvement ouvrier;

b) elle déplore que le gouvernement n'ait pas accepté de garantir la liberté des membres de la Commission en évitant d'en faire des monitionnaires;

c) elle regrette qu'un des représentants du gouvernement à l'ancienne Commission, dont l'attitude était très discutée, ait été maintenu en fonction et perpétue l'esprit antisindical qui a été la cause d'une multitude de malaises dans le passé;

d) elle s'insurge contre plusieurs décisions de la Commission qui sont caractérisées par l'arbitraire et, parfois le déni de justice pur et simple;

e) elle attribue au représentant du gouvernement dont il fut question plus haut la responsabilité des injustices commises, bien que dans leur ensemble elle croie à l'honnêteté et à la compétence des représentants des travailleurs et des employeurs et du président de la Commission;

f) elle s'inquiète du manque d'efficacité des amendements apportés à la Loi des Relations

ouvrières et qui étaient censés protéger le droit d'association des salariés. A leur application, on constate que ces amendements ont créé un droit illusoire en faveur des ouvriers puisque les décisions de la Commission manquent d'autorité légale;

g) elle insiste pour que le gouvernement désigne, pour le représenter auprès de la Commission, des personnes impartiales et compétentes;

h) elle réclame que le droit d'association soit efficacement protégé par de nouveaux amendements à la Loi qui donneront aux décisions de la Commission l'autorité nécessaire;

EXAMEN DE LA VUE

LUNETTES

VERRES OPHTALMIQUES

ALBANY PHILIE, O.D.

Assisté de

R. L'ABBE, O.D.

et

M. BRUNET, O.D.

Optométristes et opticiens diplômés

BUREAUX

Dupuis Frères

3e étage — VI, 2-5151 — local 338

EMPLOIS DISPONIBLES

au service civil du Canada

MEDICIN CONSULTANT (avec permis de pratiquer la médecine au Canada, et bon nombre d'années d'enseignement, de recherche ou de pratique, particulièrement en ce qui concerne la pharmacologie ou la thérapeutique, ou l'équivalent résultant de la formation postuniversitaire et de l'expérience), Santé nationale et Bien-être social, Ottawa, \$10,000 — \$11,000.

DIRECTEUR ADJOINT — COMMISSION DES EXPOSITIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN (devant être responsable de l'élaboration en détail du plan et du programme des envois, y compris la participation du gouvernement aux expositions et aux foires internationales et nationales), Commerce, Ottawa, \$9,000 — \$10,140.

MEDICIN (à compétence professionnelle, devant faire l'examen des fonctionnaires de l'Etat et aider au perfectionnement et au maintien d'un programme de santé), Service de santé des fonctionnaires fédéraux, Santé nationale et Bien-être social, Ottawa, \$9,000 — \$10,140.

ADMINISTRATEUR BILINGUE DE DISTRICT (avec bon nombre d'années d'expérience administrative et connaissance des problèmes de bien-être des anciens combattants, ainsi que des lois et associations visant à les aider à régler leurs problèmes), Affaires des anciens combattants, Québec (P.Q.), \$7,500 — \$8,580.

PHYSICIEN (avec doctorat en physique ou en génie physique et bon nombre d'années d'expérience connexe, ou maîtrise et plusieurs années d'expérience de la physique des radiations, pour le programme de détection de l'irradiation de l'organisme entier), Santé nationale et Bien-être social, Ottawa, jusqu'à \$8,220. Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 60-1509.

VERIFICATEUR, TRANSPORTS (avec formation et expérience professionnelle), Commission des transports aériens, Ottawa, \$6,000 — \$6,780.

AGENTS DES NORMES ELECTRONIQUES (avec bonne connaissance des pièces et des matériaux électroniques, y compris le dessin pratique, l'essai et l'emploi des organes électroniques), Défense nationale, Ottawa, \$5,700 — \$6,180. Il y a actuellement deux emplois à remplir au Bureau militaire canadien des normes électroniques (Armée).

SURVEILLANTE ET COORDONNATRICE DE L'ENSEIGNEMENT DES INFIRMIERES (avec degré en soins infirmiers et cours terminés avec succès en enseignement et surveillance des infirmières et en hygiène publique et plusieurs années d'expérience connexe), Services de santé des Indiens et du Nord, Santé nationale et Bien-être social, Ottawa. Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 60-813.

CHARGE DE COURS EN MATHEMATIQUES (avec grade universitaire et spécialisation en mathématiques, devant donner des cours aux officiers-cadets de langue anglaise et effectuer des recherches en mathématiques), Collège militaire royal de Saint-Jean (P.Q.), Traitement initial allant jusqu'à \$5,880. Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 60-2601.

CHARGE DE RECHERCHES — ETUDES ECONOMIQUES ET SOCIALES (avec grade universitaire portant spécialisation et études postuniversitaires en sociologie et (ou) anthropologie et bonne connaissance et compréhension des problèmes sociaux qui influent sur le progrès du Canada), Citoyenneté et Immigration, Ottawa, \$6,600 — \$7,680.

INSPECTEURS DES ACCIDENTS D'AVIATION (avec bon nombre d'années d'expérience dans la fabrication, réparation, inspection ou entretien des avions, dont plusieurs passés dans un poste comportant des responsabilités), Transports, Ottawa (Ont.) et Winnipeg (Man.), \$5,130 — \$5,580.

BIBLIOTHECAIRES (avec baccalauréat en bibliothéconomie et environ quatre années d'expérience, acquise après l'obtention du diplôme), Agriculture, Summerland (C.B.), Harrow (Ont.) et Ottawa (Ont.), \$4,980 — \$5,430. Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 60-815.

TECHNICIENS (deux emplois à la Section d'usinage de la salle des essais radioélectriques; le candidat doit actionner des outils mécaniques; un emploi à la Section des essais et de montage), Transports, Ottawa, \$4,750 — \$5,220.

CHIMISTES (avec grade universitaire portant spécialisation en chimie), ministères de l'Etat, à Ottawa et en divers autres centres. Traitement initial allant de \$4,560 à \$6,780 selon la compétence. Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 60-2150.

BIBLIOTHECAIRES BILINGUES (avec baccalauréat en bibliothéconomie et environ deux années d'expérience dans les travaux de bibliothèque, acquise après l'obtention du diplôme), Agriculture, Ottawa (Ont.) et Québec (P.Q.), \$4,300 — \$4,950. Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 60-815.

MECANICIENS DE MACHINES FIXES — CHAUFFAGE OU ELECTRICITE (Classe 4 — avec certificat valide (1ère classe) de mécanicien de machines fixes du gouvernement provincial; Classe 3 — avec certificat valide de 2e classe); Défense nationale (Armée), Fort Churchill (Man.), \$5,400 — \$5,940 et \$4,860 — \$5,400, plus une indemnité d'isolement de \$1,140 par année pour les hommes mariés et de \$720 par année pour les célibataires.

MECANICIENS DE MACHINES FIXES — CHAUFFAGE OU ELECTRICITE (avec certificat valide de 2e classe du gouvernement provincial), ministères de l'Etat, Ottawa, \$4,860 — \$5,400.

VERIFICATEURS (avec grade universitaire portant spécialisation en comptabilité, administration publique, science politique ou en des sujets connexes; les diplômés de 1960 peuvent s'inscrire; ou degré d'école secondaire (H.S.) et au moins trois années d'expérience de la vérification acquise dans le bureau d'un vérificateur professionnel), Bureau de l'Auditeur général, Ottawa, \$4,140 — \$4,740. Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 60-612.

SURVEILLANTE DE SALLE D'OPERATION (avec inscription à titre d'infirmière dans une province du Canada et certificat obtenu à la suite d'un cours reconnu sur les techniques en usage dans les salles d'opération); hôpital des anciens combattants, Chemin de la Reine-Marie, Montréal (P.Q.), \$3,900 — \$4,560. Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 60-820.

GARDIENS DE SECURITE, Affaires extérieures, bureaux à l'étranger, \$3,210 — \$3,660, plus indemnités lorsque postés à l'étranger.

AGENTS COMMUNICATEURS (devant être âgés d'au moins 18 ans; une formation sera accordée aux candidats heureux qui ont la compétence voulue en dactylographie), ministères de l'Etat, Ottawa, \$2,970 — \$3,420.

MECANOGRAFES — MACHINES COMPTABLES, CALCULATRICES, MACHINES DE COMPOSITION DE BUREAU, IMPRIMERIES, CATEURS ET PERFORATRICES ET MACHINES CONNEXES (pouvant recevoir une formation sur les lieux mêmes de l'emploi), ministères de l'Etat, Ottawa (Ont.) et Hull (P.Q.), Traitement allant jusqu'à \$2,730, selon l'instruction et l'expérience.

TECHNICIEN — ETUDE DE TEMPS ET DE METHODE (pour suivre des études de temps et de méthode, ou de mouvement, relativement à diverses tâches, notamment en ce qui concerne l'entreposage, l'emballage, l'expédition, la conservation et les procédés de bureau), Défense nationale, Montréal (Longue-Pointe), P.Q., \$4,350 — \$4,800.

OPERATEURS RADIO, DEFENSE NATIONALE (avec aptitude à envoyer et à recevoir des messages selon le code Morse à raison de vingt-deux mots à la minute), Défense nationale (Armée), Station de télégraphie sans fil d'Ottawa, Leirtrim (Ont.), \$3,270 — \$3,720.

Sauf indication du contraire, les précisions et les formules de demande s'obtiennent aux bureaux de poste et au Service national de placement dans les grands centres, ainsi qu'aux divers bureaux de la Commission du service civil.

HEURES D'AFFAIRES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — SAMEDI COMPRIS — OUVERTS VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H. 30

VENTE

FÊTE ANNUELLE DES CHEFS DE RAYONS

Jamais offertes à si bas prix

ORD. 9.98
4.99
CHACUNEAchetez-en plusieurs à ce prix
vous ne le regretterez pasCadeaux pratiques
SERVIETTES
TOUT CUIR PRESSE

Pour collation des grades

Pour la "FÊTE DES PÈRES"

• Largeur environ 17"

• Gousset extensible à 7"

• Coutures doubles, poignée cuir

• Fermeture à 3 extensions

• Dessous renforcé de métal

• Le fond à cartonnage solide

ORD. 6.95

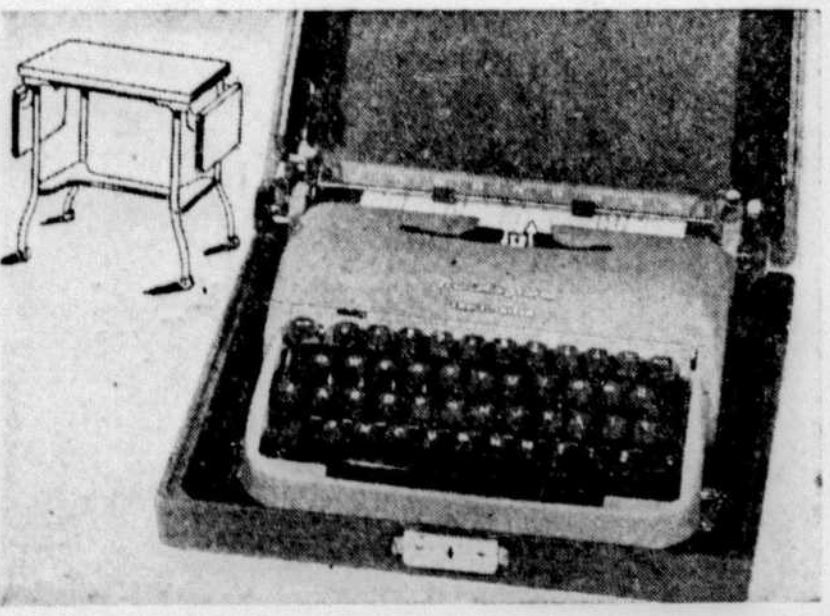
PRIX

BRISERECORDS

4.95

GRATUIT — Initiales posées gratuitement sur présentation d'une preuve d'achat Dupuis de cette serviette

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 380

À l'étudiant,
l'homme d'affairesGRAND SPECIAL
"REMINGTON RAND"
Portative "TRAVEL RITER"

Ord. 99.45

PRIX

BRISERECORDS

L'ENSEMBLE

Paiements faciles

74.95

AVEC UNE TABLE DACTYLO

Machine à écrire REMINGTON RAND

à caractères français ELITE

Marge-espace réglable

GARANTIE DE 3 MOIS

TABLES "DACTYLO" METAL

Hauteur 26" — Largeur 33 1/2"

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 380

COUVERTURES EDREDON
IMPRIMÉES FLEURIES

- FLEURIES en bleu ou rose sur fond blanc.
- FLEURIES sur fond de couleur vert ou rose.

- Légèrement imparfaites, d'une qualité se vendant ord. 9.98 chacune.

- Dimensions : 72" x 84"

- Texture résistante, fini velouté

- Extra confortables

- Gal motif fleuri, imprimé sur toute la grandeur

- Bordure de satin aux extrémités

- Parure moderne pour le lit

VI. 2-6171

DUPUIS — TROISIEME

RAYON 160



BOUGIES "DUPREX"

... qui brûlent durant 15 heures sans répandre d'odeur ni de fumée.

VI. 2-6171

BOITE 3 douz.

1.39

Plaque en devant une étiquette image placée dans la chambre du bébé.

DUPUIS — QUATRIEME — RAYON 382



SACS A DOS SCOUTS

Aussi pour campeurs, pêcheurs

Forte toile rustique, nuance kaki. Dimensions: 18 x 14 x 3 1/2 pouces. Sangles de cuir durables. Pochettes à l'extérieur.

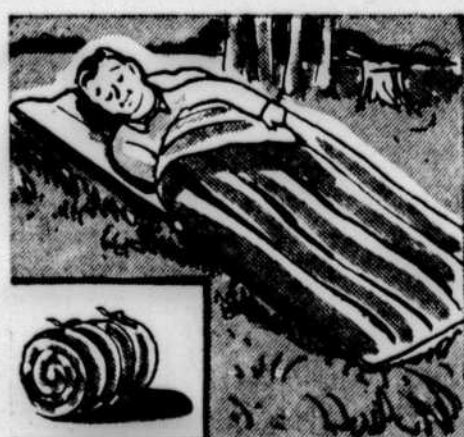
VI. 2-6171

DUPUIS — MEZZANINE — DEMONTIGNY — RAYON 602

PRIX

BRISERECORDS

5.75



SACS DE COUCHAGE

35" x 69" — Longue glissière de 115"

Pour plus de confort, le dessous est en toile caoutchoutée isolante. Le dessus en nylon vert et l'intérieur en finette rouge. Une rare aubaine à ce bas prix.

VI. 2-6171

DUPUIS — MEZZANINE — DEMONTIGNY — RAYON 602

PRIX

BRISERECORDS

8.95

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, PRÉSIDENT

865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL — SATISFACTION OU ARGENT REMIS